

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIFFERDANGE



BUDGET 2022

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	121	Affaires générales
	122	Finances communales
	123	Recette communale
	124	Ressources humaines
	125	Informatique
	127	Centre des citoyens (Etat civil et Bürgercenter)
	131	Urbanisme
	132	Bâtiments communaux
	134	Ecologie
	135	Travaux et services techniques
	141	City Management
	142	Communication
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	223	Repas sur roues
	224	Téléassistance
	229	Autre Troisième âge
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	261	Aides aux sinistrés
	263	Aides aux nécessiteux
	264	Aides au réemploi
	266	Actions sociales
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	311	Service des agents municipaux
	319	Autres Services d'ordre
	321	Service ambulancier

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
4	322	Service d'incendie et de sauvetage
	329	Autres Services de secours
		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	414	Viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	423	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	460	Industries extractives et manufacturières, construction
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
	493	Projets de développement polyvalents
499	Autres branches d'activités	
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	531	Lutte contre la pollution
	532	Mesure d'économie d'énergie
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	625	Parcs
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	731	Hôpitaux et cliniques
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
	890	Autres loisirs, culture et cultes
9		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	919	Autre Enseignement fondamental
	920	Encadrement périscolaire
	925	Cours d'accueil
	930	Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Actions sociales		266
Affaires économiques	4	
Affaires générales		121
Agriculture		411
Aides au réemploi		264
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres branches d'activités		499
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres Services de secours		329
Autres Services d'ordre		319
Autres Sports		829
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Bibliothèques		837
Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)		127
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
City Management		141
Codes Techniques	0	
Cogénération		423
Commissions consultatives		113

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Communication		142
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Cours d'accueil		925
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Eclairage public		640
Ecologie		134
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Encadrement périscolaire		920
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Finances communales		122
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôpitaux et cliniques		731
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Industries extractives et manufacturières, construction		460
Informatique		125
Intégration des étrangers		270

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Lutte contre la pollution		531
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parcs		625
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Production et Distribution de l'électricité		425
Projets de développement polyvalents		493
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Recette communale		123
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources humaines		124
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Service ambulancier		321
Service des agents municipaux		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Service d'incendie et de sauvetage		311
Services annexes à l'enseignement		322
Services généraux des administrations publiques	1	930
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Téléassistance		224
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Travaux et services techniques		135
Urbanisme		131
Viticulture		414
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2021	Annuité 2022			Solde au 31.12.2022
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte			5	6	7	8	capital
JJ.MM.AAAA	en euro			3	4					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
16.06.2005	7 750 000,00	BCEE	LU92 0011 1066 0071 0380	2006/2024	7 750 000,00	1 457 000,00	416 000,00	416 000,00	0,00	1 049 000,00
10.06.2009	6 558 000,00	CCRA	empr.CDI anc.EDIFF/ETAT	2009/2039	6 558 000,00	4 593 000,00	268 000,00	240 000,00	28 000,00	4 343 000,00
20.04.2012	24 835 000,00	CCRA	LU70 0090 0006 2760 0091	2012/2037	24 835 000,00	16 381 000,00	1 156 000,00	1 068 000,00	88 000,00	15 248 500,00
20.04.2012	15 000 000,00	BGLL	LU33 0037 0092 8512 2000	2012/2037	15 000 000,00	9 300 000,00	648 000,00	600 000,00	48 000,00	8 700 000,00
28.02.2013	21 120 000,00	CCRA	LU86 0099 7807 2760 0009	2013/2038	21 120 000,00	14 560 000,00	998 000,00	910 000,00	88 000,00	13 590 000,00
23.07.2015	10 000 000,00	BCEE	LU90 0011 1362 0659 5680	2015/2035	10 000 000,00	6 812 500,00	538 000,00	516 000,00	22 000,00	6 284 000,00
28.01.2020	36 000 000,00	BCEE	PREFINANC. EIDE primaire	2021/2025	36 000 000,00	36 000 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	36 000 000,00
03.02.2020	19 500 000,00	CCRA	PREFINANC. POLICE nouv	2021/2023	19 500 000,00	19 500 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	19 500 000,00
Totaux:						108 603 500,00	4 049 000,00	3 750 000,00	299 000,00	104 714 500,00

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	821 243,55	0,00	548 985,46	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	821 243,55	0,00	548 985,46	0,00		
	Total 036	821 243,55	0,00	548 985,46	0,00		
	Total général 0	821 243,55	0,00	548 985,46	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/121/	121 Affaires générales						
706110	Services administratifs et de support	8 482,40	17 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>706110/99001</i>	<i>Recettes pour refacturation de frais postaux</i>	8 482,40	17 000,00	15 000,00	15 000,00		
	<i>Refacturation interne des frais postaux du service des structures d'accueil.</i>						
706980	Autres services	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>706980/99001</i>	<i>Recettes pour services de publicité et de marketing</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	<i>Tarifs figurant dans le règlement-taxe pour insertion d'annonces de tiers (DIFFMAG, Newsletter, Diffbus) votés lors de la séance du conseil communal du 28/1/2015.</i>						
748380	Autres remboursements	227,45	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>748380/99002</i>	<i>Remboursements de frais dans le cadre d'affaires juridiques</i>	227,45	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	3 439,30	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Recettes Déifferdeng eng Stad hëlleft</i>	3 439,30	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	<i>avant l'exercice 2020 ces recettes figuraient à l'article 2/839/748380/99002</i>						
	Total 121	12 149,15	38 000,00	26 000,00	36 000,00		
2/122/	122 Finances communales						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/122/	122 Finances communales						
744540 G	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	164 547,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00		
<i>744540/99001 G</i>	<i>Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés</i>	164 547,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	707 937,86	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
<i>748391/99001</i>	<i>TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	707 937,86	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la déclaration annuelle 2021 et des déclarations mensuelles 2022. Le crédit 2021 tient compte de la déclaration annuelle 2020 et des déclarations mensuelles 2021.						
	Total 122	872 484,86	520 000,00	520 000,00	520 000,00		
2/123/	123 Recette communale						
748380	Autres remboursements	2 629,00	8 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Recettes et dons recueillis lors de diverses actions de bienfaisance organisées par les services communaux</i>	2 629,00	8 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Le crédit tient compte des recettes recueillies lors des diverses actions de bienfaisance organisées p.ex. par les maisons relais en vue de faire un don à une association précise. dépende voir art. 3/123/648110/99001						
	Total 123	2 629,00	8 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/124/	124 Ressources humaines						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	456 173,32	515 000,00	695 000,00	815 000,00		
<i>744400/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel</i>	113 193,48	155 000,00	155 000,00	155 000,00		
<i>744400/99002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'occupation de chômeurs de longue durée</i>	342 979,84	360 000,00	540 000,00	660 000,00		
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	23 315,34	20 000,00	55 000,00	55 000,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé politique</i>	23 315,34	15 000,00	50 000,00	50 000,00		
<i>748310/99002</i>	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé syndical</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	1 549 975,07	1 150 000,00	1 800 000,00	1 300 000,00		
<i>748392/99001</i>	<i>Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des</i>	1 549 975,07	1 150 000,00	1 800 000,00	1 300 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/124/	124 Ressources humaines						
	<i>employeurs</i>						
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	7 767,10	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748393/99001	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé sportif</i>	7 767,10	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 124	2 037 230,83	1 690 000,00	2 555 000,00	2 175 000,00		
2/125/	125 Informatique						
748380	Autres remboursements	61 923,43	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
748380/99001	<i>Recettes pour services prestés par le service informatique</i>	61 923,43	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par le service informatique (Office social, CIGL, Club Senior).						
	Total 125	61 923,43	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
2/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biergercenter)						
707250	Taxes de chancellerie	255,00	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
707250/99001	<i>Taxes de chancellerie - Biergeramt</i>	255,00	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 03/12/2018						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	75 000,00	90 000,00	0,00		
744612/99002 G	<i>Participation de l'Etat dans les frais de recensements (agents-recenseurs)</i>	0,00	75 000,00	90 000,00	0,00		
	Remboursement de 50% des dépenses pour l'organisation du recensement décennal en 2021. Suivant arrêté du 10/8/2021 du Ministère de l'Economie et circulaire n°4036 du 6/9/2021 du Ministère de l'Intérieur, les indemnités pour le recensement 2021 connaissent une hausse pour tenir compte de l'inflation depuis 2011.						
	Dépense voir article 3/127/642800/99002						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
	Total 127	255,00	76 500,00	91 000,00	1 000,00		
2/131/	131 Urbanisme						
707250	Taxes de chancellerie	134 414,56	166 000,00	166 000,00	166 000,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : frais d'étude et de publication (commodo / incommodo)	13 500,56	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	La taxe afférente prévue par la délibération du conseil communal du 28 juillet 2006 a été dûment approuvée par l'autorité supérieure.						
707250/99002	Taxes de chancellerie : traitement de dossiers par le Service Technique (taxes de construction, règlements temporaires)	120 914,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal des 19/12/2014						
	Total 131	134 414,56	166 000,00	166 000,00	166 000,00		
2/132/	132 Bâtiments communaux						
708211	Loyers et charges de terrains	30 507,83	31 500,00	36 000,00	34 000,00		
708211/99001	Loyers de terrains communaux svt contrats de bail/conventions en vigueur	30 507,83	31 500,00	36 000,00	34 000,00		
	La différence de crédit entre 2021 et 2022 s'explique par le paiement des loyers 2020 et 2021 du SGAMI Zone Est pour le terrain à Saulnes ainsi que d'un paiement unique et forfaitaire d'Enovos pour un droit de passage sur l'exercice 2021.						
	Suivant contrats en vigueur:						
	Heliosmart Development S.A.: construction d'un immeuble (AIS Kordall) à Niederkorn, coin rue Pierre Gansen-rue des Celtes						
	Fonds du Logement: contrat de concession d'un droit de superficie sur la Place des Alliés						
	Proximus (anc. Tango):						
	- installation d'une antenne de mobilophonie à Lasavauge						
	- installation d'une antenne de mobilophonie au Centre Medico						
	- installation d'une antenne de mobilophonie au Rattem						
	- installation d'une antenne de mobilophonie au toit du parking						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	au Parc des Sports						
	POST Luxemburg: installation d'une antenne de mobilophonie dans la zone Hahneboesch à Niederkorn						
	Orange (F): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)						
	SGAMI Zone Est (Ministère de l'Intérieur-France): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)						
	Club des Tireurs Fosse et Skeet: Stand de tir Rodighero						
	Edita SA: boîtes de distribution l'Essentiel						
	Modell Truck Frënn asbl: terrain d'entraînement pour modell-trucks						
	Garage Collé SA: terrain labourable aménagé en parking 'Lauterbann'						
	Fonds du Logement: bail emphytéotique (acte n° 61/2003), terrains 'Peschkopp'						
708212	Loyers et charges des bâtiments	2 285 313,52	2 250 000,00	2 362 000,00	2 023 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers d'immeubles communaux loués à l'ETAT</i>	<i>1 291 491,04</i>	<i>1 240 000,00</i>	<i>1 333 000,00</i>	<i>1 050 000,00</i>		
	Le crédit 2022 tient compte de la résiliation du contrat de bail avec le Haut-Commissariat à la Protection Nationale pour le 'Kleng Casino' ainsi que de la fin du bail pour reprise des conteneurs Portakabin au 2 rue de la Montagne.						
	Suivant contrats de bail avec l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg en vigueur:						
	Nouvelle Ecole Fousbann, rue John Castegnaro: locaux pour CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) (charges locatives: cf art. 2/132/708212/99002)						
	Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: bureaux au 1er étage et kitchenette + salle de réunion au r-d-ch. / Direction de l'enseignement fondamental Région Differdange (charges locatives: cf art. 2/132/708212/99002)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 2e étage et partie cave / Administration des contributions						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 3e, 4e et partie du r.d.ch. / A.D.E.M.						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage (3 bureaux) / Action locale pour Jeunes						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 7e étage / ONE Office national de l'Enfance						
	CID, 66 rue Emile Mark: local pour garde-forestier						
	Centre Marcel Noppeney, 212 avenue Charlotte: OLAI / hébergement demandeurs de protection internationale						
	EIDE, rue J.E. Dolibois: structure provisoire Portakabin						
	Auf der Heid: terrain pour installation station météorologique: Etat du G-D de Luxembourg, Ministère de l'Agriculture						
708212/99002	Charges locatives d'immeubles communaux loués à l'ETAT	135 769,96	135 000,00	138 000,00	138 000,00		
	- Locaux CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne Ediff) dans nouvelle école Fousbann.						
	- Direction de l'Enseignement Fondamental - Villa Hadir, 51 rue Emile Mark.						
	(Loyer: cf. art. 2/132/708212/99001)						
708212/99003	Loyers et charges locatives d'immeubles communaux svt contrats de bail en vigueur (sauf restaurants, brasseries ou hôtellerie)	858 052,52	875 000,00	891 000,00	835 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la résiliation des baux suivants: presbytère à Niederkorn, maison 11 Grand-rue (pour rénovation), local de commerce 14 rue Michel Rodange et appartement au 2e étage de la maison 4 Liberté.						
	Le crédit 2021 tient compte d'une annulation de 2 loyers mensuels sur les baux horesca dans le cadre des aides Covid-19 (cf art. 2/492/708212/99001).						
	Le crédit 2020 tient compte d'une annulation de 2 loyers mensuels sur les baux commerciaux et de 3 loyers mensuels sur les baux horesca dans le cadre des aides Covid-19.						
	Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Krieeps (acq. 14/10/2020): local de commerce: contrat de bail avec Bonprix Sàrl						
	Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Krieeps (acq. 14/10/2020): appartement au 2e étage: contrat de bail avec M. Da Silva Oliveira José						
	Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Krieeps (acq. 14/10/2020): appartement au 3e étage: contrat de bail avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg (3 chambres pour étudiants au maximum)						
	Local Malané, 5 rue du Parc de Gerlache: contrat de bail avec EI Beauty Sàrl-S (sous-location)						
	Local Malané II, 3 rue du Parc de Gerlache: pop-up-store (sous-location)						
	Maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: local de commerce: contrat de bail échelonné avec Rêves d'enfants Sàrl						
	Maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: studio au 1er étage: contrat de bail avec Mme Sameerah Halani-Benyameen						
	Maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: appartement au 2e étage: en attente d'un nouveau contrat de bail						
	Maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: appartement au 3e étage: reprise contrat existant avec Mme Marie-Antoinette Nimax						
	50 Grand-rue: appartement au 2e étage avec cave et jardin: en attente contrat de bail						
	14 Michel Rodange: local de commerce: en attente d'un nouveau contrat de bail						
	Local Calderone, 10 Liberté: contrat avec Moudestär (sous-location)						
	Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec TNT Territoire Naturel Transfrontalier asbl						
	Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec M. Gilbert Pregno						
	41 avenue Charlotte: logements d'urgence (Al Ali Mohamad, Peffer Théodore, Lopes Julio Manuel et Mehovic Adis)						
	2 rue St-Paul, ancienne maison du curé: contrat de bail avec M.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>Denis Wellisch jusque fin 2021</p> <p>SIKOR: bureaux loués à l'AIS Kordall (3 rue de la Chapelle)</p> <p>SIKOR: logements loués à l'AIS Kordall [1 rue de la Chapelle, 11 Grand-rue (après rénovation), 28 rue Duchscher, 35 Balcon, 40 Balcon]</p> <p>Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: combles au 2e étage, contrat de bail avec Editions Revue S.A.</p> <p>Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: rez-de-chaussée, contrat de bail avec Lux-Weekend S.A.</p> <p>Villa Hadir 2, 53 rue Emile Mark: bureaux préfabriqués r.d.ch. + 1er étage, contrat de bail avec Ebos Luxembourg S.A.</p> <p>POST Luxembourg: Parking Parc des Sports rue Jeannot Kremer, dernier étage; école Fousbann, cave n° 2; école des filles Niederkorn, cave n° 1.</p> <p>Bâtiment BIL, 16 Liberté: emplacement bancomat, contrat de bail avec la Banque Internationale de Luxembourg</p> <p>Bâtiment BIL, 16 Liberté: anciens locaux BIL, r-d-ch et 1er étage, contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 6e étage, contrat de bail avec la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage, deux bureaux d'une surface totale de 25,32m2, contrat de bail avec arcus asbl</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 1er étage + 1 bureau au 5e étage, contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: r-d-ch, Internetstuff, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>2 avenue Charlotte: local de commerce, Velosbutikk, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>18 avenue Charlotte: local de commerce, Butzebutikk, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange: local de commerce, Diffwäsch, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange: local de commerce, contrat de bail avec Club Senior Prénzebiery asbl</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: local de commerce, contrat de bail avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars)						
	Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: 2 emplacements loués de 14-16 Sàrl, contrat de sous-location avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars)						
	Villa Parc Edmond Dune: maison-relais, loyer refacturé au service enfance (cf art. 3/242/611120/99001)						
	Miami University, Impasse du Château: Château avec immeuble 33, av. Charlotte, contrat de bail avec la Miami University (sous-location)						
	50 avenue du Parc des Sports: Erbbaurechtsvertrag avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg						
	Maison des Jeunes Fousbann: installation photovoltaïque, convention avec TM EnerCoop						
	Sudenergie SA: diverses conventions pour installations photovoltaïques sur toitures de bâtiments communaux (Kornascht, Ecole Mathendahl, Hall'O, Ecole Fousbann)						
	Divers ateliers d'artistes: contrats de bail en vigueur						
	Conventions avec Munhowen SA relatives aux halls sportifs et culturels (Hall'O et Hall sportif campus scolaire Niederkorn)						
	Total 132	2 315 821,35	2 281 500,00	2 398 000,00	2 057 000,00		
2/134/	134 Ecologie						
748380	Autres remboursements	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Service écologique - remboursements divers</i>	<i>0,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>		
	<i>p.ex. Ecobatteries, Nova Naturstrom.</i>						
	Total 134	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/142/	142 Communication						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/142/	142 Communication						
748380	Autres remboursements	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Foires au logement - participation financière de sociétés privées (Urban Living)</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Pas d'éditions en 2020 et 2021. Les frais de participation sont calculés selon les frais réels pour l'aménagement des stands de promotion. Voir article de dépenses 3/611/615100/99001.						
	Total 142	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	973 794,50	980 000,00	1 021 000,00	1 050 000,00		
<i>707110/99001</i>	<i>Impôt foncier</i>	973 794,50	980 000,00	1 021 000,00	1 050 000,00		
	Taux: A: 250 % propriétés agricoles B1: 750 % constructions industrielles et commerciales B2: 250 % constructions à usages mixtes B3: 250 % constructions à autres usages B4: 250 % maisons unifamiliales, maison de rapport B5: 250 % immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation B6: 600 % terrains à bâtir à des fins d'habitations (à partir du 01/01/2017 - séance du conseil communal du 5/10/2016) Le taux est fixé chaque année lors d'une séance du conseil communal en automne.						
707120	Impôt commercial	3 050 576,51	2 535 436,12	3 078 031,00	3 078 031,00		
<i>707120/99001</i>	<i>Impôt commercial (ICC)</i>	3 050 576,51	2 535 436,12	3 078 031,00	3 078 031,00		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets. Application base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350 % voté chaque année lors d'une des séances du conseil communal en automne. Seul le produit de l'ICC directement affecté à la commune peut être mis en recette au présent article.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707140	Taxe sur les chiens	87 680,00	89 000,00	89 160,00	90 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	87 680,00	89 000,00	89 160,00	90 000,00		
	Délibération du conseil communal du 28 juillet 2006 approuvée par l'autorité supérieure: 40 euros par chien, entrée en vigueur le 1er janvier 2007.						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	80 941 014,47	81 167 302,87	87 254 413,00	90 653 936,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes (FDGC)	80 941 014,47	81 167 302,87	87 254 413,00	90 653 936,00		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question.						
	Total 170	85 053 065,48	84 771 738,99	91 442 604,00	94 871 967,00		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
744710 G	Subventions d'exploitation	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat (MIESR) pour l'exploitation de la Miami University	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
746000	Indemnités d'assurance touchées	4 254,36	56 000,00	56 000,00	56 000,00		
746000/99001	Remboursement par les compagnies d'assurance	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
746000/99002	Assurance vie - remboursement par le personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
746000/99003	Remb. par les compagnies d'assurances – sinistres	4 254,36	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
746000/99004	Remb. par les compagnies d'assurances – notes de crédits	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	19 323,09	15 000,00	42 000,00	32 000,00		
748350/99001	Remboursement de frais pour dégâts causés	19 323,09	15 000,00	40 000,00	30 000,00		
748350/99002	Remboursement de dégâts causés par des tiers pour perte ou non-retour de clés digitales et caution pour remise de clés	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 24/02/2021						
748380	Autres remboursements	97 350,63	52 000,00	52 000,00	52 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
748380/99001	Recettes et remboursements divers	97 280,53	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
748380/99003	Ventes diverses	70,10	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	186,61	1 000,00	3 000,00	3 000,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	186,61	1 000,00	3 000,00	3 000,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	0,00	0,00	0,00	0,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	0,00	0,00	0,00	0,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	3 380,49	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
755300/99001	Intérêts et frais de retards	3 380,49	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
811100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00		
811100/99001	Reprise sur Fonds de réserve budgétaire	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00		
	Recours au fonds de réserve budgétaire alimenté de 3 x 1.000.000 euros au cours des exercices 2018-2019-2020 (voir article 3/180/801100/99001) .						
	Total 180	331 495,18	335 000,00	364 000,00	3 354 000,00		
	Total général 1	90 821 468,84	90 021 738,99	97 652 604,00	103 320 967,00		
2/223/	2 Protection sociale 223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	308 195,04	330 000,00	360 000,00	365 000,00		
706060/99001	Revente de repas sur roues	308 195,04	330 000,00	360 000,00	365 000,00		
	Crédit 2022: adaptation du tarif à 15,27 euros (11,06 prix du repas + 4,21 prix du transport) voté par le conseil communal en date du 24/11/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR pour le 1/1/2022.						
	Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020. Le crédit 2021 tient compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	Tarif initial: 13,63 euros livraison comprise par unité svt délib du CC du 19/12/2014, adapté à 14,32 euros (10,39 prix du repas + 3,93 transport) par vote CC du 14/12/2018 suite à une hausse annoncée par SERVIOR le 19/11/2018.						
	voir également article de dépense 3/223/612150/99001						
	Total 223	308 195,04	330 000,00	360 000,00	365 000,00		
2/229/	229 Autre Troisième âge						
706040	Services de transport	336,00	10 000,00	1 000,00	10 000,00		
706040/99001	Ruffbus - recettes pour transport de personnes du 3e âge	336,00	10 000,00	1 000,00	10 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix voté en séance du conseil communal du 22/09/2021 (Ruffbus "Dinola" 2 € prix par trajet). Dépense voir article 3/229/616000/99001.						
706090	Activités de loisirs	20 570,26	0,00	11 370,01	0,00		
706090/99001	Services sociaux au profit des personnes âgées - recettes et remboursements divers	20 570,26	0,00	11 370,01	0,00		
	Crédit 2021: décompte Club Senior 2020 (solde en notre faveur: 11.370,01 €) Crédit 2020: décompte Club Senior 2018 (solde en notre faveur: 8.514,66 €) et 2019 (solde en notre faveur: 12.055,61 €).						
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00		
708212/99001	Recettes pour location de logements à des citoyens seniors dans l'immeuble Gulliver	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article créé pour préparer le début de la gestion de ces logements. dépenses voir article 3/229/648800/99005						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00		
744710/99001 G	Participation étatique dans le cadre du projet Boma-Bopa-Service	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00		
	Ministère de la Famille: accord du 11/5/2021 pour un subside						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/229/	229 Autre Troisième âge						
	d'encouragement d'un montant de 5.000 €. - 1ère tranche reçue le 1/6/2021 - solde à recevoir après réalisation du projet						
748110	Sponsoring	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>748110/99001</i>	<i>Activités sportives et de loisirs pour personnes âgées - recettes et remboursements</i>	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	dépense voir art. 3/229/648800/99001, à partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002						
748380	Autres remboursements	20 911,34	30 000,00	12 000,00	12 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement dans le cadre du service d'aides aux personnes vulnérables</i>	20 911,34	30 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Le service a été créé au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la pandémie COVID-19. article de dépense voir 3/229/648310/99001						
	Total 229	41 817,60	44 000,00	30 870,01	28 500,00		
2/230/	230 Egalité des chances						
706100	Services de consultance	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
<i>706100/99001</i>	<i>Egalité des chances - recettes diverses</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	L'article tient compte de diverses recettes pour des événements organisés dans le cadre des activités du service à l'égalité des chances (p.ex. Dinner in the Dark).						
	Total 230	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
706170	Services d'encadrement	66 319,35	101 000,00	126 000,00	126 000,00		
<i>706170/99001</i>	<i>Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs au foyer du jour Kornascht</i>	56 676,45	80 000,00	105 000,00	105 000,00		
<i>706170/99003</i>	<i>Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs à la Bëschcrèche</i>	9 642,90	21 000,00	21 000,00	21 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 306 938,52	2 430 000,00	2 507 000,00	2 640 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/241/	241 Crèches et garderies						
744611/99001 G	Crèches et foyers du jour - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du foyer du jour Kornascht et de la Bëschcrèche Remboursement par l'Etat de 100% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.	2 306 938,52	2 430 000,00	2 507 000,00	2 640 000,00		
	Total 241	2 373 257,87	2 531 000,00	2 633 000,00	2 766 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	665 773,50	1 000 000,00	1 025 000,00	1 100 000,00		
706170/99001	Maisons Relais - participation financière des parents/tuteurs Suivant délibération du conseil communal fixant les divers tarifs pour les Maisons Relais, conformément à la législation en vigueur concernant le chèque-service accueil (l'article tient compte de l'ouverture de la Maison Relais Mathendahl pour la rentrée 2021/2022).	665 773,50	1 000 000,00	1 025 000,00	1 100 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	8 292 132,61	10 684 000,00	10 945 000,00	11 740 000,00		
744611/99001 G	Maisons Relais - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement Remboursement par l'Etat de 75% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère (l'article tient compte de l'ouverture de la Maison Relais Mathendahl pour la rentrée 2021/2022).	8 292 132,61	10 684 000,00	10 945 000,00	11 740 000,00		
	Total 242	8 957 906,11	11 684 000,00	11 970 000,00	12 840 000,00		
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		
708212/99001	Charges locatives facturées à la maison des jeunes qui occupe un bâtiment de la commune Charges locatives facturées/refacturées à la maison des jeunes 'Jugendtreff': 210 avenue de la Liberté (avant 2021 cf art. 2/132/708212/99003)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
748380	Autres remboursements	57 878,08	0,00	88 600,47	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - remboursement du solde du subside communal</i>	57 878,08	0,00	88 600,47	0,00		
	Remboursement du solde du subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multiservices pour jeunes de Differdange (Maison de Jeunes) et du service Outreach Youthwork. Le remboursement comptabilisé sur l'exercice 2021 tient compte des décomptes 2020 (Maison de Jeunes: 72.585,92 et Outreach: 16.014,55). Le remboursement comptabilisé sur l'exercice 2020 tient compte du décompte 2019. Dépense voir article 3/259/648110/99001.						
	Total 253	57 878,08	0,00	91 600,47	3 000,00		
2/259/	259 Autre Jeunesse						
706100	Services de consultance	2 550,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>706100/99001</i>	<i>Service Jeunesse - recettes diverses</i>	2 550,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	180 000,00	110 000,00	110 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Recettes pour location de logements à des jeunes et logements encadrés</i>	0,00	180 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Le crédit tient compte d'une estimation des loyers pour 26 studios et 12 logements encadrés pour jeunes (Jugendwunnen um Arboria) dans le bâtiment Sequoia au Plateau du Funiculaire suivant convention d'exploitation conclue avec la Croix-Rouge signée le 15 novembre 2018 et approuvée par le conseil communal en date du 5/12/2018 ainsi que de la refacturation des services Eltrona pour lesdits studios et logements. Le crédit annuel tient compte des loyers de l'exercice précédent (début location février 2020: 99.418,52 pour 2020) svt décompte Croix-Rouge. voir également article de dépense 3/259/648800/99004 pour contrepartie contrat de gestion						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	409 921,61	272 000,00	229 500,00	238 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse						
744400/99002 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour l'emploi de jeunes chômeurs</i></p> <p>Le Fonds pour l'emploi prend en charge 85 % du salaire brut + charges patronales. Le crédit afférent est adapté en fonction des dépenses engagées (article 3/259/622000/99002) mais les recettes y comptabilisées en cours de route peuvent concerner des décomptes d'exercices précédents.</p>	409 921,61	272 000,00	229 500,00	238 000,00		
	Total 259	412 471,61	457 000,00	344 500,00	353 000,00		
2/261/	261 Aides aux sinistrés						
748380	Autres remboursements	26 272,74	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
748380/99001	<p><i>Aides aux sinistrés / remboursement de frais</i></p> <p>Dépenses voir article 3/261/648320/99001.</p>	26 272,74	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Total 261	26 272,74	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
748380	Autres remboursements	581 287,10	590 000,00	605 000,00	620 000,00		
748380/99001	<p><i>Département social / remboursement des salaires payés au personnel communal détaché auprès de l'Etablissement public Office Social</i></p> <p>Avec la mise en oeuvre de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale (Etablissement Public Office Social Differdange) avec effet au 1er janvier 2011, le personnel communal travaillant pour ledit établissement y est détaché. Les frais y relatifs sont remboursés suivant facture à établir par l'Administration communale de Differdange.</p>	578 113,50	585 000,00	600 000,00	615 000,00		
748380/99002	<p><i>Recettes de la part de l'Etablissement public Office Social pour services prestés par l'Administration communale de Differdange</i></p>	3 173,60	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	Total 263	581 287,10	590 000,00	605 000,00	620 000,00		
2/264/	264 Aides au réemploi						
706100	Services de consultance	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
<i>706100/99001</i>	<i>Job-Center - recettes diverses</i>	<i>0,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>		
	L'article tient compte de l'encaissement des participations à des réunions ou formations.						
	Total 264	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total général 2	12 759 086,15	15 665 500,00	16 064 470,48	17 005 000,00		
2/322/	3 Ordre et sécurité publics						
	322 Service d'incendie et de sauvetage						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	243 413,40	0,00	0,00	0,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>*Participation étatique aux frais de gestion des immeubles affectés par les communes au fonctionnement du CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours)</i>	<i>132 147,68</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Indemnité annuelle payée par le CGDIS conformément au contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles: - 26.429,54 euros payés pour la période 1/7 - 31/12/2018 - 52.859,07 euros payés pour 2019 - 52.859,07 euros payés pour 2020						
<i>744611/99002 G</i>	<i>Remboursement par le CGDIS des frais de gestion</i>	<i>111 265,72</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Remboursement par le CGDIS conformément à la convention de transfert de biens meubles signée le 19 juin 2020 et couvrant la période du 1/7/2018 jusqu'à la signature de ladite convention. Article de dépense voir 3/322/648800/99001.						
	Total 322	243 413,40	0,00	0,00	0,00		
	Total général 3	243 413,40	0,00	0,00	0,00		
	4 Affaires économiques						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	7 676,26	1 200,00	7 655,00	7 655,00		
708211/99001	<i>Fermage / location de terres agricoles</i>	7 676,26	1 200,00	7 655,00	7 655,00		
	Suivant contrats en vigueur: Bremenschleiden, Niederkorn A 1919/7535, 12 ares: Zoller Marcel, installation d'une colonie d'abeilles Vor Weissengruben, Niederkorn A 1337/7247, 111,54 ares: Tockert Claude, convention SICONA-Ouest Bei Koufeld, Niederkorn A 2627/7543, 100 ares: Pelt-Mangen Jeannette Tinnesgruendchen, Niederkorn A 1212/3193, 1216/6962, 1220, 1221, 1223/2518, 478,1 ares, dont 422,60 labourables et 55,50 couverts d'une végétation protégée: Tempels Guy Im Maigrund, Niederkorn A 794/6025, 182 m2: Barbaro Antonio/Panetta Nico, jardin Rue des Vignes, F-Saulnes AC 1-2-4-5-6-7-8-36-40-41-42-43-45-46-55-63, 53,78 ha: SCEA de la Quarelle						
	Total 411	7 676,26	1 200,00	7 655,00	7 655,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	7 012,24	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
702200/99001	<i>Participation aux frais de façonnage du bois</i>	7 012,24	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Total 412	7 012,24	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	6 313,71	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
708211/99001	<i>Location de la chasse</i>	6 313,71	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	Total 413	6 313,71	6 500,00	6 500,00	6 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement de la part de SUDENERGIE (SUDGAZ) suivant décompte annuel	0,00	0,00	0,00	0,00		
752000	Revenus des immobilisations financières	234 720,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz SUDENERGIE (Sudgaz)	234 720,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
	Total 422	234 720,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	228 149,38	300 000,00	270 000,00	300 000,00		
702300/99001	Vente de chaleur	228 149,38	300 000,00	270 000,00	300 000,00		
	Remboursement des frais de chauffage svt contrats de chaleur établis entre la Commune et les bénéficiaires. Centrales de chauffage: Aquasud, Presbytère, Peschkopp, Lunex et Université de Luxembourg (logements étudiants 21 rue Prince Henri)						
	Total 423	228 149,38	300 000,00	270 000,00	300 000,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	278 998,60	525 000,00	526 909,18	460 000,00		
702300/99001	Vente d'électricité - centrale de cogénération	220 273,65	450 000,00	450 000,00	400 000,00		
	Recettes de la part de la société Enovos concernant la production d'électricité (centrale de cogénération au Hall Sportif Oberkorn, cave) ainsi que pour les pointes de consommation d'électricité de la centrale de cogénération. Production électrique: 4.000.000 kWh *0.10e/kWh Pointe électrique 832 kW: 160.000.-€ TVA 8%						
702300/99002	Vente d'électricité - panneaux photovoltaïques	58 724,95	75 000,00	75 000,00	60 000,00		
702300/99003	Vente d'électricité - refacturations	0,00	0,00	1 909,18	0,00		
	Total 425	278 998,60	525 000,00	526 909,18	460 000,00		
2/430/	430 Tourisme						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/430/	430 Tourisme						
706170	Services d'encadrement	3 857,00	10 000,00	3 000,00	10 000,00		
706170/99001	Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par personnes privées Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021	3 857,00	10 000,00	3 000,00	10 000,00		
707280	Autres taxes	744,15	0,00	0,00	0,00		
707280/99001	Tourisme - recettes diverses	744,15	0,00	0,00	0,00		
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
744611/99002 C	Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par Communes Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021	0,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Total 430	4 601,15	25 000,00	8 000,00	25 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	41 963,47	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
702300/99001	Frais d'électricité Diffbus - refacturations	41 963,47	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
706040	Services de transport	1 781,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport "Night Rider" « Night Card Differdange » pour les personnes âgées de 16 à 26 ans inclus: 25 € « Night Card Differdange » pour les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 27 ans: 100 € (suivant délibération du conseil communal du 19/12/2014). Dépenses pour projet Nightrider, voir article du plan communal jeunesse 3/259/648800/99001.	1 781,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	28 164,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
744118/99003 G	Projet "Nightrider" du Pro-Sud / subvention de l'État	28 164,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 441	71 908,97	90 000,00	90 000,00	90 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/460/	460 Industries extractives et manufacturières, construction						
707230	Taxes liées à l'environnement	19 968,59	40 000,00	500 000,00	250 000,00		
707230/99001	Taxes liées à l'environnement: Déchets inertes	19 968,59	40 000,00	500 000,00	250 000,00		
	Recettes provenant de la part des gestionnaires des décharges: - Aleweier (Ac. Ets Cloos & Kraus Sàrl, succ. Romain Siebenaller et Fils), dont 50% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 50% de 1,0 € / tonne suivant convention signée le 12/2/2021 et approuvée par le conseil communal en date du 24/2/2021 - Gadderscheier (Recysan SA), dont 5% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 5% de 0,5 € / tonne Dépôt de +- 33 000 tonnes / mois jusqu'à 08/2021						
	Total 460	19 968,59	40 000,00	500 000,00	250 000,00		
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	34 074,25	35 500,00	37 708,60	38 000,00		
708215/99001	ZA communale Hahneboesch / loyer annuel de la part des entreprises pour travaux d'entretien	34 074,25	35 500,00	37 708,60	38 000,00		
	Total 470	34 074,25	35 500,00	37 708,60	38 000,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	3 846,30	16 000,00	6 000,00	16 000,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches	3 745,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Le crédit 2020 (et en partie 2021) tient compte de l'annulation de toutes nuits blanches à partir du 15 mars 2020 suite aux mesures sanitaires Covid-19. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006.						
707250/99002	Taxes de chancellerie : jeux et amusements publics	101,30	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006						
708212	Loyers et charges des bâtiments	217 481,51	153 000,00	134 000,00	185 500,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur</i>	217 481,51	153 000,00	125 000,00	175 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de la faillite du Restaurant Il Cavaliere (Maison Kriepps) et d'une annulation de 2 loyers mensuels (janvier et février) sur les baux de bâtiments à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie dans le cadre des aides Covid-19.						
	Le crédit 2020 tient compte de la résiliation du contrat de bail CR Services pour le Klenge Casino fin juin 2020 et d'une annulation de 3 loyers mensuels (avril-mai et décembre) sur les baux de bâtiments à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie dans le cadre des aides Covid-19.						
	Suivant contrats de bail en vigueur:						
	Villa Hadir, 51 rue Emile Mark, r-d-ch.: Munhowen S.A.						
	Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte, r-d-ch.: Brasserie Chez Amado, Amado Sàrl-S						
	Presbytère, 1 rue de la Crosnière: SCL Sàrl						
	Kleng Casino: nouvel exploitant pour 2022 ?						
	Maison Kriepps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: nouvel exploitant à partir de mars 2022 ?						
	Gîtes Lasauvage: exploitation à partir de mai 2022						
	Les charges locatives (Villa Hadir et Chez Amado) figurent à l'article 2/492/708212/99002.						
	Les recettes pour les contrats de bail des surfaces gastronomiques au 1535° Creative Hub (loyer et charges) figurent à l'article 2/493/708212/99001 (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrib).						
<i>708212/99002</i>	<i>Charges locatives de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur</i>	0,00	0,00	9 000,00	10 500,00		
	Avant l'exercice 2021 les charges locatives des bâtiments à						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	<p>destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie ont été comptabilisés sur art. 2/132/708212/99003. Pour les loyers y relatifs cf art. 2/492/708212/99001.</p> <p>Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: brasserie, contrat avec Munhowen S.A.</p> <p>Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte: brasserie Chez Amado, contrat avec Amado Sàrl-S</p> <p>Klunge Casino, 12 Place du Marché: hôtel-restaurant, nouvel exploitant pour 2022?</p> <p>Maison Krieeps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: restaurant, nouvel exploitant à partir de mars 2022?</p> <p>Gîtes Lasauvage: exploitation à partir de mai 2022</p>						
	Total 492	221 327,81	169 000,00	140 000,00	201 500,00		
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
708212	Loyers et charges des bâtiments	898 257,48	1 082 000,00	1 091 000,00	1 359 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Recette pour contrats de location au 1535° Creative Hub</i>	876 616,06	1 050 000,00	1 057 000,00	1 316 000,00		
	<p>Suivant contrats de bail en vigueur du 1535° Creative Hub. Les recettes pour le contrat de bail des surfaces gastronomiques figurent également sur cet article (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrieb).</p> <p>Le crédit 2021 tient compte d'une annulation de 2 loyers mensuels sur les baux horesca (Schräinerei) dans le cadre des aides Covid-19.</p> <p>Le crédit 2020 tient compte d'une annulation de 2 loyers mensuels sur les baux commerciaux (3 pour la brasserie Schräinerei) dans le cadre des aides Covid-19.</p>						
<i>708212/99002</i>	<i>1535° Creative Hub - recettes pour location salles de répétition et studio SONOTRON</i>	20 691,42	30 000,00	30 000,00	35 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
708212/99003	votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 <i>1535° Creative Hub - recettes pour location salle polyvalente au bâtiment A et B</i>	950,00	2 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	55 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
744611/99001 G	<i>Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Sonotron au 1535° Creative Hub</i>	55 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	suivant convention avec le Ministère de la Culture portant sur une participation étatique annuelle de 50.000 euros. dépense voir article 3/493/648800/99003						
	Total 493	953 257,48	1 132 000,00	1 141 000,00	1 409 000,00		
2/499/	499 Autres branches d'activités						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	47 419,94	56 500,00	52 000,00	55 000,00		
707210/99001	<i>Droits de places aux kermesses</i>	552,00	6 500,00	2 000,00	5 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 tiennent compte des mesures sanitaires Covid-19 à partir du 15 mars 2020. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006.						
707210/99002	<i>Droits de concession pour la publicité dans la commune</i>	46 867,94	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Concession de publicité dans la Commune de Differdange. Estimation se basant sur le contrat du 16.10.1991 (Délib.du Conseil Communal du 18.10.1991 / approbation du 04.03.1992 / No 57/92/CAC) resp. sur le contrat du 15.10.2020 (Délib. du Conseil Communal du 25.11.2020) avec la société PUBLI-LUX.						
	Total 499	47 419,94	56 500,00	52 000,00	55 000,00		
	Total général 4	2 115 428,38	2 630 700,00	3 029 772,78	3 092 655,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	196 922,11	95 000,00	170 000,00	170 000,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	196 922,11	95 000,00	170 000,00	170 000,00		
	Décomptes 2018 et 2019 comptabilisés sur l'exercice 2020. Suivant convention de collaboration avec Valorlux dans le cadre de la collecte sélective des PMC approuvée en séance du conseil communal du 14/07/2021						
705100	Ventes de marchandises	90 944,00	71 000,00	75 000,00	75 000,00		
705100/99001	Ventes de sacs poubelles	53 255,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021						
705100/99002	Ventes de poubelles (verre et papier) aux particuliers et remplacement de poubelles	37 689,00	36 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021. Les recettes provenant de la vente d'un système de fermeture pour les poubelles sont également comptabilisées sur le présent article budgétaire.						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	3 296 699,50	3 330 000,00	3 363 000,00	3 388 000,00		
706022/99001	Taxes pour divers dépôts au centre de recyclage	23 110,00	20 000,00	38 000,00	38 000,00		
	Les tarifs pour le centre de recyclage, conformes à la nouvelle législation afférente, ont été votés par le conseil communal en date du 7 février 2007.						
706022/99002	Taxes sur l'enlèvement des ordures	3 273 589,50	3 300 000,00	3 315 000,00	3 340 000,00		
	Délibération du Conseil communal du 19 décembre 2014: - taxe de raccordement par entité et par an 186,00 euros - taxe par vidange poubelle 80 l 3,00 euros - taxe par vidange poubelle 120 l 4,50 euros - taxe par vidange poubelle 240 l 9,00 euros - taxe par vidange poubelle 1100 l 41,25 euros						
706022/99003	Recettes pour collectes déchets	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Recettes d'Ecotec, Lamesch, Hein etc. pour le dépôt de déchets rémunérables collectés lors des tournées du CID (papier, verre, ferraille, etc.) à partir du mois d'octobre 2016 -> suivant information du service écologique les recettes étaient moins élevées en 2018 et 2019 à cause d'une diminution du prix du matériel. Voir aussi articles de dépense 3/510/612180/99003 et						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	/99004.						
	Total 510	3 584 565,61	3 496 000,00	3 608 000,00	3 633 000,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	3 348 039,63	3 270 000,00	3 350 000,00	3 400 000,00		
706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées	3 348 039,63	3 270 000,00	3 350 000,00	3 400 000,00		
	Au cours de l'exercice 2022, une nouvelle tarification sera soumise au vote du conseil communal laquelle est susceptible d'entrer en vigueur pour le 2e semestre.						
	Délibération du conseil communal du 19 décembre 2014 Redevance assainissement (taxe de canalisation): - part variable par m ³ d'eau consommé : 2,25 € (non soumise à la tva) - part fixe annuelle par équivalent habitant (EH) moyen : 25 € (non soumise à la tva) suivant type compteur: 20mm (= 3 EH): 75 € 25mm (= 4 EH): 100 € 32mm (= 5 EH): 125 € 40mm (= 6 EH): 150 € 50mm (= 8 EH): 200 € 80mm (=12 EH): 300 € 100mm (=16 EH): 400 € 150mm (=24 EH): 600 €						
	Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).						
	Total 520	3 348 039,63	3 270 000,00	3 350 000,00	3 400 000,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 B	Subventions d'exploitation	12 211,59	0,00	0,00	0,00		
744710/99002 B	Subventions étatiques et européennes pour acquisition de terrain situés dans zone Natura 2000 / selon convention LIFE13 NAT/LU/000068 LIFE Grassland	12 211,59	0,00	0,00	0,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	60 000,00	235 000,00	266 046,00	250 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat Pacte Climat	60 000,00	235 000,00	262 296,00	250 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2020 et avec échéance au 31/12/2030.						
	Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre.						
	Dépenses, voir articles 3/590/612400/99001 et 4/590/211000/99001.						
744710/99003 G	Subvention de l'Etat pour la lutte contre la perte et le gaspillage alimentaires	0,00	0,00	3 750,00	0,00		
	Subvention de l'Etat pour l'action de lutte contre la perte et le gaspillage alimentaires organisée par la commission sociale au cours de l'exercice 2021 (Pléckerten).						
	Total 590	72 211,59	235 000,00	266 046,00	250 000,00		
	Total général 5	7 004 816,83	7 001 000,00	7 224 046,00	7 283 000,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	8 892,12	10 000,00	11 500,00	12 000,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit	8 892,12	10 000,00	11 500,00	12 000,00		
	Suivant contrats de gérance avec le Fonds du Logement: 61, rue de la Métallurgie 62, rue de la Chapelle						
748380	Autres remboursements	305 357,79	330 000,00	290 000,00	335 000,00		
748380/99001	Remboursement frais de personnel AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR	305 357,79	320 000,00	280 000,00	325 000,00		
	Remboursement de prêt de main-d'oeuvre dans le cadre de l'agence immobilière sociale Kordall moyennant un décompte annuel en fin d'exercice. À partir de l'exercice 2022, l'équipe sera composée de 2 agents administratifs et 2 agents techniques.						
748380/99002	Remboursement frais divers pour gestion AIS Kordall de la part du syndicat	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	<i>intercommunale SIKOR</i>						
	L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par la Ville de Differdange dans le cadre de la gestion quotidienne de l'AIS Kordall.						
	Total 612	314 249,91	340 000,00	301 500,00	347 000,00		
2/621/	621 Places publiques						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	3 190,00	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
<i>707210/99001</i>	<i>Taxe communale pour l'exploitation d'une terrasse</i>	3 190,00	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
	En 2021 la taxe annuelle n'a pas été facturée suite aux restrictions liées à la pandémie Covid-19.						
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 24/02/2021.						
	- taxe d'instruction initiale 50 €						
	- taxe annuelle 30 € (<50m2)						
	- taxe annuelle 50 € (>50m2)						
	Total 621	3 190,00	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
2/623/	623 Parking						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	4 566,09	0,00	0,00	0,00		
<i>706120/99001</i>	<i>Parkings publics: recettes pour refacturation de frais d'entretien</i>	4 566,09	0,00	0,00	0,00		
	Crédit 2019: 0.- suite à l'acquisition des 30 emplacements Nei Déifferdeng par la commune svt acte passé devant notaire en date du 18/04/2018.						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	172 485,84	220 000,00	265 000,00	175 000,00		
<i>707220/99001</i>	<i>Vignettes de stationnement résidentiel et professionnel</i>	172 485,84	170 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/623/	623 Parking						
	Il est à noter que les recettes relatives aux taxes de stationnement (horodateurs/parcomètres) sont comptabilisées à part à l'article 2/623/708214/99001.						
707220/99002	Taxes compensatoires liées aux emplacements de parking	0,00	50 000,00	90 000,00	0,00		
	La taxe n'est plus due dès l'approbation du nouveau PAG. Taxe de 15.000 € à payer par le promoteur/propriétaire d'un immeuble lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité d'aménager des emplacements pour voitures dans un rayon de 100 mètres de la propriété concernée. Délibération du conseil communal du 19 décembre 2014.						
708214	Loyers et charges d'emplacements de stationnement	833 204,34	1 130 000,00	980 000,00	980 000,00		
708214/99001	Taxes pour le stationnement dans la commune (horodateurs et parkings publics communaux)	721 650,59	1 000 000,00	850 000,00	850 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021: 1) taxes de stationnement 2) tarifs parkings ouverts 3) tarifs parkings couverts						
	Il est à noter que les recettes relatives aux vignettes de stationnement résidentiel sont comptabilisées à part à l'article 2/623/707220/99001.						
708214/99002	Location d'emplacements de stationnement aux parkings couverts	111 553,75	130 000,00	130 000,00	130 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 (contrats de location pour emplacements dans le parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn et à la Place des Alliés au Fousbann ainsi que des cautions pour les télécommandes du parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn).						
	Total 623	1 010 256,27	1 350 000,00	1 245 000,00	1 155 000,00		
2/626/	626 Cimetières						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	35 015,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
706200/99001	Cimetières - taxes pour la confection de fosses et services funéraires	35 015,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
708216	Location en relation avec les services funéraires	4 800,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
708216/99002	Location de la morgue	4 800,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	51 550,00	45 000,00	48 000,00	48 000,00		
741000/99001	Cimetières - taxes de concessions	51 550,00	45 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
	Total 626	91 365,00	85 000,00	88 000,00	88 000,00		
2/627/	627 Ateliers						
708220	Loyer mobilier	50,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708220/99001	Location du matériel du service technique aux particuliers	50,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
768000/99001	Vente de vieux matériaux	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 627	50,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	2 688 259,94	2 630 000,00	2 750 000,00	3 175 000,00		
702300/99001	Vente d'eau - part variable suivant consommation	2 688 259,94	2 630 000,00	2 750 000,00	3 175 000,00		
	Au cours de l'exercice 2022, une nouvelle tarification sera						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	<p>soumise au vote du conseil communal laquelle est susceptible d'entrer en vigueur pour le 2e semestre -> estimation de +400.000 euros (voir également l'article de dépense 3/630/648211/99001 qui tient compte d'une hausse SES pour 2022).</p> <p>Taxes votées par le conseil communal en date du 19 décembre 2014.</p> <p>- part variable par m³ d'eau : 2.1 € htva - part fixe annuelle par compteur: 4.8 € htva/mm compteur 20mm: 96 € htva compteur 25mm: 120 € htva compteur 32mm: 153.6 € htva compteur 40mm: 192 € htva compteur 50mm: 225 € htva compteur 80mm: 384 € htva (soit également: compteur 100mm: 480 € htva compteur 125mm: 600 € htva)</p> <p>Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).</p>						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	611 724,69	610 000,00	616 000,00	622 000,00		
706021/99001	Vente d'eau - part fixe par compteur	611 724,69	610 000,00	616 000,00	622 000,00		
	<p>Au cours de l'exercice 2022, une nouvelle tarification sera soumise au vote du conseil communal laquelle est susceptible d'entrer en vigueur pour le 2e semestre.</p> <p>Taxes votées par le conseil communal en date du 19 décembre 2014.</p> <p>- part variable par m³ d'eau : 2.1 € htva - part fixe annuelle par compteur: 4.8 € htva/mm compteur 20mm: 96 € htva compteur 25mm: 120 € htva compteur 32mm: 153.6 € htva compteur 40mm: 192 € htva compteur 50mm: 225 € htva compteur 80mm: 384 € htva (soit également: compteur 100mm: 480 € htva compteur 125mm: 600 € htva)</p> <p>Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	Total 630	3 299 984,63	3 240 000,00	3 366 000,00	3 797 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	15 088,08	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	15 088,08	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Total 640	15 088,08	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	14 250,00	20 200,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Participation étatique dans les frais de personnel du conseiller interne Pacte Logement 2.0</i>	0,00	0,00	14 250,00	20 200,00		
	Le Ministère du Logement prend en charge une partie des frais de personnel pour le conseiller logement interne suivant convention initiale signée le 30/9/2021, votée le 27/10/2021 par le conseil communal et approuvée par le Ministère de l'Inérieur en date du 17/11/2021. Une lère subvention est payable dès la signature de la convention pour l'exercice 2021.						
	Total 690	0,00	0,00	14 250,00	20 200,00		
	Total général 6	4 734 183,89	5 038 500,00	5 034 750,00	5 430 700,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	3 350,00	30 000,00	13 000,00	30 000,00		
<i>708215/99001</i>	<i>Recettes pour location hall polyvalent Hall O à Oberkorn</i>	3 350,00	30 000,00	13 000,00	30 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 810	3 350,00	30 000,00	13 000,00	30 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/821/	821 Terrains de sports						
708211	Loyers et charges de terrains	850,00	0,00	100,00	100,00		
708211/99001	<i>Location de terrains de sports</i>	850,00	0,00	100,00	100,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 821	850,00	0,00	100,00	100,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	400,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
708213/99001	<i>Location de halls de sport</i>	400,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 822	400,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
2/823/	823 Piscines						
708212	Loyers et charges des bâtiments	601 478,25	870 000,00	850 000,00	850 000,00		
708212/99001	<i>Aquasud / recette pour location de la piscine de sports et de loisirs avec espaces de fitness et de wellness au Parc des Sports à Oberkorn</i>	601 478,25	870 000,00	850 000,00	850 000,00		
	Le crédit tient compte du loyer trimestriel svt contrat de bail avec AquaSud - Vert-Marine.com ainsi que des recettes de la part du LTMA et de la EIDE pour les droits d'entrée des classes.						
	Le crédit 2020 tient compte d'une annulation de 3 loyers mensuels (avril, mai et décembre) sur les baux (horesca et piscine) dans le cadre des aides Covid-19.						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	314 679,00	0,00		
768000/99001	<i>Aquasud - résultat d'exploitation favorable par rapport aux prévisions budgétaires</i>	0,00	0,00	314 679,00	0,00		
	Le crédit 2021 reprend les décomptes de l'exercice 2019 (182.106,60 €) et de l'exercice 2020 (132.572,11 €).						
	Total 823	601 478,25	870 000,00	1 164 679,00	850 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/829/	829 Autres Sports						
707280	Autres taxes	21 040,00	55 000,00	50 000,00	55 000,00		
707280/99001	Sports et Loisirs - recettes diverses	21 040,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
707280/99002	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 cours sports-loisirs 60 € cours sports-loisirs pour seniors 35 € Recettes diverses événement sportif Steel Run	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Recettes calculées sur base des participants à la course. Pas de course en 2020 et 2021 vu les mesures sanitaires Covid-19.						
	Total 829	21 040,00	55 000,00	50 000,00	55 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
706080	Services culturels	32 755,96	100 000,00	109 000,00	120 000,00		
706080/99001	Centre culturel AALT STADHAUS / vente de tickets et participations	32 755,96	80 000,00	80 000,00	100 000,00		
706080/99002	Le crédit 2020 tient compte de l'annulation des événements due aux mesures sanitaires Covid-19. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 Depuis 2017 un nouveau système de comptabilité de Luxembourg-ticket est en place (double comptabilisation d'une partie des recettes). cf aussi article de dépense 3/831/615241/99011 Festival L'Essentiel du Rire	0,00	20 000,00	29 000,00	20 000,00		
	Edition 2020 annulée. Dépense voir article 3/831/648800/99007						
708213	Loyers et charges des salles	600,00	10 000,00	3 500,00	22 000,00		
708213/99001	Location de centres culturels et salles de fêtes	600,00	10 000,00	3 500,00	7 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 - Aalt Stadhaus - salle de spectacle - Aalt Stadhaus - salle polyvalente - Salle des fêtes à Lasauvage						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- Salle de conférence à Lasauvage - Place barbecue à Lasauvage - Espace H2O - Maison Krieps - Salle des fêtes "Im Mai"						
708213/99002	Location de l'Eglise de Lasauvage	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	Location selon les tarifs en vigueur (-> voté par le conseil communal en date du 27/10/2021).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	140 300,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
744611/99002 G	Centre culturel AALT STADHAUS / allocations de l'ETAT	140 300,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Participation étatique suivant convention avec le Ministère de la Culture signée en date du 25 juin 2020 et approuvée par le conseil communal en sa séance du 22 juillet 2020. - acompte de 90% versé pour le 31 mars de l'exercice en cours - solde de 10% versé après communication du bilan financier de l'exercice précédent - pour 2020: supplément de 5.300 euros pour la subvention du projet "Woman in March" dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.						
	Total 831	173 655,96	260 000,00	262 500,00	292 000,00		
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
706160	Services éducatifs	90 340,00	122 500,00	125 500,00	126 500,00		
706160/99001	Ecole de Musique - droits d'inscriptions - minerval	63 510,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	La recette afférente a été évaluée conformément au chapitre C-1 Ecole de musique du règlement des taxes et tarifs de la Ville de Differdange dûment voté par le conseil communal en date du 30 janvier 2019 et 18 mai 2011. voir article de recette 2/836/706160/99003 pour la taxe spécifique pour élèves non-résidents. voir également article de recette 2/836/744611/99001						
706160/99002	Ecole de Blues - droits d'inscriptions - minerval	1 610,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	Tarifs votés par le conseil communal en date du 1er octobre 2014 - Tarif pour adultes par session 50 € - Tarif pour étudiants par session 30 € voir article de recette 2/836/706160/99004 (non-résidents).						
706160/99003	<i>Ecole de Musique - droits d'inscriptions, taxe spécifique pour élèves non-résidents</i>	25 220,00	26 000,00	29 000,00	30 000,00		
	La recette afférente a été évaluée conformément au chapitre C-1 Ecole de musique du règlement des taxes et tarifs de la Ville de Differdange dûment voté par le conseil communal en date du 30 janvier 2019 et 18 mai 2011. voir article de recette 2/836/706160/99001 pour le minerval perçu. voir également article de recette 2/836/744611/99001						
706160/99004	<i>Ecole de Blues - droits d'inscriptions, taxe spécifique pour élèves non-résidents</i>	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	voir article de recette 2/836/706160/99002 (résidents)						
707280	Autres taxes	7 860,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
707280/99001	<i>Ecole de Musique - recettes diverses</i>	7 860,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	Cautions et location pour instruments de musique, suivant délibération du conseil communal du 17/12/2008 et 30/1/2019.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	46 800,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
744611/99001 C	<i>Participation d'autres communes aux frais des cours de musique (enfants hors commune)</i>	46 800,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Le crédit tient compte de la participation financière des communes de: - Dippach svt convention cadre portant sur l'enseignement musical du 15 juin 2007: 650.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Dippach; - Sanem svt lettre du 25 juin 2019: 780.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Sanem; recevable sur présentation d'une facture avec liste détaillée des élèves concernés et de leurs inscriptions. En contrepartie les élèves concernés ne paient que le tarif 'résidents' (cf art. 2/836/706160/99001).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 125 350,00	1 069 000,00	1 179 000,00	1 125 000,00		
744611/99002 G	<i>Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Musique</i>	1 110 350,00	1 000 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	Part de l'ETAT dans les frais de l'enseignement musical laquelle tient compte que l'enseignement prodigué est reconnu comme école de musique par le ministère de la Culture. Prise en charge à parts égales par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Culture.						
744611/99003 G	Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Blues	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Avant l'exercice 2019 cette recette figurait à l'article 2/839/744611/99003.						
744611/99004 G	Participation de l'Etat dans les frais de personnel de l'Ecole de Musique - projets pédagogiques dans l'enseignement fondamental	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00		
	Suivant convention du 11/9/2020 avec le Ministère de l'Education concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre de projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical (projet uniquement pour l'exercice 2021).						
	Total 836	1 270 350,00	1 247 000,00	1 360 000,00	1 307 000,00		
2/837/	837 Bibliothèques						
707280	Autres taxes	300,50	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
707280/99001	Recettes diverses de la bibliothèque	300,50	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la Bibliothèque Municipale	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
	En tant que « bibliothèque publique » la Ville de Differdange profite d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010. La participation pour l'exercice 2020 a été comptabilisée par erreur sur 2019.						
	Total 837	300,50	66 500,00	66 500,00	66 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/839/	839 Autres Services culturels						
706080	Services culturels	2 594,00	20 000,00	30 000,00	20 000,00		
706080/99001	Recettes liées aux activités dans le domaine de la culture	2 594,00	20 000,00	30 000,00	20 000,00		
	Pour les recettes des différentes manifestations, voir articles séparés dans le rubrique 2/860.						
748380	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99001	Recettes vente bons cadeaux	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	200 000,00	140 000,00	210 000,00		
748800/99001	Participation aux frais des projets pour la Capitale européenne de la Culture Esch 2022	0,00	200 000,00	140 000,00	210 000,00		
	voir article de dépenses 3/839/615100/99003						
	Total 839	2 594,00	221 000,00	171 000,00	231 000,00		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement des frais d'entretien par le Fonds de gestion des édifices religieux et autres bien relevant du culte catholique	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	L'article est destiné à procéder à une refacturation des frais de gestion et d'entretien courants des édifices ne tombant pas dans la propriété de la Ville de Differdange.						
	La Ville de Differdange est propriétaire de l'Eglise Lasauvage conformément à la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes (-> voir également la séance du conseil communal du 21/11/2018 portant sur la décision du dégrèvement de l'Eglise de Lasauvage).						
	Total 850	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
2/860/	860 Fêtes publiques						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/860/	860 Fêtes publiques						
706080	Services culturels	53 535,30	137 000,00	45 000,00	137 000,00		
706080/99002	Recettes Blues Express	500,00	55 000,00	25 000,00	55 000,00		
706080/99003	Recettes Marché de Noël	3 500,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
706080/99004	Recettes Megafuesend	49 535,30	50 000,00	0,00	50 000,00		
706080/99005	Recettes Weekend des cultures	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00		
	Pas d'édition en 2020 et 2021.						
706080/99006	Recettes Hippches op Haapches, alles em de Béier	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00		
748380	Autres remboursements	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
748380/99003	Recettes pour vente de boissons	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	dépenses, voir article 3/860/615241/99027						
748380/99004	Recettes caution "Cup-system"	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
	Total 860	53 535,30	139 500,00	47 500,00	139 500,00		
	Total général 8	2 127 554,01	2 902 000,00	3 138 279,00	2 974 100,00		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
706160	Services éducatifs	21 750,00	20 000,00	27 750,00	25 000,00		
706160/99001	Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence - Part personne privée	21 750,00	20 000,00	27 750,00	25 000,00		
	Taxe minerval de 500 € par trimestre, suivant décision du conseil communal du 11 janvier 2012, dûment approuvée par l'autorité supérieure.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	32 000,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
744611/99003 C	<i>Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence</i> Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009, prévoyant que la refacturation des frais se fait entre les communes concernées (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents): Délibération du conseil communal du 11 janvier 2012, fixant le tarif par trimestre à 200€ à facturer aux communes concernées. Pour les élèves résidant à l'étranger, la taxe minerval de 500€ par trimestre (votée par le conseil communal en sa séance du 14 juin 2002 et dûment approuvée par l'autorité supérieure) est appliquée. Voir article 3/919/648212/99001 pour les dépenses y relatives.	32 000,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	15 275,33	26 000,00	20 000,00	20 000,00		
744611/99002 G	<i>Part de l'ETAT dans les frais du personnel</i> Depuis l'exercice 2017, le crédit tient encore compte de la participation de l'Etat dans les frais des instructeurs de natation. L'article a été créé conformément à la loi du 8 février 2009 sur l'école fondamentale, respectivement conformément à la convention conclue entre la Ville de Differdange et le Ministère de l'Education Nationale, votée par le conseil communal en séance du 27 janvier 2010 et dûment approuvée par l'Autorité Supérieure en date du 22 mars 2010.	15 275,33	26 000,00	20 000,00	20 000,00		
748380	Autres remboursements	1 289,08	3 000,00	3 500,00	3 500,00		
748380/99004	<i>Participation dans les frais d'exploitation "Natuschoul"</i>	1 289,08	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
748380/99005	<i>Refacturation aux enseignants pour dépassements budgétaires</i>	0,00	0,00	500,00	500,00		
	Total 910	70 314,41	100 000,00	102 250,00	99 500,00		
2/920/	920 Encadrement périscolaire						
744710 G	Subventions d'exploitation	42 814,09	48 000,00	48 000,00	35 000,00		
744710/99002 G	<i>Subvention de l'Etat pour classes d'accueil de réfugiés</i>	42 814,09	48 000,00	48 000,00	35 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/920/	920 Encadrement périscolaire						
	Total 920	42 814,09	48 000,00	48 000,00	35 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	22 475,00	38 000,00	30 000,00	30 000,00		
706160/99002	Taxe d'inscription aux cours pour adultes	22 475,00	38 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Par délibération du 28 juillet 2006 le droit d'inscription pour les cours a été fixé comme suit: - cours luxembourgeois 50 euros, - cours luxembourgeois dans le cadre de la législation pour l'octroi de la nationalité luxembourgeoise pour les résidents étrangers depuis plus de 20 ans 25 euros (adaptation votée par le conseil communal le 19/07/2017), - cours français et allemand 80 euros (adaptation votée par le conseil communal le 23/7/2014) - autres cours 100 euros						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	20 390,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais pour cours adultes	20 390,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	L'Etat participe aux cours tenus par du personnel agréé.						
	Total 930	42 865,00	58 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total général 9	155 993,50	206 000,00	200 250,00	184 500,00		
	TOTAL GENERAL	120 783 188,55	123 465 438,99	132 893 157,72	139 290 922,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	62 951,26	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	62 951,26	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	548 985,46	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	548 985,46	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	611 936,72	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	611 936,72	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615241	Frais de réception	8 928,66	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
615241/99001	Frais de réception et de restauration pour divers événements du collège échevinal	8 928,66	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	8 031,25	18 000,00	15 000,00	15 000,00		
615243/99001	Dépenses imprévues du collège échevinal	8 031,25	18 000,00	15 000,00	15 000,00		
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	155 586,12	156 000,00	158 000,00	160 000,00		
642110/99001	Collège des bourgmestre et échevins / indemnités	155 586,12	156 000,00	158 000,00	160 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012, conformément au règlement grand-ducal du 13 février 2009 arrêtant les maxima des indemnités des bourgmestres et des échevins.						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	48 299,24	56 500,00	58 000,00	58 000,00		
643110/99001	Conseil communal - jetons de présence	48 299,24	56 500,00	58 000,00	58 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012: - Jetons de présence 22 euros/séance <3 heures (Ind.100) - Jetons de présence 33 euros/séance >3 heures (Ind.100) - Jetons de présence 55 euros/séance >5 heures (Ind.100).						
	Total 111	220 845,27	242 500,00	243 000,00	245 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	Indemnités pour les membres des bureaux de vote pour élections législatives (avant le jour des élections) pour mémoire: prochaines élections en 2023 Indemnités avant le jour des élections suivant art.2 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005.	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800/99002	*Indemnités pour les membres des bureaux de vote pour élections communales (avant le jour des élections) pour mémoire: prochaines élections en 2023	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800/99003	Indemnités pour les membres des bureaux de vote pour élections européennes (avant le jour des élections) L'article n'est plus utilisé étant donné que cette mission n'est plus effectuée par des agents communaux. Indemnités avant le jour des élections suivant art.2 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005.	0,00	0,00	0,00	0,00		
643800	Autres jetons de présence	0,00	0,00	0,00	0,00		
643800/99001	Jetons de présence pour élections législatives (le jour des élections) pour mémoire: prochaines élections en 2023. Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005.	0,00	0,00	0,00	0,00		
643800/99002	Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001. *Jetons de présence pour élections communales (le jour des élections) pour mémoire: prochaines élections en 2023.	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001.						
643800/99003	<i>Jetons de présence pour élections européennes (le jour des élections)</i> pour mémoire: prochaines élections en 2024. Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005.	0,00	0,00	0,00	0,00		
643800/99004	Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001. Elections européennes du 26/05/2019. <i>Jetons de présence pour référendum (le jour du référendum)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 112	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	86 164,43	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
642400/99001	<i>Indemnités aux commissions consultatives</i> Suivant décision du Conseil Communal du 05.04.2006: Jetons de présence de 8,68 euros/séance (Ind.100) Le crédit 2020 tient compte de la création du comité d'accompagnement économique. En 2018: décision politique d'augmenter le nombre de membres dans diverses commissions pour favoriser la participation de la population locale. La nomination de ces membres a été effectuée lors de la séance du conseil communal du 11/7/2018.	86 164,43	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
	Total 113	86 164,43	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
3/121/	121 Affaires générales						
603500	Fournitures de bureau	87 159,33	91 000,00	90 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
603500/99001	Fournitures de bureau et abonnements	87 159,33	91 000,00	90 000,00	90 000,00		
603600	Carburants	20 171,23	26 875,00	28 125,00	30 000,00		
603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules	20 171,23	26 875,00	28 125,00	30 000,00		
608122	Petit équipement	7 907,61	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608122/99001	Acquisition de mobilier	7 907,61	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	25 858,45	27 500,00	27 500,00	27 500,00		
611110/99001	Loyers et charges locatives de terrains	25 858,45	27 500,00	27 500,00	27 500,00		
	ETAT: - bail emphytéotique places occupées rue de l'Hôpital (33-35), parcelles B 187/10125 et 187/10126 - canalisation Niederkorn parcelle 2918/6042 "hinterst Lauterbann" (Maison Retraite)						
	ETAT / CFL: - conv. N° 2065: fonçage en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 1845: fonçage pour canalisation d'eaux pluviales et eaux usées en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 2151: chemin piétonnier reliant la rue Prince Henri et l'arrêt ferroviaire au complexe sportif; - conv. N° 2163: PN Gadderscheier - création passage et utilisation voie routière étatique pour accéder au centre de recyclage; - conv. N° Co D17 P.K. 04,000: location terrain - conv. N° Co D18: établissement d'une ouverture avec porte en tôle - conv. N° Co D20 0022 - P.K. 5,750-6,020: traversée par conduite d'eau - conv. N° Co D21 137 - P.K. 6,023: traversée par canalisation - conv. N° Co D22 534: prolongement de la canalisation - conv. N° Co D44 713 - P.K. 3,900-4,000: création d'un parking - conv. N° Co D45 753 - Imm. Hausemer et Logelin: évacuation des eaux dans canalisation CFL - conv. N° D 45 1036 - P.K. 4,240-4,335: traversée par canalisation - conv. N° D 61 1229 - P.N. 13 - P.K. 6,310: pose de câbles électriques - conv. N° D 66 1254 - P.K. 5,180 - P.N. 15: traversée par diverses conduites - conv. N° D 67 1256 - P.K. 5,770-6,055: construction d'un chemin pour piétons - conv. N° 1463 - P.K. 05,180 (PN15): installation d'un signal routier et d'un bâti sur terrain de la Commune						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>- conv. N° D 111 1678 - P.K. 4,513: souterrain pour piétons sous les voies - conv. N° D 114 1682 - P.K. 4,250-4,630: mise à disposition terrain - conv. N° 1991 - P.K. 04,248: adapt. anc. pont ferrov. enjamb. la ligne ferrée P-Es (chemin de fer Thilleberg) et constr. nouv. pont en rempl. de l'anc. pont - conv. N° 2150 - P.K. 6,088-6,567: suppression et remplacement PN13 et PN14, modalités de construction et d'entretien etc. - conv. N° AD 0056 - P.K. 4,660-4,670: installation et exploitation d'une mBox communale partiellement sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0090 - P.K. 05,572: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0098 - P.K. 03,915-03,933: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0032 - P.K. 6,150-6,567: pose et exploitation de conduites d'eau et de gaines sur le domaine ferroviaire - conv. N° 2268 - P.K. 03,130: construction et gestion d'une 'mBox' sur terrain communal - Arrêt Niederkorn</p> <p>ArcelorMittal Luxembourg S.A.: - Impasse du Château, Differdange, jardin Château 50ares: parc public</p> <p>ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.: - plateau des hauts fourneaux, Differdange, parcelle 1304/9707, section A Niederkorn 12.330m2: parking provisoire - 53 rue Emile Mark, Differdange, parcelle 1304/9706 +/- 1.000 m2: installation bureaux préfabriqués Villa Hadir 2</p> <p>Braun-Jaminet: - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn - location de deux terrains situés près de l'Ecole Woier - location parcelles pour terrain de football FC Luna à Oberkorn</p> <p>Tempels Guy: - location terrain pour aménagement lit et source Kohrspronk - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn</p> <p>Morelli Patrizio: - location parcelles 1074 et 1075 rue de l'Eau pour chantier Ecole Um Bock</p> <p>Fonds du Logement: - location parcelles 39, 40/306, 37/3780, 37/3779, 35/10252, 36/6047 dans la Grand-rue pour la réalisation d'un projet immobilier entrant dans le programme de constructions</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	subventionnées par l'Aide au Logement						
	WK Immo Sàrl:						
	- location d'un terrain dans la rue Duchscher pour permettre au Diffbus de faire demi-tour						
	Lëtzebuenger Déiereschutzliga: location fourrière						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 121 829,64	1 130 000,00	1 130 000,00	1 380 000,00		
<i>611120/99001</i>	<i>Loyers et charges locatives de bâtiments</i>	<i>1 121 829,64</i>	<i>1 130 000,00</i>	<i>1 130 000,00</i>	<i>1 380 000,00</i>		
	ArcelorMittal Luxembourg S.A.:						
	- Château (sous-loué à la Miami University) avec Villa (maison-relais) et appartenances						
	ETAT, CFL:						
	- ancien bâtiment voyageurs en gare de Differdange et excédents de terrain (avec TVA 17% à partir de l'exercice 2020)						
	- conv. N° Co D19 0015 P.K. 5,675-5,942: location d'excédents de terrain						
	Malané Carlo:						
	- rez-de-chaussée et cave, 5 rue du Parc Gerlache (sous-loué à l'Atelier du Parc)						
	- rez-de-chaussée et cave, 3 rue du Parc Gerlache (pop-up-store)						
	Mezzadri Fernand (anc. Boulois Kenneth):						
	- rez-de-chaussée, 49 avenue Charlotte (bureau Cours des langues)						
	Efco-Forodia SA:						
	- contrat de bail du 03/04/2015 pour terrains, hall de stockage, bureaux (lieux-dits rue de Hussigny / Rollesbiérg)						
	14-16 Sàrl:						
	- Résidence Reggio, 2 emplacements (sous-loués à M. Baptista Couceiro Rui Fernando, gérant des sociétés Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars et locataire du local commercial dans la Résidence Reggio)						
	Portakabin Luxembourg:						
	- différents sites scolaires						
	Bei Maurice:						
	- Petit Casino Place du Marché						
	Le crédit 2020 tient compte de la reprise de l'équipement du Petit Casino svt lettre de résiliation du contrat de bail avec						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	CR Services Sàrl et inventaire dressé en date du 07/07/2020.						
	Calderone Béatrice (héritiers): - local de commerce r-d-ch., 10 Liberté (sous-loué à Moudestär Sàrl)						
	Gego SCI: - cave au sous-sol, 2-4 Place du Marché						
	Bei Fabrizio: - cave au sous-sol, 2-4 Place du Marché						
	Werding Viola: - local de commerce, 55 avenue de la Liberté (projet pilote 'Streetworkers')						
	Charges de copropriété: Résidence "Del Parco" 27-29 rue Michel Rodange Résidence "Lara" 13 Grand-Rue Résidence "Kriepps" Place du Marché Résidence "Reggio" Terrasses de la Ville Résidence "Im Mai" 189 avenue de la Liberté Résidence Fonds du Logement 210 avenue de la Liberté Résidence "Nei Déifferdeng" 5 rue St. Nicolas Résidence "18 Charlotte" 18 avenue Charlotte Résidence "Charlotte" 2 avenue Charlotte Résidence "BIL" 16-18 Liberté Résidence "Sossong" 14 rue Michel Rodange Résidence "Colette" 50 Grand-rue Résidence "Gerlach" (anc. Maison "Fourny") 4 Liberté Résidence "Mandela" Place Nelson Mandela						
	Fonds du Logement: - contrat de gestion maisons 61 rue de la Métallurgie et 62 rue de la Chapelle						
	Lithopark: - parking public sous-terrain, Grand-rue (location 140.000.-€/an + convention de gestion 150.000.-€/an sur 15 ans. La mise en service n'est prévue que pour la fin janvier 2022.)						
611200	Loyers et charges mobilières	159 822,13	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
611200/99002	Services administratifs et techniques / loyers et charges locatives machines à copier	159 822,13	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
613410	Honoraires juridiques	140 836,10	127 000,00	130 000,00	135 000,00		
613410/99001	Honoraires d'avocats	106 638,07	95 000,00	98 000,00	98 000,00		
613410/99002	Honoraires de notaires	28 879,51	20 000,00	20 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
613410/99003	<i>Honoraires d'avocats du service d'information juridique pour les citoyens</i>	5 318,52	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Service aux citoyens introduit au cours de l'exercice 2020 moyennant une convention de collaboration avec Me Stéphanie Guérisse signée le 20 mai 2020 et approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 27 mai 2020.						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	23 921,74	14 000,00	20 000,00	20 000,00		
613481/99001	<i>Honoraires de consultance externe et d'expertise</i>	23 921,74	14 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit tient également compte des frais d'expertise occasionnés par la gestion du service logement (maisons, logements et terrains). Le crédit 2020 tient compte des frais pour la mise en place des procédures internes requises par la nouvelle loi sur la protection des données.						
614600	Assurance responsabilité civile	176 101,19	177 000,00	177 000,00	177 000,00		
614600/99001	<i>Assurance responsabilité civile</i>	176 101,19	177 000,00	177 000,00	177 000,00		
	Suivant les contrats d'assurances afférents. Augmentation pour 2020 suivant résultat soumission du 20/11/2019.						
614800	Autres assurances	0,00	0,00	0,00	0,00		
614800/99001	<i>Assurance accident usagers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Assurance accidents: personnel, conseil communal, commissions.						
615100	Frais de marketing et de publicité	236 090,22	260 000,00	260 000,00	260 000,00		
615100/99001	<i>Publicité et avis de presse</i>	42 056,56	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Crédit budgétaire destiné pour dépenses de divers avis, invitations par voie de presse et publications de postes.						
615100/99002	<i>Frais de publications communales</i>	194 033,66	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
	Le crédit afférent est inscrit pour les dépenses occasionnées notamment par: - differdange.lu - Déifferdang Magazin (réalisation autonome par service médias/communications à partir de 2015)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	- Informationsblat - Info-Mappe Biergeramt - autres publications séparées.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	36 398,94	42 500,00	42 000,00	42 000,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	422,02	2 500,00	2 000,00	2 000,00		
615212/99002	Frais de déplacements à l'étranger / Teambuilding	35 976,92	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
615241	Frais de réception	56 676,15	5 000,00	5 000,00	75 000,00		
615241/99001	Fête du nouvel an pour le personnel communal	54 990,85	0,00	0,00	70 000,00		
	Edition 2021 n'a pas eu lieu vu les restrictions Covid-19.						
615241/99002	Frais divers pour réceptions, représentations et restauration	1 685,30	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	409 701,24	475 000,00	485 000,00	485 000,00		
615300/99001	Frais postaux	195 000,00	195 000,00	205 000,00	205 000,00		
615300/99002	Frais de télécommunication fixe	159 973,53	190 000,00	190 000,00	190 000,00		
615300/99003	Frais de télécommunication mobile	54 727,71	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
618820	Frais de formation	21 264,01	70 000,00	80 000,00	80 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal	679,57	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
618820/99002	Frais de formation du personnel CID / service arbres	20 584,44	50 000,00	60 000,00	60 000,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID (travailleur désigné, conduite véhicules, manipulation engins techniques, etc.). Diverses formations du service arbres sont également comptabilisées sur cet article.						
	L'Association d'assurance accident subventionne une partie des formations organisés pour le CID (recette voir article 2/180/748380/99001).						
621000	Rémunérations des salariés	3 070 638,75	3 475 739,60	3 330 467,00	3 660 205,40		
621000/99002	Cadeaux au personnel pour ancienneté de service	16 973,99	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	La rencontre traditionnelle de 2020 a eu lieu en octobre 2021 (une soirée pour les personnes concernées de 2020 et 2021 ensemble).						
621000/99100	*Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts	3 053 664,76	3 440 739,60	3 295 467,00	3 625 205,40		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
623000	Charges sociales (part patronale)	534 178,68	621 891,00	596 241,00	657 059,40		
623000/99100	*Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale)	534 178,68	621 891,00	596 241,00	657 059,40		
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	2 619,81	10 000,00	8 000,00	8 000,00		
646500/99001	*Droits d'enregistrement et d'hypothèques	2 619,81	10 000,00	8 000,00	8 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	323 998,00	308 600,00	308 600,00	347 000,00		
648110/99001 P	Déifferdeng, eng Stad hëlleft	323 998,00	308 600,00	308 600,00	347 000,00		
	Le crédit est égal à 0,25% du montant des recettes ordinaires afin de soutenir plusieurs projets humanitaires.						
	Projets retenus pour 2021:						
	- Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal (amélioration de la nutrition et de l'éducation des enfants dans l'Etat de Jharkhand en Inde): 10.000 €						
	- Action pour un Monde Uni asbl (éducation de jeunes filles à Bukoba en Tanzanie et agronomie familiale écologique à Pernambouc au Brésil): 60.000 €						
	- Catch a Smile (soutien et aide aux migrants et réfugiés en Bosnie et en Grèce): 10.000 €						
	- Dignity asbl (activités permettant de rendre la dignité aux femmes marginalisées en Inde): 10.000 €						
	- Frères des Hommes asbl (divers projets humanitaires au Nicaragua, Guatemala, Sénégal, Burkina Faso): 60.000 €						
	- Guiden a Scoute fir eng Welt asbl (Sayarinapaj à Cochabamba en Bolivie, projet déjà en cours): 21.778,40 €						
	- Le Soleil dans la main (projet BIIGA, renforcement de la protection des enfants vulnérables au Burkina Faso): 20.000 €						
	- Les Amis AYUDAME Luxembourg (soutien des enfants abandonnés dans le Tiers Monde: Rwanda, Congo et Palestine): 1.000 €						
	- Médecins du monde asbl (aide aux sans-abris luxembourgeois): 7.500 €						
	- Mitica Association d'aide à l'enfance (scolarisation de 50 enfants et rénovation des locaux à Kameubeul au Sénégal): 8.500 €						
	- Objectif Tiers Monde (OTM) (autonomisation du système d'eau et d'électricité, durabilité des écoles à Haïti): 5.000 €						
	- Padem, Enfants du Monde (projet JAPPO, émancipation des femmes, construction d'un centre de production artisanal, formation professionnelle etc. au Sénégal): 40.000 €						
	- SOS Faim Luxembourg (agriculture durable et locale en Ethiopie): 40.000 €						
	- Stëmm vun der Strooss asbl (aide aux personnes démunies et sans abris au Luxembourg): 3.250 €						
	- Tukwataniise asbl (écoles en Uganda): 1.000 €						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	<p>Projets retenus pour 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants de l'Espoir (école en Colombie): 32.000 € 2e tranche svt courrier du 06/12/2019 - Action pour un Monde Uni asbl (éducation de jeunes filles à Bukoba en Tanzanie): 30.000 € - Action pour un Monde Uni asbl (agronomie familiale écologique à Pernambuco au Brésil): 30.000 € - Padem, Enfants du Monde (projet au Madagascar): 43.000 € - SOS Faim (agriculture durable et locale en Ethiopie): 30.000 € - SOS Faim (promotion du riz local en Afrique de l'Ouest): 30.000 € - Mitica Association d'aide à l'enfance (scolarisation de 50 enfants et rénovation des locaux à Kameubeul au Sénégal): 10.500 € - Dignity asbl (développement rural dans 60 communautés villageoises indigènes à Andhra Pradesh en Inde): 10.000 € - Frères des Hommes asbl (adaptation au changement climatique et souveraineté alimentaire par l'agroécologie au Sénégal): 30.000 € - Frères des Hommes asbl (augmentation de la résilience environnementale et économique au Nicaragua): 30.000 € - Fir d'Kanner a Latäinamerika Nouvelle PNP asbl (soutien à la formation professionnelle à Chaco au Paraguay): 10.000 € - Catch a Smile (soutien et aide aux migrants et réfugiés en Bosnie et en Grèce): 10.000 € - Les Amis AYUDAME Luxembourg (soutien des enfants abandonnés dans le Tiers Monde (Rwanda, Congo et Palestine): 1.000 € - Guiden a Scouten fir eng Welt asbl (Sayarinapaj à Cochabamba en Bolivie, projet déjà en cours): 23.598 € <p>Le présent article tient déjà compte du projet "Sayarinapaj" à Cochabamba en Bolivie, en collaboration avec le partenaire local, la "Fundacion Christo Vive Bolivia" et l'association "ONGD Guiden a Scouten fir ENG Welt" (budget rectifié 2018 prévu pour payer dernière tranche du projet initial 2015-2017 - pas de paiement effectué en 2016 - ainsi que première tranche 2018 du projet prolongé 2018-2021 svt délib CC du 06/06/2018).</p>						
648120 P	Subventions affectées	12 160,00	18 200,00	12 000,00	18 200,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions et cotisations diverses</i>	11 998,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Subventions, sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides, et cotisations diverses.						
<i>648120/99002 P</i>	<i>TIME-OUT Déifferdeng - subvention financière</i>	162,00	6 200,00	0,00	6 200,00		
	Suivant accord du collège échevinal du 11 avril 2007.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
648211 S	Participations à caractère général	34 834,80	41 113,50	41 113,50	55 738,00		
648211/99001 S	Participations aux frais d'exploitation du SYVICOL	34 834,80	41 113,50	41 113,50	55 738,00		
	Crédit 2022: la contribution augmente de 1,5 à 2 euros par habitant suivant décision du comité du Syvicol du 8/11/2021; montant basé sur une population au 1/1/2021 de 27.869 personnes.						
	Crédit 2021: la contribution a augmenté de 1,3 à 1,5 euro par habitant; montant basé sur une population au 1/1/2020 suivant circulaire du SYVICOL n° 14/2020 du 11/11/2020						
	Crédit 2020: montant de 1,3 euro par habitant basé sur une population de 26.772 personnes au 1.1.2019.						
	Total 121	6 502 168,02	7 101 419,10	6 951 046,50	7 727 702,80		
3/122/	122 Finances communales						
688000	Autres impôts et taxes	191 564,69	450 000,00	300 000,00	300 000,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	191 564,69	450 000,00	300 000,00	300 000,00		
	voir également recettes à l'art.2/122/748391/99001						
	Le crédit 2022 tient compte de la déclaration annuelle 2021 (remboursement sur article de recettes) et des déclarations mensuelles 2022.						
	Le crédit 2021 tient compte de la déclaration annuelle 2020 (remboursement sur article de recettes) et des déclarations mensuelles 2021.						
	Le crédit 2020 tient compte de la déclaration annuelle 2019 et des déclarations mensuelles 2020.						
	Total 122	191 564,69	450 000,00	300 000,00	300 000,00		
3/123/	123 Recette communale						
613410	Honoraires juridiques	3 942,40	6 000,00	7 000,00	8 000,00		
613410/99001	Honoraires d'huissiers (frais de poursuites)	3 942,40	6 000,00	7 000,00	8 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	464,05	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
614100/99001	Assurance contre le vol	464,05	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/123/	123 Recette communale						
621000	Rémunérations des salariés	317 767,15	332 974,80	327 392,80	350 391,60		
621000/99100	*Recette communale / rémunérations et salaires bruts	317 767,15	332 974,80	327 392,80	350 391,60		
623000	Charges sociales (part patronale)	55 587,12	60 183,00	59 234,40	63 507,60		
623000/99100	*Recette communale / charges sociales (part patronale)	55 587,12	60 183,00	59 234,40	63 507,60		
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
642300/99002	Indemnité pour perte de caisse	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	3 991,00	11 000,00	6 750,00	8 000,00		
648110/99001 P	Dons à des associations de bienfaisance	3 991,00	8 000,00	4 750,00	5 000,00		
	Attribution de dons à des associations de bienfaisance [p.ex. à la suite de collectes de fonds lors de l'organisation de diverses actions de bienfaisance des services communaux (maisons-relais éventuellement)] recette voir art. 2/123/748380/99001						
648110/99002 P	Indemnisation pour la participation des associations locales à divers événements organisés par la commune	0,00	3 000,00	2 000,00	3 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	535,51	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648800/99001 P	Recette communale / frais d'exploitation	535,51	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 123	382 287,23	414 157,80	404 377,20	433 899,20		
3/124/	124 Ressources humaines						
621000	Rémunérations des salariés	160 812,28	170 000,00	175 000,00	190 000,00		
621000/99001	*Subvention d'intérêt au personnel communal pour prêts logement	160 812,28	170 000,00	175 000,00	190 000,00		
	Total 124	160 812,28	170 000,00	175 000,00	190 000,00		
3/125/	125 Informatique						
608122	Petit équipement	122 837,87	175 000,00	175 000,00	140 000,00		
608122/99001	Acquisition petit équipement pour le service informatique	122 837,87	175 000,00	175 000,00	140 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/125/	125 Informatique						
611200	Loyers et charges mobilières	482 861,82	595 000,00	595 000,00	615 000,00		
611200/99001	Contrats de location pour matériel informatique	482 861,82	595 000,00	595 000,00	615 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 tiennent compte de l'acquisition et des frais de maintenance du nouveau logiciel 'Gestion des contrats' (gestion de toutes sortes de contrats tels que contrats de bails, contrats de maintenance, contrats de gestion etc.).						
612200	Entretien et réparations	26 415,22	25 000,00	25 000,00	40 000,00		
612200/99001	Entretien et réparation matériel informatique	26 415,22	25 000,00	25 000,00	40 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	337 143,19	435 744,80	460 934,60	543 556,20		
621000/99100	*Service informatique / rémunérations et salaires bruts	337 143,19	435 744,80	460 934,60	543 556,20		
623000	Charges sociales (part patronale)	58 976,58	78 758,00	83 395,80	98 518,20		
623000/99100	*Service informatique / charges sociales (part patronale)	58 976,58	78 758,00	83 395,80	98 518,20		
648211 S	Participations à caractère général	711 412,99	859 050,00	859 650,00	969 500,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	373 593,28	409 050,00	409 050,00	470 500,00		
648211/99002 S	Location de logiciel auprès du SIGI	281 281,05	320 100,00	320 700,00	367 000,00		
648211/99003 S	Frais de la centralisation payés au SIGI	56 538,66	129 900,00	129 900,00	132 000,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	269,10	1 500,00	1 500,00	2 500,00		
648212/99002 S	Autres frais informatiques spécifiques payés au SIGI	269,10	1 500,00	1 500,00	2 500,00		
	L'article tient compte de divers petits programmes informatiques supplémentaires fournis par le SIGI.						
	Total 125	1 739 916,77	2 170 052,80	2 200 480,40	2 409 074,40		
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biiirgercenter)						
642800	Autres indemnités	0,00	150 000,00	180 000,00	0,00		
642800/99002	Recensement décennal - indemnités	0,00	150 000,00	180 000,00	0,00		
	Le recensement décennal a eu lieu en novembre 2021. Suivant arrêté du 10/8/2021 du Ministère de l'Economie et circulaire n°4036 du 6/9/2021 du Ministère de l'Intérieur, les						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
	indemnités pour le recensement 2021 connaissent une hausse pour tenir compte de l'inflation depuis 2011. Recette voir article 2/127/744612/99002						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
646500/99001	*Droits d'enregistrement - état civil	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
	article plus utilisé						
	Total 127	0,00	151 000,00	180 000,00	0,00		
3/131/	131 Urbanisme						
621000	Rémunérations des salariés	2 313 499,83	2 458 258,40	2 942 227,40	3 086 141,40		
621000/99100	*Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts	2 313 499,83	2 458 258,40	2 942 227,40	3 086 141,40		
623000	Charges sociales (part patronale)	404 701,36	444 314,00	532 330,20	559 355,40		
623000/99100	*Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale)	404 701,36	444 314,00	532 330,20	559 355,40		
	Total 131	2 718 201,19	2 902 572,40	3 474 557,60	3 645 496,80		
3/132/	132 Bâtiments communaux						
603110	Combustibles - Solides	50 076,53	75 075,00	75 075,00	79 950,00		
603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets	50 076,53	75 075,00	75 075,00	79 950,00		
608111	Eau	45 127,69	26 737,50	26 737,50	34 500,00		
608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne)	45 127,69	26 737,50	26 737,50	34 500,00		
608112	Electricité	155 073,31	167 325,00	167 325,00	172 500,00		
608112/99100	Bâtiments communaux - électricité	155 073,31	167 325,00	167 325,00	172 500,00		
608113	Gaz de canalisation	147 084,04	207 025,00	207 025,00	253 207,50		
608113/99100	Bâtiments communaux - gaz	147 084,04	207 025,00	207 025,00	253 207,50		
608114	Chaleur	4 918,11	6 000,00	6 000,00	8 230,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération)	4 918,11	6 000,00	6 000,00	8 230,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	25 875,00	22 425,00	25 875,00		
608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	25 875,00	22 425,00	25 875,00		
608121	Fournitures d'entretien	382 871,70	505 000,00	460 000,00	480 000,00		
608121/99001	Bâtiments communaux à usage propre - fournitures d'entretien	153 417,85	185 000,00	185 000,00	185 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Bâtiments communaux (SAUF LOGEMENTS) donnés en location - fournitures d'entretien	44 898,28	65 000,00	65 000,00	55 000,00		
	Article géré par le CID. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						
608121/99003	Bâtiments communaux à usage propre - fournitures de sécurité	184 555,57	255 000,00	210 000,00	210 000,00		
	Le crédit tient également compte des frais de remboursement des tests PCR pour le personnel communal "sous permanence" lors des événements organisés sous le régime COVID-Check. Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. Les crédits rectifiés 2020 et initial 2021 tiennent compte de mesures de standardisation pour le CGDIS (armoires, plans, FAT).						
608121/99005	Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.						
608121/99006	Bâtiments communaux (SAUF LOGEMENTS) donnés en location - fournitures de sécurité	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						
608121/99007	Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures de sécurité	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Article géré par le Service Logement.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.						
612200	Entretien et réparations	441 802,94	517 500,00	465 000,00	480 000,00		
612200/99001	<i>Bâtiments communaux à usage propre - travaux d'entretien et de réparation</i>	155 906,74	177 500,00	165 000,00	180 000,00		
	Article géré par le CID. Le crédit 2021 tient compte de travaux de réfection du chauffage dans le Centre culturel Aalt Stadhaus pour un montant estimé à 60.000 euros.						
612200/99002	<i>Bâtiments communaux (SAUF LOGEMENTS) donnés en location - travaux d'entretien et de réparation</i>	40 609,82	70 000,00	70 000,00	60 000,00		
	Article géré par le Service Technique/Entretien bâtiments (à partir de l'exercice 2022 une partie de ces dépenses est transférée vers le nouvel article 3/132/612200/99005 géré par le service logement).						
612200/99003	<i>Bâtiments communaux à usage propre - entretien des toitures</i>	57 482,65	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						
612200/99004	<i>Bâtiments communaux à usage propre - systèmes de fermeture</i>	187 803,73	190 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID. Le crédit 2020 tient compte d'un devis du 05/11/2019 portant sur 75.000.-€ pour l'Ecole des Garçons (salle gymnastique).						
612200/99005	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - travaux d'entretien et de réparation</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Article géré par le service Logement (avant l'exercice 2022 ces dépenses figuraient à l'article 3/132/612200/99002).						
	Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
612300	Contrats de maintenance	360 874,78	200 000,00	200 000,00	300 000,00		
612300/99001	Bâtiments communaux - contrats de maintenance et de supervision (frais de supervision)	360 874,78	200 000,00	200 000,00	300 000,00		
	Article géré par le Service Technique et concerne les bâtiments à usage propre ainsi que les immeubles donnés en location. Le crédit 2020 tient compte d'un montant unique de 200.000 euros pour la mise à jour des centrales d'intrusion et détection d'incendie. Le crédit afférent tient compte des contrats et dépenses (intrusion, désenfumage, dégraisseur, ventilation, éclairage de secours, sécurité, gestion immobilière) indiqués ci-dessous: -Contrat de supervision pour l'Ancien Hôtel de Ville du 17.07.07 Prix annuel: 365,88 eur + TVA, s'y ajoute un forfait prestation de 120,00 eur + TVA. -Contrat d'entretien annuel intrusion. Prix annuel: 5.795,09€ ttc -Abonnement "Alarmis" pour 33 bâtiments communaux avec les P&T. Prix annuel: 24.837,48€ ttc + frais d'installation: 2.822,34 €. -Contrat de télésurveillance des alarmes avec la société BRINKS, prix annuel: 1.048 € -Contrat d'entretien détection incendie des bâtiments communaux coût annuel de 19.965,99 € -Contrats de gestion [gestion immobilière des immeubles dont la commune est le propriétaire (maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: Immo Syndic Raguso) -Divers contrats d'entretien pour les immeubles communaux mis en location e.a. OTIS (entretien ascenseur), Rentokil (protection contre les nuisibles), ista, Brunata etc.						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	100 811,19	117 500,00	117 500,00	120 000,00		
614100/99001	Bâtiments communaux - assurance incendie	100 811,19	117 500,00	117 500,00	120 000,00		
	Le crédit rectifié 2021 tient compte d'un nouveau contrat pour assurance tous risques électroniques. Augmentation pour 2020 suivant résultat soumission du 20/11/2019.						
621000	Rémunérations des salariés	1 801 972,23	1 907 411,20	1 908 355,40	2 034 966,60		
621000/99100	*Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts	1 801 972,23	1 907 411,20	1 908 355,40	2 034 966,60		
623000	Charges sociales (part patronale)	315 219,66	344 752,00	345 274,20	368 832,60		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
623000/99100	*Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale)	315 219,66	344 752,00	345 274,20	368 832,60		
	Total 132	3 805 832,18	4 100 200,70	4 000 717,10	4 358 061,70		
3/134/	134 Ecologie						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615100/99001	Service écologique - frais de publications	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Planification d'un concept de gestion des déchets et publication d'une brochure y relative.						
621000	Rémunérations des salariés	558 030,11	513 850,00	538 475,00	539 064,00		
621000/99100	*Service écologique / rémunérations et salaires bruts	558 030,11	513 850,00	538 475,00	539 064,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	97 616,41	92 875,00	97 425,00	97 704,00		
623000/99100	*Service écologique / charges sociales (part patronale)	97 616,41	92 875,00	97 425,00	97 704,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	48 053,56	50 000,00	50 000,00	51 000,00		
648800/99001 P	Service écologique - frais d'exploitation	48 053,56	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Le crédit tient également compte des frais de consultance externe en matière de gestion d'arbres.						
648800/99003 P	Fairtrade - actions publiques	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	Total 134	703 700,08	676 725,00	705 900,00	707 768,00		
3/135/	135 Travaux et services techniques						
603500	Fournitures de bureau	15 518,11	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
603500/99001	Services techniques - fournitures de bureau	15 518,11	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	29 855,17	36 000,00	36 000,00	36 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	29 855,17	36 000,00	36 000,00	36 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
621000	Rémunérations des salariés	2 425 880,89	2 561 028,40	2 653 604,80	2 556 061,80		
621000/99100	*Services techniques / rémunérations et salaires bruts	2 425 880,89	2 561 028,40	2 653 604,80	2 556 061,80		
623000	Charges sociales (part patronale)	424 360,22	462 889,00	480 110,40	463 279,80		
623000/99100	*Services techniques / charges sociales (part patronale)	424 360,22	462 889,00	480 110,40	463 279,80		
624000	Pensions complémentaires	374 524,94	370 000,00	375 000,00	380 000,00		
624000/99001	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	374 524,94	370 000,00	375 000,00	380 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	388,89	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Service technique - frais d'exploitation	388,89	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 135	3 270 528,22	3 459 917,40	3 574 715,20	3 465 341,60		
3/141/	141 City Management						
615242	Frais de représentation	120 390,76	127 000,00	131 800,00	271 000,00		
615242/99001	Frais des relations publiques / City Management	93 590,76	85 200,00	90 000,00	225 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de: - campagne 'Different together' (50.000€) - campagne de sensibilisation des jeunes >18 ans à la politique (75.000€).						
	Le crédit tient également compte des actions et campagnes à organiser par le city manager ainsi que du groupe de travail pour le développement économique de la Ville de Differdange: - étude Maison Moderne - Cargo Bikes - Markenhaus - etc.						
615242/99002	Participation au projet de la plate-forme e-commerce nationale LETZSHOP	26 800,00	41 800,00	41 800,00	46 000,00		
	Cotisation annuelle calculée par habitant pour le groupement Luxembourg for Shopping GIE. À partir du budget 2022: Cotisation annuelle de 1,5 EUR par habitant (avant 1€).						
	Total 141	120 390,76	127 000,00	131 800,00	271 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	31 720,60	27 000,00	36 000,00	36 000,00		
646100/99001	*Impôt foncier pour immeubles communaux	31 720,60	27 000,00	36 000,00	36 000,00		
648510 G	Fonds pour dépenses communales	248 000,00	307 000,00	307 000,00	316 000,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépenses Communales	248 000,00	307 000,00	307 000,00	316 000,00		
	Montant 2022 inscrit conformément à la lettre ministérielle du 14/10/2021.						
	Total 170	279 720,60	334 000,00	343 000,00	352 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
612200	Entretien et réparations	3 662,02	55 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99001	Prise en charge de dégâts causés	3 662,02	55 000,00	50 000,00	50 000,00		
648231 G	Fonds pour l'emploi	50 921,17	118 732,74	52 195,00	52 195,00		
648231/99001 G	*Fonds de l'emploi	50 921,17	118 732,74	52 195,00	52 195,00		
	Sur base de 2% des recettes ICC totales du pays, suivant instructions de la lettre du Ministère de l'Intérieur relative au FDGC, ICC et Fonds de l'Emploi et de la circulaire budgétaire annuelle.						
648240 S	Participations aux intérêts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00		
648240/99001 S	Participations aux intérêts d'emprunt de syndicats	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Minettkompost (avant le budget rectifié 2017 la présente dépense a été encodée sur l'article 3/510/648240/99001 -> modification suivant instruction ministérielle lors de l'approbation du budget 2017/2018): - 2019 rectifié: 229,40 (intérêts) - 2020 initial: 0,00. Le crédit afférent est intégralement remboursé en date du 31/12/2019 (svt courrier Minett Kompost du 12/11/2019). voir également article 3/180/658300/99001						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	16 943,95	25 000,00	24 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655210/99001	<i>Intérêts débiteurs et frais sur comptes courants</i>	16 943,29	10 000,00	9 000,00	10 000,00		
	Le crédit afférent tient également compte des intérêts à payer sur les lignes de préfinancement ainsi que des intérêts de pénalité sur avoirs.						
655210/99002	<i>Frais bancaires pour paiements Digicash/payconiq</i>	0,00	8 000,00	10 000,00	10 000,00		
655210/99003	<i>Frais bancaires pour utilisation Bancomat</i>	0,66	7 000,00	5 000,00	5 000,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	300 740,16	337 000,00	298 000,00	297 000,00		
655220/14018	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale - intérêts bancaires</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour le nouveau bâtiment pour la police grand-ducale. Dépenses extraordinaires voir articles 4/131/211000/14018 et 4/319/221312/14018; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/14018 et 1/319/261300/14018.						
655220/16013	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire - intérêts bancaires</i>	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour l'EIDE école primaire. Dépenses extraordinaires voir article 4/910/221311/16013; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013.						
655220/99001	<i>*Annuités des emprunts - part formée par les intérêts</i>	22 613,36	57 000,00	22 000,00	23 000,00		
	Exercice 2021: le crédit initial tenait compte d'un emprunt d'équilibrage annoncé pour cet exercice mais lequel n'a pas été conclu (-> montant de 34.000).						
	Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:						
	0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (0,347%) Solde au 31.12.2020: 1 881 000 eur Solde au 31.12.2021: 1 457 000 eur Solde au 31.12.2022: 1 049 000 eur						
	5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%) Solde au 31.12.2020: 7 303 000 eur Solde au 31.12.2021: 6 812 500 eur Solde au 31.12.2022: 6 284 000 eur						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655220/99002	<p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99001.</p> <p><i>*Annuités de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne Education Différenciée) - part formée par les intérêts</i></p> <p>Emprunt auprès de la CCRA (0092) pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF):</p> <p>Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0.500%) Solde au 31.12.2020: 4 806 000 eur Solde au 31.12.2021: 4 593 000 eur Solde au 31.12.2022: 4 343 000 eur</p>	25 105,96	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
655220/99003	<p>pour mémoire: article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat</p> <p><i>*Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par les intérêts</i></p> <p>Trois emprunts contractés auprès de deux banques:</p> <p>CCRA (0091): Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2020: 17 366 000 € - solde au 31/12/2021: 16 381 000 € - solde au 31/12/2022: 15 248 500 €</p> <p>CCRA (0009): Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2020: 15 380 000 € - solde au 31/12/2021: 14 560 000 € - solde au 31/12/2022: 13 590 000 €</p> <p>BGL (2000): Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2020: 9 900 000 € - solde au 31/12/2021: 9 300 000 €</p>	228 070,84	230 000,00	226 000,00	224 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	- solde au 31/12/2022: 8 700 000 €						
	pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99003.						
655220/99004	*Annuités des emprunts à courte durée - part formée par les intérêts	24 950,00	0,00	0,00	0,00		
	- Emprunt à courte durée 'préfinancement EIDE lycée' de 20.482.000 € contracté auprès de la ING: durée 2017-2020, tiré jusqu'à concurrence de 18.000.000 €, montant suffisant pour couvrir les frais pour compte de l'Etat en vue du préfinancement des travaux d'investissements pour l'EIDE, structure provisoire lycée, pas d'amortissements à budgétiser (moratoire sur amortissement du capital et des intérêts jusqu'à l'échéance dudit prêt), initialement remboursable en avril 2020, prorogé par avenant n° 2 jusqu'au 31 octobre 2020.						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	3 514 447,37	3 736 000,00	3 533 000,00	3 570 000,00		
658200/99001	*Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	907 445,88	1 123 000,00	910 000,00	930 000,00		
	Exercice 2021: le crédit initial tenait compte d'un emprunt d'équilibrage annoncé pour cet exercice mais lequel n'a pas été conclu (-> montant de 200.000 euros suivant recommandation du ministère).						
	Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:						
	0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (0,347%) Solde au 31.12.2020: 1 881 000 eur Solde au 31.12.2021: 1 457 000 eur Solde au 31.12.2022: 1 049 000 eur						
	5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%) Solde au 31.12.2020: 7 303 000 eur Solde au 31.12.2021: 6 812 500 eur Solde au 31.12.2022: 6 284 000 eur						
	pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99001.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
658200/99002	<p><i>*Annuité de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) - part formée par l'amortissement</i></p> <p>Emprunt auprès de la CCRA (0092) pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF): (LU96 0090 0005 2760 0092)</p> <p>Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0.500%) Solde au 31.12.2020: 4 806 000 eur Solde au 31.12.2021: 4 593 000 eur Solde au 31.12.2022: 4 343 000 eur</p> <p>pour mémoire: article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat</p>	211 029,80	213 000,00	213 000,00	240 000,00		
658200/99003	<p><i>Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par l'amortissement</i></p> <p>Trois emprunts contractés auprès de deux banques:</p> <p>CCRA (0091): Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2020: 17 366 000 € - solde au 31/12/2021: 16 381 000 € - solde au 31/12/2022: 15 248 500 €</p> <p>CCRA (0009): Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2020: 15 380 000 € - solde au 31/12/2021: 14 560 000 € - solde au 31/12/2022: 13 590 000 €</p> <p>BGL (2000): Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2020: 9 900 000 € - solde au 31/12/2021: 9 300 000 € - solde au 31/12/2022: 8 700 000 €</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99003.</p>	2 395 971,69	2 400 000,00	2 410 000,00	2 400 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
658300 S	Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>658300/99001 S</i>	<i>Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- Minettkompost: quote-part au remboursement de l'emprunt conclu en 2010 pour la construction de l'usine de méthanisation (avant le budget rectifié 2017 la présente dépense a été encodée sur l'article 3/510/658300/99001 -> modification suivant instruction ministérielle lors de l'approbation du budget 2017/2018) 2018 rectifié: 52.661,53 (amortissement) 2019 rectifié: 52 969,87 (amortissement) 2020 initial: 0,00. Le crédit y afférent est remboursé au 31/12/2019 svt courrier Minett Kompost du 12/11/2019. voir également article 3/180/648240/99001						
801100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
<i>801100/99001</i>	<i>Dotations au Fonds de réserve budgétaire</i>	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Cette réserve budgétaire est constituée dans l'intérêt du développement économique de la Ville de Differdange. - 2018: 1.000.000 € - 2019: 1.000.000 € - 2020: 1.000.000 € - 2021: pas de réserve à cause de l'incertitude dans le développement économique actuel pendant la pandémie COVID-19 - 2022: recours intégral au fonds de réserve budgétaire voir article 2/180/811100/99001						
	Total 180	4 886 714,67	4 271 732,74	3 957 195,00	3 994 195,00		
	Total général 1	25 068 846,39	26 696 277,94	26 766 789,00	28 224 539,50		
3/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	76 597,62	90 000,00	92 000,00	100 000,00		
<i>612140/99001</i>	<i>Repas sur roues - frais de transport des repas destinés à la revente</i>	76 597,62	90 000,00	92 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
	2022: hausse du tarif Servior à partir du 1/1/2022 (repas 11,06 € et livraison 4,21 €).						
	Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020.						
	Crédit 2019: adaptation du tarif à 14.32 euros (10,39 prix du repas + 3,93 transport) voté par le conseil communal en date du 14/12/2018 suite à une hausse annoncée par SERVIOR le 19/11/2018.						
	Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	229 711,41	245 000,00	275 000,00	310 000,00		
<i>612150/99001</i>	<i>Repas sur roues - achat des repas destinés à la revente</i>	229 711,41	245 000,00	275 000,00	310 000,00		
	Suivant convention du 11 décembre 2003, approuvée par le conseil communal en date du 18 février 2004 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 6 mai 2004; avenant du 12 mars 2008, approuvé par le conseil communal en sa séance du 13 juin 2008 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 23 juillet 2008; contrat avec Servior du 28/11/2012, voté par le conseil communal le 6/2/2013 et approuvé par l'autorité supérieure le 3/4/2013.						
	2022: hausse du tarif Servior à partir du 1/1/2022 (repas 11,06 € et livraison 4,21 €).						
	Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020.						
	Crédit 2019: adaptation du tarif à 14.32 euros (10,39 prix du repas + 3,93 transport) voté par le conseil communal en date du 14/12/2018 suite à une hausse annoncée par SERVIOR le 19/11/2018.						
	Le crédit 2021 tient compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19.						
	Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021. voir également article de recette 2/223/706060/99001						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	12 627,23	15 000,00	15 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
648800/99001 P	Repas sur roues - frais divers de fonctionnement Le crédit 2020 tenait compte de l'achat de 30 nouvelles plaques de rechaud pour le 'repas sur roues' pour nouveaux clients ou en échange de plaques défectueuses. Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.	12 627,23	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
Total 223		318 936,26	350 000,00	382 000,00	425 000,00		
3/224/	224 Téléassistance						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	9 291,15	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612160/99001	Services téléassistance Part communale dans les frais de télé-assistance (Help, Sécher doheem etc.). Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.	9 291,15	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
Total 224		9 291,15	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge						
615241	Frais de réception	29 413,73	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
615241/99001	Festivités de Noël pour le 3ème âge L'article est géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021. Crédit rectifié 2020 plus élevé pour financer la distribution des bons d'achat aux personnes 60+ . L'édition 2021 est également remplacée par la distribution de bons d'achat.	29 413,73	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	43 801,49	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
616000/99001	Ruffbus - frais d'exploitation pour le transport de personnes du 3e âge Phase-test lancée du 1/9/2020 au 28/2/2021.	43 801,49	150 000,00	150 000,00	150 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/229/	229 Autre Troisième âge						
	Article géré par le Service Senior Plus, recette voir article 2/229/706040/99001.						
648120 P	Subventions affectées	54 750,00	51 300,00	51 300,00	55 000,00		
648120/99001 P	Participation dans les frais de personnel et courants d'un club seniors svt. convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Pétange, Sanem et Differdange	54 750,00	51 300,00	51 300,00	55 000,00		
	pour l'exercice 2021 voir également l'article 4/229/223210/21002 pour la participation à l'acquisition d'une camionnette pour un montant de 10.950.						
	Participation dans les frais du personnel et de frais courants du "Club Senior Prënzebiërg" suivant convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Differdange, Pétange et l'organisation gestionnaire a.s.b.l. Aides pour personnes âgées "Prënzebiërg".						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	30 050,29	30 000,00	20 000,00	10 000,00		
648310/99001 P	Aides aux personnes âgées vulnérables	30 050,29	30 000,00	20 000,00	10 000,00		
	Le service a été créé au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la pandémie du COVID-19. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748380/99001						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	12 874,94	70 000,00	60 000,00	130 000,00		
648800/99001 P	Activités sportives et de loisirs pour personnes âgées	8 797,30	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	À partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748110/99001.						
648800/99002 P	Service Seniors Plus - Frais de fonctionnement	4 077,64	30 000,00	20 000,00	50 000,00		
	L'article tient compte de divers projets comme p.ex. expositions, workshops, formations.						
648800/99004 P	Service Super Senior - projet pilote	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Projet pilote pour un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel suivant convention avec le MEC asbl (Mouvement pour l'Égalité des Chances pour Tous).						
648800/99005 P	Location de logement à des citoyens seniors dans l'immeuble Gulliver - frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/229/	229 Autre Troisième âge						
	Article créé pour préparer le début de la gestion de ces logements. recettes voir article 2/229/708212/99001						
	Total 229	170 890,45	366 300,00	346 300,00	410 000,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
603500	Fournitures de bureau	926,06	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603500/99001	Service à l'Egalité des Chances - fournitures de bureau	926,06	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	147 257,95	156 210,40	155 080,80	161 719,20		
621000/99100	*Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts	147 257,95	156 210,40	155 080,80	161 719,20		
623000	Charges sociales (part patronale)	25 759,89	28 234,00	28 058,40	29 311,20		
623000/99100	*Egalité des chances - charges sociales (part patronale)	25 759,89	28 234,00	28 058,40	29 311,20		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	24 710,69	40 000,00	40 000,00	70 000,00		
648800/99001 P	Service à l'Egalité des Chances - domaine Femmes et Hommes	15 799,92	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les frais courants ainsi que des projets, dont par exemple: - Journées internationales - campagnes et projets de sensibilisation - Jeu d'intégration - Vivre ensemble et espace urbain - Formation interne						
648800/99002 P	Service à l'Egalité des Chances - domaines Handicap et Intégration	8 910,77	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les frais courants ainsi que les projets suivants : - Journées internationales - Campagnes et projets de sensibilisation - Jeu d'intégration - Vivre ensemble et espace urbain - Accueil et accompagnement de groupes, individus et nouveaux résidents						
648800/99004 P	Service à l'Egalité des Chances - formations du personnel	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la formation en vue du programme						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/230/	230 Egalité des chances						
	'Gender for kids'.						
648800/99005 P	Service à l'Egalité des Chances - prise en charge des frais de traduction pour associations	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 230	198 654,59	225 444,40	224 139,20	262 030,40		
3/241/	241 Crèches et garderies						
601000	Matières premières	68 087,55	100 000,00	100 000,00	110 000,00		
601000/99001	Crèches et foyers du jour - alimentation	68 087,55	100 000,00	100 000,00	110 000,00		
	L'achat de produits biologiques et régionaux sera encore renforcé.						
602000	Matières consommables	6 309,75	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
602000/99001	Crèches et foyers du jour - pharmacie	6 309,75	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
603500	Fournitures de bureau	2 439,23	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
603500/99001	Crèches et foyers du jour - administration	2 439,23	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608111	Eau	5 232,20	3 100,00	3 100,00	4 000,00		
608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne)	5 232,20	3 100,00	3 100,00	4 000,00		
608112	Electricité	8 989,76	9 700,00	9 700,00	10 000,00		
608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité	8 989,76	9 700,00	9 700,00	10 000,00		
608113	Gaz de canalisation	9 236,05	13 000,00	13 000,00	15 900,00		
608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz	9 236,05	13 000,00	13 000,00	15 900,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	3 000,00	2 600,00	3 000,00		
608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	3 000,00	2 600,00	3 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	3 913,25	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
608121/99001	Crèches et foyers du jour - fournitures d'entretien	2 906,89	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Crèches et foyers du jour - fournitures pour sécurité dans bâtiments	1 006,36	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608122	Petit équipement	7 618,42	17 500,00	17 500,00	22 500,00		
608122/99001	Crèches et foyers du jour - acquisition de mobilier	2 542,53	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608122/99002	Crèches et foyers du jour - petit équipement pour cuisines	4 177,55	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122/99003	Crèches et foyers du jour - bibliothèque	102,74	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99004	Crèches et foyers du jour - acquisition petit équipement informatique	795,60	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
608123	Entretien de buanderie	1 964,37	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608123/99001	Crèches et foyers du jour - entretien et buanderie	1 964,37	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 426,12	14 000,00	12 000,00	15 000,00		
608128/99001	Crèches et foyers du jour - habillement, lingerie, literie	502,44	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
608128/99002	Crèches et foyers du jour - réparations et petit matériel	923,68	10 000,00	8 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service technique.						
608160	Vêtements professionnels	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608160/99001	Crèches et foyers du jour - masse d'habillement personnel ouvrier	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	3 299,97	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
611200/99001	Crèches et foyers du jour - contrats de location pour matériel informatique	44,40	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
611200/99003	Crèches et foyers du jour - loyers et charges locatives pour machines à copier	3 255,57	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612200	Entretien et réparations	13 427,22	37 000,00	37 000,00	37 000,00		
612200/99001	Crèches et foyers du jour - travaux d'entretien et de réparation	3 546,51	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le service technique et non couvert par la convention entre l'administration communale de Differdange et le Ministère de la Famille.						
612200/99002	Crèches et foyers du jour - entretien et réparation matériel informatique	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200/99003	Crèches et foyers du jour - mise en en conformité/registre de sécurité	9 880,71	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit 2020 tient compte du contrôle régulier (tous les 3 ans) des bâtiments par Lux Control en vue des agréments. Article géré par le service entretien/sécurité bâtiments.						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	0,00	0,00	0,00	0,00		
614100/99001	Crèches et foyers du jour - assurance incendie	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	Les dépenses initialement prévues à cet article sont compatibilisées sur l'article 3/132/614100/99001.						
614600	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600/99001	Crèches et foyers du jour - assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les dépenses initialement prévues à cet article sont compatibilisées sur l'article 3/121/614600/99001.						
614800	Autres assurances	4 801,13	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
614800/99001	Crèches et foyers du jour - assurances, taxes	4 801,13	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	1 209,49	5 800,00	5 800,00	5 800,00		
615300/99001	Crèches et foyers du jour - frais postaux	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00		
615300/99002	Crèches et foyers du jour - frais de télécommunication	1 209,49	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
616000/99001	Crèches et foyers du jour - frais pour transport	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820	Frais de formation	2 697,54	20 000,00	10 000,00	2 000,00		
618820/99001	Crèches et foyers du jour - frais de formation et de supervision	2 697,54	20 000,00	10 000,00	2 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 821 348,27	1 895 078,80	1 912 663,20	1 837 309,80		
621000/99100	*Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts	1 821 348,27	1 895 078,80	1 912 663,20	1 837 309,80		
622000	Autre personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99001	*Crèches et foyers du jour - rémunérations du personnel temporaire de remplacement	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99002	Crèches et foyers du jour - frais de supervision	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les dépenses ayant figuré sur le présent article sont dorénavant intégrées dans l'article 3/241/618820/99001.						
623000	Charges sociales (part patronale)	318 609,11	342 523,00	346 053,60	333 007,80		
623000/99100	*Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale)	318 609,11	342 523,00	346 053,60	333 007,80		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	2 444,22	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
648800/99001 P	Crèches et foyers du jour - loisirs et frais d'école	2 444,22	21 000,00	21 000,00	21 000,00		
648800/99002 P	Crèches et foyers du jour - réserve frais d'équipement de faible valeur	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	Total 241	2 283 053,65	2 535 701,80	2 544 416,80	2 470 517,60		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
601000	Matières premières	694 795,96	1 010 000,00	1 010 000,00	1 300 000,00		
601000/99001	Maisons relais - acquisition produits alimentaires pour repas	694 795,96	1 010 000,00	1 010 000,00	1 300 000,00		
	Tous les articles de la fonction 3/242 tiennent compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022. L'achat de produits biologiques et régionaux est encore renforcé.						
602000	Matières consommables	575,53	1 500,00	1 500,00	2 000,00		
602000/99001	Maisons relais - pharmacie	575,53	1 500,00	1 500,00	2 000,00		
603110	Combustibles - Solides	48 792,51	73 150,00	73 150,00	77 900,00		
603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets	48 792,51	73 150,00	73 150,00	77 900,00		
608111	Eau	31 393,18	18 600,00	18 600,00	24 000,00		
608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne)	31 393,18	18 600,00	18 600,00	24 000,00		
608112	Electricité	98 887,33	106 700,00	106 700,00	110 000,00		
608112/99100	Maisons relais - électricité	98 887,33	106 700,00	106 700,00	110 000,00		
608113	Gaz de canalisation	53 107,27	74 750,00	74 750,00	91 425,00		
608113/99100	Maisons relais - gaz	53 107,27	74 750,00	74 750,00	91 425,00		
608114	Chaleur	24 590,55	30 000,00	30 000,00	41 150,00		
608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération)	24 590,55	30 000,00	30 000,00	41 150,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	18 000,00	15 600,00	18 000,00		
608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	18 000,00	15 600,00	18 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	86 664,02	113 000,00	113 000,00	113 000,00		
608121/99001	Maisons relais - fournitures d'entretien	70 320,27	85 000,00	85 000,00	85 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Maisons relais - fournitures d'entretien sur matériel roulant	8 187,59	14 000,00	14 000,00	14 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Article géré par le CID.						
608121/99003	Maisons relais - fournitures pour sécurité dans bâtiments	8 156,16	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
608122	Petit équipement	129 832,90	159 000,00	164 000,00	210 000,00		
608122/99001	Maisons relais - acquisition de mobilier	9 168,38	42 000,00	42 000,00	70 000,00		
608122/99002	Maisons relais - petit équipement pour cuisines	96 516,69	80 000,00	80 000,00	88 000,00		
608122/99003	Maisons relais - acquisition de machines audio-visuelles et électriques	4 286,12	8 000,00	8 000,00	12 000,00		
608122/99004	Maisons relais - matériel didactique	1 256,33	7 000,00	7 000,00	8 000,00		
608122/99005	Maisons relais - bibliothèque	3 831,95	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608122/99006	Maisons relais - acquisition petit équipement informatique	14 773,43	15 000,00	20 000,00	25 000,00		
608160	Vêtements professionnels	2 134,17	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
608160/99001	Maisons relais - masse d'habillement personnel ouvrier	2 134,17	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	54 927,00	56 500,00	55 326,60	56 000,00		
611120/99001	Maisons relais - loyers et charges locatives de bâtiments	54 927,00	56 500,00	55 326,60	56 000,00		
	Le budget tient compte de la refacturation par la Commune au service enfance du loyer de la Villa Edmond Dune payé à ArcelorMittal Luxembourg S.A. (cf. art. 2/132/708212/99003)						
611200	Loyers et charges mobilières	24 235,77	36 000,00	36 000,00	45 000,00		
611200/99001	Maisons relais - contrats de location pour matériel informatique	1 650,67	6 000,00	6 000,00	10 000,00		
611200/99002	Maisons Relais / loyers et charges locatives pour machines à copier	22 585,10	30 000,00	30 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	68 420,60	112 000,00	112 000,00	132 000,00		
612200/99001	Maisons relais - travaux d'entretien et de réparation	16 596,05	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200/99002	Maisons relais - entretien et réparation matériel informatique	2 351,29	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200/99003	Maisons relais - mise en en conformité/registre de sécurité	49 473,26	60 000,00	60 000,00	80 000,00		
	Le crédit tient compte du contrôle régulier (tous les 3 ans) des bâtiments par Lux Control en vue des agréments. Article géré par le service entretien/sécurité bâtiments.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	0,00	0,00	0,00	0,00		
614100/99001	Maisons relais - assurance incendie	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les dépenses initialement prévues à cet article sont compatibilisées sur l'article 3/132/614100/99001.						
614600	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
614600/99001	Maisons relais - assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les dépenses initialement prévues à cet article sont compatibilisées sur l'article 3/121/614600/99001.						
615100	Frais de marketing et de publicité	3 154,38	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615100/99001	Maisons relais - frais de publications	3 154,38	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	10,38	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615212/99001	Maisons relais - frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	10,38	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	15 060,98	32 000,00	32 000,00	40 000,00		
615300/99001	Maisons relais - frais postaux	14 989,01	22 000,00	22 000,00	20 000,00		
615300/99002	Maisons relais - frais de télécommunication	71,97	10 000,00	10 000,00	20 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
618820	Frais de formation	13 701,06	50 000,00	30 000,00	20 000,00		
618820/99001	Maisons relais - frais de formation	13 701,06	50 000,00	30 000,00	20 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	10 261 553,67	10 852 512,00	11 755 986,20	11 967 220,80		
621000/99100	*Maisons relais / rémunérations et salaires bruts	10 261 553,67	10 852 512,00	11 755 986,20	11 967 220,80		
622000	Autre personnel	38 421,56	40 000,00	30 000,00	40 000,00		
622000/99001	Maisons relais - personnel temporaire (vacances loisirs)	23 579,30	25 000,00	15 000,00	25 000,00		
622000/99002	*Maisons relais - personnel temporaire de remplacement	14 842,26	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 795 242,80	1 957 319,00	2 127 982,60	2 170 028,80		
623000/99004	Assurance-accidents du travail	185,49	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
623000/99100	*Maisons relais / charges sociales (part patronale)	1 795 057,31	1 956 319,00	2 126 982,60	2 169 028,80		
	Subventions affectées	1 929,54	7 500,00	7 500,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
648120 P							
648120/99001 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des Maisons Relais dans l'enceinte AQUASUD	1 929,54	7 500,00	7 500,00	8 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	218 935,31	409 000,00	399 000,00	425 000,00		
648800/99001 P	Maisons relais - frais d'exploitation pour diverses activités	165 148,21	260 000,00	260 000,00	280 000,00		
648800/99002 P	Maisons relais - frais divers de fonctionnement et d'exploitation	10 551,46	40 000,00	40 000,00	35 000,00		
648800/99003 P	Maisons relais - frais des activités "Vacances Loisirs	17 395,64	44 000,00	44 000,00	50 000,00		
648800/99004 P	Projet "E gudde Start / Baby+"	25 840,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99006 P	Kannerparade & Kannergemengerot	0,00	15 000,00	5 000,00	10 000,00		
	À partir de l'exercice 2021 l'article tient compte de l'organisation de la Kannerparade et de divers petits projets lancés par le Kannergemengerot et la commission de l'enfance (avant 2019 la Kannerparade figurait à l'article 3/860/615241/99011 du service culturel)						
	Total 242	13 666 366,47	15 176 531,00	16 212 095,40	16 909 724,60		
3/251/	251 Subventions d'études						
648380 P	Autres aides	559 842,09	560 000,00	560 000,00	0,00		
648380/99001 P	Allocations d'études accordées aux parents d'élèves/étudiants	559 842,09	560 000,00	560 000,00	0,00		
	A partir de l'exercice 2022, ce crédit figure sous l'article 3/919/648110/99001 Subside et mérite scolaire.						
	Décision du conseil communal du 29/09/2010 - approbation ministérielle du 22/10/2010: - Enfants à scolarité obligatoire qui ne fréquentent plus l'enseignement fondamental : 12,39 € (Ind. 100) - Etudes secondaires au delà de l'obligation scolaire et si l'enfant n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans : 37,18 € (Ind. 100) - Etudes postsecondaires : 74,37 € (Ind. 100).						
	A partir de l'exercice 2022, ce crédit figure sous l'article 3/919/648110/99001 Subside et mérite scolaire.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/251/	251 Subventions d'études						
	Total 251	559 842,09	560 000,00	560 000,00	0,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien	10 033,06	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
608121/99001	Maison des jeunes - fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux de nettoyage des 4 maisons des jeunes (Differdange, Lasauvage, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.	10 033,06	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
612200	Entretien et réparations	3 841,32	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
612200/99001	Maison des jeunes - travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation des bâtiments Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux d'entretien des 4 maisons des jeunes (Differdange, Lasauvage, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.	3 841,32	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Total 253	13 874,38	47 000,00	47 000,00	47 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
621000	Rémunérations des salariés	77 504,18	102 770,00	103 387,20	107 812,80		
621000/99100	*Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts	77 504,18	102 770,00	103 387,20	107 812,80		
622000	Autre personnel	321 759,54	413 000,00	335 000,00	375 000,00		
622000/99001	Occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires	49 177,40	93 000,00	60 000,00	90 000,00		
622000/99002	Occupation occasionnelle de jeunes chômeurs Estimation se basant sur les engagements de jeunes chômeurs par l'administration communale de la Ville de Differdange. Voir également article de recettes 2/259/744400/99002.	272 582,14	320 000,00	270 000,00	280 000,00		
622000/99003	Occupation occasionnelle de jeunes dans le cadre de stages rémunérés	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	58 428,56	18 575,00	50 185,54	47 090,80		
623000/99001	Caisse Nationale de Santé (part patronale)	8 312,93	0,00	5 740,51	5 000,00		
623000/99002	Fonds de pension de la caisse nationale d'assurance-pension (part patronale)	21 798,22	0,00	14 983,62	13 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
623000/99004	Assurance-accidents du travail	2 471,20	0,00	1 915,43	1 700,00		
623000/99005	Service de santé au travail	300,18	0,00	262,03	250,00		
623000/99006	Mutualité des employeurs	7 356,49	0,00	5 394,45	4 800,00		
623000/99007	Caisse Nationale de Prestations Familiales	4 631,71	0,00	3 183,90	2 800,00		
623000/99100	*Charges sociales (part patronale)	13 557,83	18 575,00	18 705,60	19 540,80		
648110 P	Subventions non affectées	360 538,00	440 000,00	366 307,00	380 000,00		
648110/99001 P	Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - subside communal	360 538,00	440 000,00	366 307,00	380 000,00		
	Subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multi-services pour jeunes de Differdange. L'éducateur supplémentaire pour le projet "Outreach Youth work", engagé en 2020, figure également dans ce crédit (part communale de 50% à prendre en charge -> 62.000 euros).						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	37 357,70	272 500,00	227 000,00	357 500,00		
648800/99001 P	Plan communal jeunesse	21 105,63	75 000,00	50 000,00	82 500,00		
	Le crédit tient compte des activités du plan communal jeunesse, du paysage éducatif et de la promotion de ces projets. À partir de l'exercice 2022 les frais pour l'engagement de l'Anima-Team sont transférés vers l'article de l'évènement en question, p.ex. Marché de Noël 10.000€, Summerfeeling 2.500€).						
	À partir de l'exercice 2022, les activités accompagnées par la commission des jeunes sont transférées vers le nouvel article 3/259/648800/99006 :						
	- Activités jeunes 13-17 ans						
	- Jugendkonschtwoch						
	- Jugendgemengerot						
	- Concours de photos						
	- etc.						
648800/99002 P	Fête annuelle pour jeunes	941,44	7 500,00	3 000,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2022, cette activité fait partie intégrante de l'article 3/259/648800/99006.						
648800/99004 P	Location de logements à des jeunes et logements encadrés - frais de fonctionnement	6 818,80	155 000,00	169 000,00	170 000,00		
	Suivant décision d'un commun accord les heures de travail Croix-Rouge ont été augmentées de 50h/s à 65h/s et la Ville de Differdange a accordé de prendre en charge 5h/s pour l'exercice						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	2021 (assistant social), à savoir 14.000 euros. La Croix-Rouge négociera une nouvelle convention avec le ministère compétent pour 2022.						
	Le crédit tient compte de la prise en charge des prestations de service (frais de gestion) de la Croix-Rouge en tant qu'exploitant des logements en question et suivant convention signée en date du 12 novembre 2018 (-> début location février 2020. Le décompte comptabilisé se rapporte aux loyers de l'exercice précédent -> 75.479,87 frais de gestion pour 2020) ainsi que des frais d'internet et TV (Eltrona).						
	voir également article de recette 2/259/708212/99001 pour contrepartie loyers						
648800/99005 P	Service Jeunesse - frais de fonctionnement	8 491,83	35 000,00	5 000,00	20 000,00		
648800/99006 P	Service jeunesse - mise en oeuvre d'actions favorisant l'inclusion sociale et la participation des jeunes	0,00	0,00	0,00	85 000,00		
	Mesures favorisant l'éducation, la formation et l'emploi: formation babysitting, formation de soutien à la transition vers la vie active, embauche ponctuelle Animateam.						
	Mesures favorisant le vivre ensemble: fête mondiale du jeu, projet lieu de rencontre pour jeunes, fête annuelle jeunes.						
	Mesures favorisant le bien-être physique et mental.						
	Mesures favorisant le développement d'un comportement écologique: Cleanchallenge.						
	Mesures favorisant le développement culturel: JUKOWO, concours photos, Festival de jeunes						
648800 S	Autres charges d'exploitation diverses	28 164,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99003 S	Projet "Nightrider" du Pro-Sud	28 164,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Suivant information de la part du syndicat Pro-Sud. Recettes, voir article 2/441/706040/99001.						
	Total 259	883 751,98	1 296 845,00	1 131 879,74	1 317 403,60		
3/261/	261 Aides aux sinistrés						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
648320 P	Aides aux sinistrés	12 200,00	50 000,00	50 000,00	70 000,00		
648320/99001 P	*Aides aux sinistrés	12 200,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	2021: paiement des aides aux ménages touchés par les inondations du 4/6/2021. Recettes voir article 2/261/748380/99001.						
648320/99002 P	Prise en charge des frais d'entrepôt de mobilier dans le cadre des déguerpissements	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Avant l'exercice 2022 lesdites dépenses ont été comptabilisées sur d'autres articles ordinaires. Article géré par le CID.						
	Total 261	12 200,00	50 000,00	50 000,00	70 000,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
621000	Rémunérations des salariés	674 286,38	818 049,20	814 174,20	907 424,40		
621000/99100	*Département social / rémunérations et salaires bruts	674 286,38	818 049,20	814 174,20	907 424,40		
623000	Charges sociales (part patronale)	117 953,16	147 857,00	147 306,60	164 468,40		
623000/99100	*Département social / charges sociales (part patronale)	117 953,16	147 857,00	147 306,60	164 468,40		
648211 O	Participations à caractère général	690 228,02	782 959,27	807 464,02	841 057,58		
648211/99001 O	Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention MIFA 50/50	690 228,02	782 959,27	807 464,02	841 057,58		
	Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2630/744620/99002).						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	670 941,99	1 100 000,00	850 000,00	1 400 000,00		
648310/99001 P	Allocations de solidarité	670 941,99	1 100 000,00	850 000,00	1 400 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte d'une augmentation des demandes suite à la hausse considérable des prix de l'énergie.						
	Le crédit afférent est inscrit conformément au règlement communal portant allocation de solidarité, suivant délibérations du conseil communal du 28 juillet 2008 et du 11 juillet 2008 (approbations ministérielles du 5 septembre 2006 - réf 346/06/cr et du 29 juillet 2008 - réf 346/08/cr).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2010(conseil communal du 18 décembre 2009) vu l'introduction de la loi du 18 décembre 2008 relative à l'eau.						
	Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2011(conseil communal du 17 décembre 2010).						
	Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2013.						
	Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2015 (conseil communal du 19 décembre 2014).						
	Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2019 (conseil communal du 5 juin 2019).						
	Adaptation du montant pour l'exercice 2020 conformément à la décision du Gouvernement (règlement du 20/5/2020) de doubler le montant de l'allocation de vie chère étatique pour réagir à la situation de crise COVID-19.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	6 547,00	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Département social - frais d'exploitation</i>	6 547,00	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Suivant estimation du département social: - Médiation pour citoyens (adaptation des honoraires en séance du conseil communal du 30/1/2019) - Frais de déplacement - Frais administratifs - Conférences						
	Total 263	2 159 956,55	2 863 865,47	2 628 944,82	3 322 950,38		
3/264/	264 Aides au réemploi						
603500	Fournitures de bureau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Job Center / fournitures de bureau</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Sur l'article afférent seront imputées les dépenses pour documentation et petit matériel de bureau du Job Center.						
621000	Rémunérations des salariés	135 632,32	139 767,20	142 157,40	148 242,60		
<i>621000/99100</i>	<i>*Job Center / rémunérations et salaires bruts</i>	135 632,32	139 767,20	142 157,40	148 242,60		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
622000	Autre personnel	318 705,85	300 000,00	300 000,00	426 000,00		
622000/99001	Apport à une mesure d'emploi pour frais de personnel / CIGL	300 000,00	300 000,00	300 000,00	426 000,00		
	Nouvelle convention avec le CIGL approuvée par le conseil communal en date du 8/12/2021. Le contrat de bail portant sur les surfaces données en location au 1535° a été adapté lors de la même séance (voir article de recette 2/493/708212/99001).						
	Centre d'Initiative et de Gestion locale (C.I.G.L.) Part communale aux frais de personnel pour les projets suivants (suivant budget prévisionnel): - Service de proximité - Naturschoul Lasauvage - Service Environnement - Internetstuff - Mines - Occasionsbuttik - Minièresbunn - Diffwäsch - Velosbuttik - Butzebuttik						
	Suivant convention avec le CIGL du 25 février 2015 approuvée par le conseil communal en date du 4 mars 2015.						
	Avenant à la convention avec le CIGL soumis au vote du conseil communal en date du 6/12/2019 fixant la participation annuelle à 300.000 euros à partir de l'exercice 2019.						
	Remboursement frais d'investissement, voir art. 4/264/238120/99001.						
622000/99003	*Prêt de main d'oeuvre ArcelorMittal	18 705,85	0,00	0,00	0,00		
	Apport de solidarité de la Ville de Differdange pour occuper temporairement plusieurs travailleurs issus de la cellule de reclassement (CDR), une des mesures découlant de la tripartite sidérurgique.						
623000	Charges sociales (part patronale)	23 726,21	25 262,00	25 720,20	26 868,60		
623000/99100	*Job Center / charges sociales (part patronale)	23 726,21	25 262,00	25 720,20	26 868,60		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	20 908,15	31 500,00	31 500,00	32 000,00		
648800/99001 P	Job Center / frais d'exploitation	20 908,15	31 500,00	31 500,00	32 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à couvrir les différents projets						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
	du service.						
	Total 264	498 972,53	497 529,20	500 377,60	634 111,20		
3/266/	266 Actions sociales						
648120 P	Subventions affectées	5 994,84	12 000,00	12 000,00	24 600,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions et cotisations diverses aux oeuvres sociales et de charité</i>	5 994,84	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Sur la base des demandes reçues au cours de l'année et de l'avis du 'Comité Déifferdeng, eng Stad hëlleft' constitué de 3 membres du conseil communal et d'un secrétaire.						
<i>648120/99002 P</i>	<i>Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale (Croix-Rouge)</i>	0,00	0,00	0,00	12 600,00		
	Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale pour les locaux sis à Differdange, 19 Grand-rue à partir du 01/01/2022 svt décision CE du 03/09/2021 (convention du 29/09/2021 approuvée CC 24/11/2021)						
	Total 266	5 994,84	12 000,00	12 000,00	24 600,00		
	Total général 2	20 781 784,94	23 996 216,87	24 654 153,56	25 908 337,78		
3/311/	3 Ordre et sécurité publics						
	311 Service des agents municipaux						
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
<i>603500/99001</i>	<i>Agents municipaux - fournitures de bureau</i>	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
608160	Vêtements professionnels	24 677,16	35 000,00	35 000,00	30 000,00		
<i>608160/99001</i>	<i>Agents municipaux - masse d'habillement</i>	24 677,16	35 000,00	35 000,00	30 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	534 778,85	600 176,80	598 784,20	750 197,40		
<i>621000/99100</i>	<i>*Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts</i>	534 778,85	600 176,80	598 784,20	750 197,40		
623000	Charges sociales (part patronale)	93 549,06	108 478,00	108 336,60	135 971,40		
<i>623000/99100</i>	<i>*Agents municipaux / charges sociales (part patronale)</i>	93 549,06	108 478,00	108 336,60	135 971,40		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/311/	311 Service des agents municipaux						
	Total 311	653 005,07	743 654,80	742 120,80	919 668,80		
3/319/	319 Autres Services d'ordre						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	217 048,57	300 000,00	220 000,00	0,00		
<i>612180/99001</i>	<i>Frais de gardiennage/surveillance pour sécuriser divers endroits publics</i>	217 048,57	300 000,00	220 000,00	0,00		
	Lettre de résiliation avec effet au 31/12/2021 envoyée par Recommandé avec AR en date du 30/09/2021.						
	Le crédit 2019 tient compte de l'introduction d'une surveillance des endroits suivants à partir de juillet : - Parking du contournement / ascenseur - Parc Gerlache - Parc Edmond Dune Délibération du 3 mai 2019 du collège échevinal pour accepter l'offre de la société GDL.						
	Surveillance supplémentaire à partir d'octobre 2019: - aires de jeux - cours d'école voir également article 4/319/222100/19051						
	Total 319	217 048,57	300 000,00	220 000,00	0,00		
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
603600	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>603600/99100</i>	<i>Services d'incendie - carburants pour véhicules</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>621000/99100</i>	<i>*Services d'incendie / rémunérations et salaires bruts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>623000/99100</i>	<i>*Services d'incendie / charges sociales (part patronale)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
648211 G	Participations à caractère général	951 976,87	1 076 333,48	1 077 638,00	1 332 768,00		
<i>648211/99001 G</i>	<i>*Participation financière annuelle au fonctionnement du CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours)</i>	951 976,87	1 076 333,48	1 077 638,00	1 332 768,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	Crédit suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	3 853,43	0,00	0,00	0,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Services d'incendie - frais d'exploitation</i>	3 853,43	0,00	0,00	0,00		
	voir article de recette 2/322/744611/99002						
	Total 322	955 830,30	1 076 333,48	1 077 638,00	1 332 768,00		
	Total général 3	1 825 883,94	2 119 988,28	2 039 758,80	2 252 436,80		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien	2 598,29	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Agriculture - fournitures pour l'entretien du domaine agricole</i>	2 598,29	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200	Entretien et réparations	9 721,47	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Agriculture - entretien et réparations sur matériel roulant</i>	2 525,97	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>612200/99002</i>	<i>Agriculture - travaux d'entretien de la voirie rurale</i>	7 195,50	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	9 778,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations agricoles</i>	9 778,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides.						
	Total 411	22 097,76	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
3/412/	412 Sylviculture						
612200	Entretien et réparations	155 332,26	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Frais divers du service forestier - suivant plan de gestion des forêts</i>	155 332,26	100 000,00	100 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	Budget rectifié 2020 adapté suite à dépense de 2019 comptabilisée sur 2020 et divers travaux non-prévus.						
648258 G	Autres participations à des traitements	180 564,70	162 000,00	168 000,00	173 000,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	26 606,26	32 000,00	38 000,00	43 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte des frais de gestion pour l'année 2018 (arrêté ministériel du 02/09/2021 de l'administration de la Nature et des Forêts).						
648258/99002 G	*Salaires des ouvriers - remboursement à l'Etat	153 958,44	130 000,00	130 000,00	130 000,00		
	Suivant Plan de gestion des forêts. Budget rectifié 2020 adapté car frais de gestion de 2019 comptabilisés sur 2020 car exercice clôturé.						
	Total 412	335 896,96	262 000,00	268 000,00	273 000,00		
3/423/	423 Cogénération						
608114	Chaleur	83 607,85	102 000,00	102 000,00	139 910,00		
608114/99100	Production de chaleur destinée à la revente (cogénération)	83 607,85	102 000,00	102 000,00	139 910,00		
	Le présent crédit tient compte des frais de production de chaleur pour le compte de complexe Aquasud. Les frais y relatifs sont refacturés à l'exploitant (voir recette sous l'article 2/423/702300/99001).						
	Total 423	83 607,85	102 000,00	102 000,00	139 910,00		
3/430/	430 Tourisme						
612200	Entretien et réparations	92 052,90	102 250,00	102 250,00	200 000,00		
612200/99002	Infrastructures de tourisme - Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras asbl - Minett Park	92 052,90	102 250,00	102 250,00	200 000,00		
	Une adaptation de la convention est encore prévue pour l'exercice 2022 et à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
	<p>Suivant convention entre les communes de Pétange et Differdange ainsi que l'AMTF Train 1900 asbl, votée par le conseil communal en date du 27/10/2021, les deux communes s'engagent à prendre en charge au prorata des frais de salaire. La convention prend cours le 1/9/2021 pour une durée d'une année (tacite reconduction d'année en année).</p> <p>Le crédit rectifié 2020 tient compte d'un apport unique de 7.715 est également inclus au budget rectifié 2020 pour le Train 1900 (4.175 euros) et la Minièresbunn (3.540 euros)-> même apport effectué par la commune de Pétange.</p> <p>Suivant convention approuvée par le conseil communal en date du 12/9/2018 et avenant approuvé par le conseil communal en date du 9/12/2020 (3,5 € par habitant).</p>						
615100	Frais de marketing et de publicité	2 398,40	21 000,00	21 000,00	35 000,00		
<i>615100/99001</i>	<i>Promotion Tourisme</i>	100,00	21 000,00	21 000,00	35 000,00		
	Les dépenses ayant figuré sur les articles 3/430/615100/99002 et 3/430/615100/99003 sont transférées ici à partir de l'exercice 2021.						
<i>615100/99002</i>	<i>Elaboration et réalisation de nouveaux projets touristiques</i>	43,40	0,00	0,00	0,00		
	Les projets figurant sur cet article sont transférés vers l'article 3/430/615100/99001 à partir de l'exercice 2021.						
	Les dépenses concernant la Capitale européenne de la Culture figurent à l'article 3/839/615100/99003.						
<i>615100/99003</i>	<i>Nouveau guide touristique & clip publicitaire</i>	2 255,00	0,00	0,00	0,00		
	Les projets figurant sur cet article sont transférés vers l'article 3/430/615100/99001 à partir de l'exercice 2021.						
648110 P	Subventions non affectées	31 083,36	32 500,00	32 500,00	32 500,00		
<i>648110/99003 P</i>	<i>Subventions Office Régional du Tourisme Sud</i>	31 083,36	32 500,00	32 500,00	32 500,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	6 903,19	22 900,00	22 900,00	15 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Auberge "An der Schoul" Lasauvage - frais d'exploitation</i>	6 903,19	22 900,00	22 900,00	15 000,00		
	Le crédit 2020 et 2021 tient compte du remplacement des lits et du renouvellement de la literie.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
	Total 430	132 437,85	178 650,00	178 650,00	282 500,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608112	Electricité	38 884,63	51 000,00	51 000,00	51 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité Diffbus	38 456,29	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608112/99002	Frais d'électricité bornes Chargy	428,34	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	6 122,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99001	Arrêts de bus - entretien et réparations	6 122,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 662 345,01	1 665 000,00	1 725 000,00	1 755 000,00		
616000/99001	Diffbus - frais d'exploitation	1 662 345,01	1 665 000,00	1 725 000,00	1 755 000,00		
	2021: - 1ère augmentation de 2,76% des tarifs à partir du 1/4/2021 suite à une adaptation des frais variables (avis du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 2/4/2021). - 2ème augmentation den 2,11% des tarifs à partir du 1/10/2021 suite à une adaptation des frais variables (avis du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 1/10/2021).						
648211 S	Participations à caractère général	2 613 247,31	2 891 891,04	2 891 891,04	2 888 167,03		
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de transport public - TICE	2 613 247,31	2 891 891,04	2 891 891,04	2 888 167,03		
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE. Voir également article extraordinaire 4/441/238120/99001.						
	Total 441	4 320 599,56	4 622 891,04	4 682 891,04	4 709 167,03		
3/449/	449 Autres systèmes de transport						
612200	Entretien et réparations	35 853,74	90 000,00	116 000,00	116 000,00		
612200/99001	Vél'OK / entretien et réparations	35 853,74	90 000,00	116 000,00	116 000,00		
	Au cours des derniers exercices une partie des factures a été payée via l'article 4/134/223210/14008 Mobilité douce.						
	Total 449	35 853,74	90 000,00	116 000,00	116 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211 S	Participations à caractère général	79 818,00	55 000,00	56 000,00	56 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - SIKOR	79 818,00	55 000,00	56 000,00	56 000,00		
	Suivant information de la part du syndicat la cotisation se chiffre à 2 € / habitant. Contribution unique supplémentaire de 25.000 euros pour l'exercice 2020 pour équilibrage mali (voir également article 1/470/108180/99001).						
	Total 470	79 818,00	55 000,00	56 000,00	56 000,00		
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
603110	Combustibles - Solides	95 017,00	142 450,00	142 450,00	151 700,00		
603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets	95 017,00	142 450,00	142 450,00	151 700,00		
608111	Eau	6 540,25	3 875,00	3 875,00	5 000,00		
608111/99100	1535° / eau (facturation interne)	6 540,25	3 875,00	3 875,00	5 000,00		
608112	Electricité	74 165,50	80 025,00	80 025,00	82 500,00		
608112/99100	1535° / électricité	74 165,50	80 025,00	80 025,00	82 500,00		
608113	Gaz de canalisation	3 463,52	4 875,00	4 875,00	5 962,50		
608113/99100	1535° / gaz	3 463,52	4 875,00	4 875,00	5 962,50		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	3 750,00	3 250,00	3 750,00		
608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	3 750,00	3 250,00	3 750,00		
608121	Fournitures d'entretien	18 840,61	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
608121/99001	1535° - fournitures pour entretien et nettoyage	18 840,61	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	58 915,45	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
612200/99001	1535° / travaux d'entretien et de nettoyage	58 915,45	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	34 707,19	38 000,00	38 000,00	55 000,00		
615300/99001	1535° / frais de télécommunication	34 707,19	38 000,00	38 000,00	55 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
	Le crédit 2022 tient compte du commencement des activités au 3e bâtiment.						
621000	Rémunérations des salariés	426 273,00	448 077,20	512 628,20	561 525,00		
621000/99100	*1535° - rémunérations et salaires bruts	426 273,00	448 077,20	512 628,20	561 525,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	74 568,09	80 987,00	92 748,60	101 775,00		
623000/99100	*1535° - Charges sociales (part patronale)	74 568,09	80 987,00	92 748,60	101 775,00		
648211 S	Participations à caractère général	65 805,00	70 000,00	76 108,27	105 000,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - PRO-SUD	65 805,00	70 000,00	76 108,27	105 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte du nouveau recensement décennal effectué en novembre 2021. Le crédit 2021 tient compte d'une adaptation à 3,47€ par habitant, toujours basé sur le nombre de 21.935 du dernier recensement décennal en 2011, svt commentaire budget 2021 du 22/10/2020 de ProSud. Le crédit 2020 tient compte de la participation ordinaire annuelle adaptée de 2 à 3€/habitant basé sur le nombre de 21.935 du dernier recensement décennal en 2011, à savoir 65.805.-€). (voir aussi l'article de recette 4/493/168000/99001.)						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	228 539,96	265 000,00	265 000,00	305 000,00		
648800/99001 P	1535° / frais d'exploitation	74 715,25	90 000,00	90 000,00	105 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la signalétique et d'une étude économique.						
648800/99002 P	1535° / événements divers	91 859,39	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Le crédit 2021-2022 tient compte des portes-ouvertes et de la promo dans le cadre de E2022.						
648800/99003 P	1535° Creative Hub - frais de fonctionnement SONOTRON	61 965,32	65 000,00	65 000,00	90 000,00		
	L'article tient compte des frais de fonctionnement pour les salles de répétition et le grand studio. Le crédit 2022 tient compte de l'augmentation de l'offre work-shops etc. voir également article de recette 2/493/744611/99001 suivant convention avec le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une participation étatique annuelle de 50.000 euros.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
	Total 493	1 086 835,57	1 297 039,20	1 378 960,07	1 537 212,50		
3/499/	499 Autres branches d'activités						
648380 P	Autres aides	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00		
<i>648380/99001 P</i>	<i>Aides aux commerces locaux dans le cadre de la pandémie COVID-19</i>	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00		
	La Ville de Differdange soutient les commerces locaux par une aide financière dont l'octroi et le montant sont liés aux critères de l'attribution des aides étatiques. Le crédit rectificatif 2021 tient compte d'une augmentation du budget votée par la conseil communal en sa séance du 22/9/2021.						
	Total 499	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00		
	Total général 4	6 097 147,29	7 037 580,24	7 212 501,11	7 143 789,53		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
603600	Carburants	48 410,94	64 500,00	67 500,00	72 000,00		
<i>603600/99100</i>	<i>Gestion des déchets - carburants pour véhicules</i>	48 410,94	64 500,00	67 500,00	72 000,00		
	ancien article 3/0734/6055/001						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	111 674,63	160 000,00	160 000,00	145 000,00		
<i>606352/99001</i>	<i>Acquisition de poubelles et sacs poubelles destinés à la revente</i>	111 674,63	160 000,00	160 000,00	145 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	112 271,91	115 000,00	115 000,00	123 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Gestion des déchets - fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	112 271,91	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
<i>608121/99002</i>	<i>Gestion des déchets - chips poubelles</i>	0,00	0,00	0,00	8 500,00		
	Article géré par le service écologique.						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	936 469,24	850 000,00	765 000,00	800 000,00		
<i>612180/99002</i>	<i>Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais fixes</i>	936 469,24	850 000,00	765 000,00	450 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier. A partir de l'exercice 2022, cet article tient compte uniquement des frais fixes en relation avec l'exploitation précitée. cf article 3/510/612180/99003 pour les frais variables. Le crédit 2020 tient compte de 124.000 euros pour des factures de l'exercice 2019 comptabilisés sur 2020 ainsi que d'une augmentation de dépôts suite au confinement.						
612180/99003	Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais variables	0,00	0,00	0,00	340 000,00		
	Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier. A partir de l'exercice 2022, cet article tient compte uniquement des frais variables en relation avec l'exploitation précitée [e.a. dépôts de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.]. Pour les frais de dépôts auprès d'autres exploitants cf article 3/510/612180/99004. cf article 3/510/612180/99002 pour les frais fixes.						
612180/99004	Dépenses pour dépôt déchets collectés	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Dépôt auprès d'autres exploitants que Ecotec (p.ex. Lamesch, Hein ou autres fournisseurs de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.)). Pour les frais de dépôts auprès d'Ecotec cf article 3/510/612180/99003. Voir aussi article de recette 2/510/706022/99003						
612200	Entretien et réparations	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200/99001	Matériel informatique pour la gestion du parc de recyclage	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service écologique.						
621000	Rémunérations des salariés	1 212 940,44	1 249 683,20	1 249 262,00	1 302 738,00		
621000/99100	<i>*Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts</i>	1 212 940,44	1 249 683,20	1 249 262,00	1 302 738,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	212 180,11	225 872,00	226 026,00	236 118,00		
623000/99100	<i>*Gestion des déchets / charges sociales (part patronale)</i>	212 180,11	225 872,00	226 026,00	236 118,00		
	Participations à caractère général	957 226,56	990 000,00	1 000 000,00	1 010 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
648211 S							
648211/99002 S	Frais d'incinération - SIDOR	562 540,80	570 000,00	580 000,00	590 000,00		
	D'après l'information budgétaire du syndicat, les tarifs 2022 resteront inchangés par rapport à 2021 et les investissements inscrits au budget rectifié 2021 (15.000.-€) et au budget 2022 (30.000.-€) seront financés moyennant les réserves propres. Le crédit rectifié 2021 et initial 2022 tient malgré tout compte d'une légère hausse due à la croissance de la population.						
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage - MINETTKOMPOST	394 685,76	420 000,00	420 000,00	420 000,00		
	Redevance à payer au syndicat "Minettkompost" pour le compostage de déchets écologiques (tarifs inchangés de 2021 à 2022) : - taxe fixe de 14€ (+ 0% TVA) par habitant (svt recensement STATEC 2021 -> estimation 28.750) - taxe variable 25€ (+ 3% TVA) par tonne de déchets livrés. Le calcul de la participation fixe 2022 tient compte d'un allègement calculé de la façon suivante: nombre population - 15.000 x 14€ x 0,5 facteur de réduction -> pour les communes dépassant 15.000 habitants. Le crédit rectifié 2020 tient compte de plusieurs factures de 2019 comptabilisées sur 2020 ainsi que d'une augmentation des charges livrées au Minettkompost (COVID-19).						
	Total 510	3 591 173,83	3 665 055,20	3 592 788,00	3 699 356,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603600	Carburants	8 068,49	10 750,00	11 250,00	12 000,00		
603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules	8 068,49	10 750,00	11 250,00	12 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99001	Gestion des eaux usées - fournitures pour l'entretien du réseau	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	33 832,18	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
612200/99001	Gestion des eaux usées - entretien et réparations du matériel roulant	8 508,42	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99002	Gestion des eaux usées - travaux d'entretien et de réparation du réseau	25 323,76	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
621000	Rémunérations des salariés	151 133,15	119 213,20	120 618,40	125 781,60		
621000/99100	*Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts	151 133,15	119 213,20	120 618,40	125 781,60		
623000	Charges sociales (part patronale)	26 437,78	21 547,00	21 823,20	22 797,60		
623000/99100	*Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale)	26 437,78	21 547,00	21 823,20	22 797,60		
648211 S	Participations à caractère général	2 413 183,57	2 713 819,18	2 636 541,94	3 226 220,83		
648211/99001 S	*SIACH - Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	2 396 593,69	2 693 911,33	2 616 633,94	3 206 312,83		
	Crédit initial 2022: - participation de 3.096.312,83 - taxe de rejet de 110.000 euros (0,15€ / m3) - part au Partenariat de cours d'eau de 19.908 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2021: - participation de 2.516.633,94 euros - taxe de rejet de 100.000 euros (0,15€ / m3) - part au Partenariat de cours d'eau de 19.908 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2020: - participation de 2.296.593,69 euros - taxe de rejet de 100.000 euros (0,15€ / m3) - part au Partenariat de cours d'eau de 16.589,88 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
648211/99002 S	SIACH - Participation aux frais de la convention Partenariat de cours d'eau de la Chiers	16 589,88	19 907,85	19 908,00	19 908,00		
	Part de la Ville de Differdange dans le cadre de la convention entre l'Etat et le SIACH avec l'objectif d'associer les acteurs du secteur de l'eau et le public en vue d'une sensibilisation.						
	Total 520	2 632 655,17	2 940 329,38	2 865 233,54	3 461 800,03		
3/542/	542 Protection de la nature						
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	128 000,00		
612200/99001	Service arbres - travaux d'entretien	0,00	0,00	0,00	128 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
	Article géré par le service écologique. Avant l'exercice 2022, ces dépenses étaient intégrées dans l'article 4/542/221100/99002.						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
612400/99001	Pacte Nature	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
648120 P	Subventions affectées	40 767,29	56 000,00	56 000,00	57 000,00		
648120/99001 P	Participation aux frais d'exploitation d'une association - Klima-Bündnis	13 400,29	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	Suivant informations reçues de l'association afférente respectivement suivant convention du 9 juillet 2008, dûment approuvée par le conseil communal en sa séance du 25 juillet 2008.						
648120/99002 P	Participation aux frais d'exploitation d'une association - Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette asbl (TNT)	27 367,00	42 000,00	42 000,00	43 000,00		
	Nouvelle convention TNT approuvée par le conseil communal en date du 8/12/2021 (voir également article de recette 2/132/708212/99003 -> contrat de bail bureaux Markenhau). À partir de l'exercice 2021 la cotisation annuelle est prévue de passer à 1,5 € par habitant. Statuts de l'asbl approuvés lors de la séance du conseil communal du 15/3/2017.						
648211 S	Participations à caractère général	168 394,03	187 200,00	187 200,00	207 000,00		
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / cotisation fixe	48 410,00	49 200,00	49 200,00	52 000,00		
	Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les dépenses relatives à la contribution de la Ville de Differdange au syndicat SICONA-Ouest, suivant courrier du syndicat en question.						
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / part variable	119 984,03	138 000,00	138 000,00	155 000,00		
	Suivant programme d'action annuel du syndicat.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
648800/99001 P	Biodiversité en Ville	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total 542	209 161,32	243 200,00	243 200,00	407 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	1 661,90	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
612400/99001	Mesures dans le cadre du Pacte Climat	1 661,90	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
	voir également article extraordinaire 4/590/211000/99001						
	Total 590	1 661,90	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Total général 5	6 434 652,22	6 858 584,58	6 711 221,54	7 583 156,03		
3/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
615100	Frais de marketing et de publicité	5 029,25	100 000,00	0,00	100 000,00		
615100/99001	Weekend local du logement au Parc des Sports - Urban Living	5 029,25	100 000,00	0,00	100 000,00		
	Pas d'édition en 2020 et 2021. Les recettes en rapport avec cette manifestation sont imputées sur l'article 2/142/748380/99001.						
621000	Rémunérations des salariés	170 509,20	201 429,20	211 082,20	260 547,60		
621000/99100	*Service du logement / rémunérations et salaires bruts	170 509,20	201 429,20	211 082,20	260 547,60		
623000	Charges sociales (part patronale)	29 827,24	36 407,00	38 190,60	47 223,60		
623000/99100	*Service du logement / charges sociales (part patronale)	29 827,24	36 407,00	38 190,60	47 223,60		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 274,39	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Service Logement - frais de fonctionnement	1 274,39	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 611	206 640,08	342 836,20	254 272,80	412 771,20		
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608114	Chaleur	147 543,27	180 000,00	180 000,00	246 900,00		
608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération)	147 543,27	180 000,00	180 000,00	246 900,00		
	Ventilation des frais de la centrale de cogénération:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	85% pour l'acquisition de gaz et 15% frais de fonctionnement. Voir également recettes pour la vente de chaleur à l'article 2/423/702300/99001 et la vente d'électricité à l'article 2/425/702300/99001.						
612200	Entretien et réparations	30 260,21	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99001	Logements sociaux - travaux d'entretien et de réparation	30 260,21	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	263 514,22	275 423,60	271 391,40	291 993,00		
621000/99100	*Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts	263 514,22	275 423,60	271 391,40	291 993,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	46 096,64	49 781,00	49 102,20	52 923,00		
623000/99100	*Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale)	46 096,64	49 781,00	49 102,20	52 923,00		
	Total 612	487 414,34	555 204,60	550 493,60	641 816,00		
3/621/	621 Places publiques						
603600	Carburants	19 364,38	25 800,00	27 000,00	28 800,00		
603600/99100	Frais de carburants pour véhicules	19 364,38	25 800,00	27 000,00	28 800,00		
608121	Fournitures d'entretien	318 004,01	345 000,00	345 000,00	325 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des terrains non-boisés	112 417,58	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
608121/99002	Fournitures pour l'entretien des aires de loisirs	90 713,68	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
608121/99003	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	114 872,75	135 000,00	135 000,00	115 000,00		
612200	Entretien et réparations	36 281,05	85 000,00	85 000,00	85 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des terrains non-boisés	19 869,28	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
612200/99002	Travaux d'entretien des aires de loisirs	16 411,77	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Total 621	373 649,44	455 800,00	457 000,00	438 800,00		
3/623/	623 Parking						
612300	Contrats de maintenance	375 727,54	390 000,00	406 000,00	455 000,00		
612300/99001	Parkings publics payants / frais de gestion et d'entretien	375 727,54	390 000,00	406 000,00	455 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/623/	623 Parking						
	Suivant e.a. contrat du 08/10/2014 avec la société Indigo Park pour les parkings suivants (frais annuels de +/- 240.000 euros) : Place des Alliés / Nei Déifferdeng / CHEM / Parc des Sports. Les frais de dépannage sont également comptabilisés sur cet article.						
	Total 623	375 727,54	390 000,00	406 000,00	455 000,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600	Carburants	60 513,68	80 625,00	84 375,00	90 000,00		
603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules	60 513,68	80 625,00	84 375,00	90 000,00		
608111	Eau	26 684,20	15 810,00	15 810,00	20 400,00		
608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne)	26 684,20	15 810,00	15 810,00	20 400,00		
608112	Electricité	260 702,96	281 300,00	281 300,00	290 000,00		
608112/99100	Voirie vicinale - électricité	260 702,96	281 300,00	281 300,00	290 000,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	15 300,00	13 260,00	15 300,00		
608118/99100	Vorie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	15 300,00	13 260,00	15 300,00		
608121	Fournitures d'entretien	393 105,35	485 000,00	485 000,00	485 000,00		
608121/99001	Voirie vicinale - fournitures d'entretien des infrastructures	143 208,43	185 000,00	185 000,00	185 000,00		
608121/99002	Voirie vicinale - fournitures d'entretien éclairage public	142 612,24	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Le crédit 2020 tient compte de l'achat de sculptures gonflables avec éclairage intégré.						
608121/99003	Voirie vicinale - fournitures d'entretien signalisation routière	107 284,68	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
612200	Entretien et réparations	559 813,60	740 000,00	670 000,00	740 000,00		
612200/99001	Voirie vicinale - entretien et réparations des véhicules	368 004,41	370 000,00	370 000,00	370 000,00		
612200/99002	Voirie vicinale - travaux d'entretien des infrastructures	137 880,23	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
612200/99003	Voirie vicinale - travaux d'entretien éclairage public	14 885,86	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
612200/99004	Voirie vicinale - travaux d'entretien signalisation routière	39 043,10	120 000,00	50 000,00	120 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
621000	Rémunérations des salariés	1 654 714,28	1 755 311,60	1 783 429,20	1 846 294,20		
621000/99100	*Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts	1 654 714,28	1 755 311,60	1 783 429,20	1 846 294,20		
623000	Charges sociales (part patronale)	289 459,77	317 261,00	322 671,60	334 636,20		
623000/99100	*Voirie vicinale / charges sociales (part patronale)	289 459,77	317 261,00	322 671,60	334 636,20		
	Total 624	3 244 993,84	3 690 607,60	3 655 845,80	3 821 630,40		
3/625/	625 Parcs						
612200	Entretien et réparations	92 394,41	115 000,00	93 000,00	105 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des espaces verts	18 427,48	35 000,00	13 000,00	25 000,00		
612200/99002	Article géré par le service écologique et le CID. Travaux d'entretien des parcs et espaces publics	73 966,93	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Article géré par le CID.						
	Total 625	92 394,41	115 000,00	93 000,00	105 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608111	Eau	6 540,25	3 875,00	3 875,00	5 000,00		
608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne)	6 540,25	3 875,00	3 875,00	5 000,00		
608112	Electricité	8 989,76	9 700,00	9 700,00	10 000,00		
608112/99100	Cimetières - électricité	8 989,76	9 700,00	9 700,00	10 000,00		
608113	Gaz de canalisation	4 156,22	5 850,00	5 850,00	7 155,00		
608113/99100	Cimetières - gaz	4 156,22	5 850,00	5 850,00	7 155,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	3 750,00	3 250,00	3 750,00		
608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	3 750,00	3 250,00	3 750,00		
608121	Fournitures d'entretien	41 234,87	74 000,00	47 000,00	72 000,00		
608121/99001	Cimetières - fournitures d'entretien des bâtiments	9 789,65	15 000,00	15 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608121/99002	<i>Cimetières - fournitures d'entretien des infrastructures</i>	19 669,12	47 000,00	20 000,00	45 000,00		
608121/99003	<i>Cimetières - fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	11 776,10	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
612200	Entretien et réparations	21 624,49	60 000,00	45 000,00	60 000,00		
612200/99001	<i>Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures</i>	2 734,29	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
612200/99002	<i>Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	18 890,20	30 000,00	15 000,00	30 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	368 144,86	386 415,20	383 394,20	404 298,00		
621000/99100	<i>*Cimetières / rémunérations et salaires bruts</i>	368 144,86	386 415,20	383 394,20	404 298,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	64 399,71	69 842,00	69 366,60	73 278,00		
623000/99100	<i>*Cimetières / charges sociales (part patronale)</i>	64 399,71	69 842,00	69 366,60	73 278,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 632,20	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
648211/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - SICEC</i>	2 632,20	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
	Total 626	517 722,36	616 132,20	570 135,80	638 181,00		
3/627/	627 Ateliers						
612200	Entretien et réparations	78 807,70	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99001	<i>Remplacement d'équipements techniques</i>	78 807,70	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 627	78 807,70	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
608121	Fournitures d'entretien	915,56	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99001	<i>Hygiène publique - fournitures d'entretien</i>	915,56	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122	Petit équipement	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122/99001	<i>Hygiène publique - lutte contre les campagnols, rats etc.</i>	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	1 208,61	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99001	<i>Hygiène publique - travaux d'entretien et de réparation</i>	1 208,61	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/628/	628 Hygiène publique						
648120 P	Subventions affectées	7 070,00	4 500,00	5 500,00	5 500,00		
648120/99001 P	Subvention aux ménages pour stérilisation ou castration d'un chat	7 070,00	4 500,00	5 500,00	5 500,00		
	Total 628	9 194,17	16 500,00	17 500,00	17 500,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600	Carburants	4 841,09	6 450,00	13 250,00	13 700,00		
603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules	4 841,09	6 450,00	13 250,00	13 700,00		
608121	Fournitures d'entretien	169 078,00	215 000,00	210 000,00	215 000,00		
608121/99001	Alimentation en eau - fournitures d'entretien des bâtiments	20 871,59	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
608121/99002	Alimentation en eau - fournitures pour l'entretien du réseau	124 356,83	165 000,00	165 000,00	165 000,00		
608121/99003	L'article tient également compte du contrat d'ingénieur avec le bureau Schroeder & Associés pour la mise à jour des plans du réseau d'eau potable signé le 11 décembre 2019 (honoraires pour 2020 estimés à 10.000 euros) Alimentation en eau - fournitures d'entretien sur matériel roulant	23 849,58	25 000,00	20 000,00	25 000,00		
612200	Entretien et réparations	107 021,62	120 000,00	120 000,00	130 000,00		
612200/99001	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	53 199,73	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
612200/99002	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation du réseau	53 821,89	60 000,00	60 000,00	70 000,00		
621000	Divers travaux de réfection de bouches d'incendie sont nécessaires.						
621000	Rémunérations des salariés	499 901,97	427 523,20	426 472,20	449 220,00		
621000/99100	*Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts	499 901,97	427 523,20	426 472,20	449 220,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	87 448,03	77 272,00	77 160,60	81 420,00		
623000/99100	*Alimentation en eau / charges sociales (part patronale)	87 448,03	77 272,00	77 160,60	81 420,00		
648211 S	Participations à caractère général	1 738 320,29	1 675 000,00	1 700 000,00	2 125 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable - SES	1 738 320,29	1 675 000,00	1 700 000,00	2 125 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte d'une augmentation de 0,3 € du tarif du m3 d'eau par SES à savoir: 1,2 -> 1,5 euros HTVA par m3						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	(délibération du comité SES du 16/7/2021). Le crédit rectificatif 2020 tient compte d'une consommation plus élevée causée par le confinement et la canicule de l'été.						
	Total 630	2 606 611,00	2 521 245,20	2 546 882,80	3 014 340,00		
	Total général 6	7 993 154,88	8 753 325,80	8 601 130,80	9 595 038,60		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	37 785,41	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Hall polyvalent Hall O à Oberkorn - frais d'exploitation</i>	37 785,41	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	L'article tient compte de divers frais de fonctionnement pour débiter la gestion courante. voir également article de recette 2/810/708215/99001.						
	Total 810	37 785,41	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
608111	Eau	26 160,98	15 500,00	15 500,00	20 000,00		
<i>608111/99100</i>	<i>Terrains de sports - eau (facturation interne)</i>	26 160,98	15 500,00	15 500,00	20 000,00		
608112	Electricité	49 443,67	53 350,00	53 350,00	55 000,00		
<i>608112/99100</i>	<i>Terrains de sports - électricité</i>	49 443,67	53 350,00	53 350,00	55 000,00		
608113	Gaz de canalisation	27 708,14	39 000,00	39 000,00	47 700,00		
<i>608113/99100</i>	<i>Terrains de sports - gaz</i>	27 708,14	39 000,00	39 000,00	47 700,00		
608114	Chaleur	98 362,18	120 000,00	120 000,00	164 600,00		
<i>608114/99100</i>	<i>Terrains de sports - chaleur (cogénération)</i>	98 362,18	120 000,00	120 000,00	164 600,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	15 000,00	13 000,00	15 000,00		
<i>608118/99100</i>	<i>Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	0,00	15 000,00	13 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608121	Fournitures d'entretien	136 651,90	155 000,00	155 000,00	155 000,00		
608121/99001	Terrains de sports - fournitures d'entretien des bâtiments	55 098,89	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
608121/99002	Terrains de sports - fournitures pour l'entretien des infrastructures	81 553,01	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	0,00	0,00	0,00	0,00	175 500,00	177 000,00
612180/99001	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - dotation "Instandhaltungskonto"	0,00	0,00	0,00	0,00	175 500,00	177 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2021-2022, ces dépenses ont du être transférées vers cet article nouvellement créé à partir du budget rectifié 2021 (comptabilisation sur l'ancien article 3/821/648580/99001 de 2013-2020).						
	pour info: Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" des terrains ainsi que du parking couvert, suivant contrat avec la société Strabag.						
612200	Entretien et réparations	38 724,73	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
612200/99001	Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	15 549,76	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99002	Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures	23 174,97	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
612300	Contrats de maintenance	444 963,93	450 000,00	450 000,00	450 000,00		
612300/99001	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - frais de gestion	444 963,93	450 000,00	450 000,00	450 000,00		
	Le crédit tient compte des frais pour la gestion (tous frais d'entretien, de nettoyage et de consommation) des terrains ainsi que du parking couvert.						
	Voir également recettes pour parking couvert sous l'article 2/623/708214/99001.						
621000	Rémunérations des salariés	418 522,58	427 523,20	486 781,40	512 110,80		
621000/99100	*Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts	418 522,58	427 523,20	486 781,40	512 110,80		
623000	Charges sociales (part patronale)	73 212,31	77 272,00	88 072,20	92 818,80		
623000/99100	*Terrains de sports / charges sociales (part patronale)	73 212,31	77 272,00	88 072,20	92 818,80		
648580 P	Dotations aux autres fonds	174 321,40	179 000,00	175 500,00	177 000,00	0,00	0,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
648580/99001 P	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - dotation "Instandhaltungskonto" Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2021-2022, ces dépenses ont du être transférées vers l'article nouvellement créé 3/821/612180/99001 à partir du budget rectifié 2021 (comptabilisation sur l'ancien article 3/821/648580/99001 de 2013-2020). Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" des terrains ainsi que du parking couvert, suivant contrat avec la société Strabag.	174 321,40	179 000,00	175 500,00	177 000,00	0,00	0,00
	Total 821	1 488 071,82	1 591 645,20	1 656 203,60	1 749 229,60	1 656 203,60	1 749 229,60
3/822/	822 Halls sportifs						
608111	Eau	69 457,40	41 152,50	41 152,50	53 100,00		
608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne)	69 457,40	41 152,50	41 152,50	53 100,00		
608112	Electricité	62 928,30	67 900,00	67 900,00	70 000,00		
608112/99100	Halls sportifs - électricité	62 928,30	67 900,00	67 900,00	70 000,00		
608113	Gaz de canalisation	62 343,31	87 750,00	87 750,00	107 325,00		
608113/99100	Halls sportifs - gaz	62 343,31	87 750,00	87 750,00	107 325,00		
608114	Chaleur	54 099,20	66 000,00	66 000,00	90 530,00		
608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération)	54 099,20	66 000,00	66 000,00	90 530,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	39 825,00	34 515,00	39 825,00		
608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	39 825,00	34 515,00	39 825,00		
608121	Fournitures d'entretien	80 422,13	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
608121/99001	Halls sportifs - fournitures d'entretien des bâtiments	80 422,13	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	4 125,00	18 000,00	18 000,00	25 000,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives pour salles des sports	4 125,00	18 000,00	18 000,00	25 000,00		
	Le crédit 2021/2022 tient compte d'heures supplémentaires au LTMA dues à la rénovation du Centre Sportif Oberkorn et prochainement salle des sports Bock et de nouveaux cours						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	sportifs. Suivant convention du 30 juillet 2012 avec le Lycée Technique Mathias Adam pour la mise à disposition aux clubs sportifs de la Ville de Differdange de la grande salle des sports au "Jenker" à Differdange (50€ / club / heure). Le crédit 2020-2021 tient compte d'une augmentation du nombre des heures de location pour reloger des entrainements à cause de divers chantiers.						
612200	Entretien et réparations	10 014,73	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
612200/99001	Halls sportifs - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	10 014,73	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	984 303,11	1 027 700,00	1 059 718,80	1 150 003,20		
621000/99100	*Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts	984 303,11	1 027 700,00	1 059 718,80	1 150 003,20		
623000	Charges sociales (part patronale)	172 184,50	185 750,00	191 732,40	208 435,20		
623000/99100	*Halls sportifs / charges sociales (part patronale)	172 184,50	185 750,00	191 732,40	208 435,20		
	Total 822	1 499 877,68	1 644 077,50	1 666 768,70	1 854 218,40		
3/823/	823 Piscines						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00	164 000,00
612180/99001	Aquasud / dotation "Instandhaltungskonto"	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00	164 000,00
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2021-2022, ces dépenses ont du être transférées vers cet article nouvellement créé à partir du budget rectifié 2021 (comptabilisation sur l'ancien article 3/823/648580/99001 de 2013-2020). pour info: Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" de la piscine, suivant contrat avec la société Vert-Marine.						
648120 P	Subventions affectées	1 555 635,28	1 560 000,00	1 556 000,00	1 556 000,00		
648120/99001 P	Aquasud / participation aux frais d'exploitation ("Betriebskostenzuschuss")	1 555 635,28	1 560 000,00	1 556 000,00	1 556 000,00		
	Crédit adapté sur base des bilans des exercices 2016-2017-2018						
648580 P	Dotations aux autres fonds	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00	0,00	0,00
648580/99001 P	Aquasud / dotation "Instandhaltungskonto"	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00	0,00	0,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2021-2022, ces dépenses ont du être transférées vers l'article nouvellement créé 3/823/612180/99001 à partir du budget rectifié 2021 (comptabilisation sur l'ancien article 3/823/648580/99001 de 2013-2020).						
	Total 823	1 719 635,28	1 724 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	17 804,22	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608122/99002	Fournitures aux associations sportives	17 804,22	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de l'acquisition d'un tapis synthétique pour l'accès des vestiaires au terrain (mesure de sécurité pour éviter les chutes sur le pavé glissant).						
648110 P	Subventions non affectées	229 977,97	240 000,00	285 000,00	255 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	123 627,64	105 000,00	150 000,00	120 000,00		
	Le crédit rectifié 2021 tient compte d'une nouvelle association sportive Aikido ainsi que d'un subside relance. Le crédit rectifié 2020 tient compte d'une augmentation des subsides aux associations sportives (par analogie aux subsides étatiques pour compenser les pertes COVID-19) votée lors du conseil communal du 16/9/2020.						
648110/99002 P	Sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides. Subventions aux associations sportives bénéficiant du subside national qualité +	41 105,33	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 17 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).						
648110/99003 P	Subventions aux jeunes sportifs (< 19 ans) pour l'achat d'une carte de membre d'une association sportive locale	50 745,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 18 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).						
648110/99004 P	Subventions aux sportifs de haute compétition - cadre d'élite COSL ou cadre promotion COSL	14 500,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
	(art. 19 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).						
648120 P	Subventions affectées	70 025,65	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
648120/99002 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins sportifs dans l'enceinte AQUASUD	70 025,65	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Total 825	317 807,84	355 000,00	400 000,00	370 000,00		
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	65 222,59	70 000,00	60 000,00	70 000,00		
608122/99001	Achat de matériel sportif	65 222,59	70 000,00	60 000,00	70 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
613481/99001	Projet "Sport a Schoul" / études	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
615241	Frais de réception	47 898,25	132 500,00	77 540,00	185 000,00		
615241/99002	Challenge de la Ville - Gala Sportif	8 147,64	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit prévoit en outre la prise en charge des différents patronages des challenges de la Ville par le collège échevinal, ainsi que l'organisation du gala sportif.						
615241/99003	Tour de Luxembourg (Cyclisme)	34 699,62	0,00	0,00	35 000,00		
	Tour du Luxembourg pourrait revenir en 2022 (contrat à faire). Pas d'édition en 2021.						
	Tour du Luxembourg de retour à Differdange en 2020 (-> dépense plus élevée que dans le passé car la course est classée ProSeries).						
615241/99004	Evènement sportif international Steel Run	5 050,99	55 000,00	40,00	55 000,00		
	Manifestation avec recettes (voir sous art. 2/829/707280/99001). Le budget rectifié 2021 tient compte de la facture ldns restena / hosting du domaine Steelrun.lu.						
	Pas d'édition en 2020 et 2021.						
615241/99006	Evènement sportif I-Run	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Pas d'édition en 2020 et 2021.						
615241/99007	Public Viewing de divers évènements sportifs	0,00	57 500,00	57 500,00	35 000,00		
	WM Football en 2022 (se tiendra au Hall O car en décembre)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
615241/99008	Nuit du sport / foire aux sports	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
618820	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel du Service des Sports	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Formations obligatoires afin de garantir la sécurité des collaborateurs du Service des Sports et formation Light & Sound.						
621000	Rémunérations des salariés	387 520,91	172 653,60	448 011,20	494 142,00		
621000/99100	*Service des sports / rémunérations et salaires bruts	387 520,91	172 653,60	448 011,20	494 142,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	67 789,17	31 206,00	81 057,60	89 562,00		
623000/99100	*Service des sports / charges sociales (part patronale)	67 789,17	31 206,00	81 057,60	89 562,00		
642800	Autres indemnités	31 020,00	55 000,00	55 000,00	62 000,00		
642800/99001	Cours sports et loisirs - indemnités	31 020,00	55 000,00	55 000,00	62 000,00		
	L'exercice 2021 tient compte de 4 nouveaux cours (112 séances en plus). Indemnité fixée à 60 euros ttc/heure lors de séance du conseil communal en date du 30 janvier 2019.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	6 443,41	30 000,00	30 000,00	50 000,00		
648800/99001 P	Sports et loisirs - frais d'exploitation	6 443,41	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
648800/99002 P	Schoulsportdag	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu.						
	Total 829	615 894,33	501 359,60	761 608,80	970 704,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111	Eau	5 232,20	3 100,00	3 100,00	4 000,00		
608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne)	5 232,20	3 100,00	3 100,00	4 000,00		
608112	Electricité	49 443,67	53 350,00	53 350,00	55 000,00		
608112/99100	Centres culturels - électricité	49 443,67	53 350,00	53 350,00	55 000,00		
608113	Gaz de canalisation	36 944,19	52 000,00	52 000,00	63 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608113/99100	Centres culturels - gaz	36 944,19	52 000,00	52 000,00	63 600,00		
608114	Chaleur	19 672,44	24 000,00	24 000,00	32 920,00		
608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération)	19 672,44	24 000,00	24 000,00	32 920,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	3 000,00	2 600,00	3 000,00		
608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	3 000,00	2 600,00	3 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	46 835,04	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608121/99001	Centres culturels - fournitures d'entretien	46 835,04	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200	Entretien et réparations	39 916,68	85 000,00	85 000,00	75 000,00		
612200/99001	Centres culturels / travaux d'entretien et de réparation	25 738,06	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
612200/99002	Centre culturel AALT STADHAUS / travaux d'entretien et de réparation	14 178,62	40 000,00	40 000,00	30 000,00		
615241	Frais de réception	38 912,37	226 000,00	188 000,00	195 000,00		
615241/99001	Frais vernissages et réceptions	12 635,88	50 000,00	50 000,00	70 000,00		
615241/99002	Frais expositions diverses	8 783,08	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
615241/99003	Frais événements culturels divers	1 484,00	9 000,00	1 000,00	9 000,00		
615241/99004	Symposium bi-annuel de sculptures	372,21	52 000,00	52 000,00	1 000,00		
615241/99011	Centre culturel AALT STADHAUS / remboursement ventes tickets aux sociétés et Luxembourg-Ticket	15 637,20	60 000,00	30 000,00	60 000,00		
	Depuis 2017 un nouveau système de comptabilité de Luxembourg-ticket est en place. cf aussi article de recette 2/831/706080/99001						
621000	Rémunérations des salariés	189 885,25	184 986,00	219 697,80	242 578,80		
621000/99100	*Centres culturels / rémunérations et salaires bruts	189 885,25	184 986,00	219 697,80	242 578,80		
623000	Charges sociales (part patronale)	33 216,69	33 435,00	39 749,40	43 966,80		
623000/99100	*Centres culturels / charges sociales (part patronale)	33 216,69	33 435,00	39 749,40	43 966,80		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	344 023,04	653 000,00	613 000,00	668 000,00		
648800/99001 P	Espace H2O / programmation	17 257,76	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
648800/99002 P	Espace H2O / frais d'exploitation	60,61	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
648800/99003 P	Centre culturel AALT STADHAUS / programmation artistique	94 552,02	350 000,00	350 000,00	350 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Suivant convention signée le 25/6/2020 avec le Ministère de la Culture. article de recette voir également 2/831/744611/99002						
648800/99004 P	Centre culturel AALT STADHAUS / frais d'exploitation	34 571,62	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648800/99005 P	Centre culturel AALT STADHAUS / publicité et relations publiques	59 703,70	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
648800/99007 P	Festival l'Essentiel du Rire	37 856,94	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Edition 2020 annulée. voir également article de recette 2/831/706080/99002						
648800/99008 P	Urban Art Project	100 020,39	50 000,00	20 000,00	95 000,00		
	Le crédit 2020 tenait compte du projet de conception et création d'une fresque murale sur les 5 tours de refroidissement d'ArcelorMittal.						
648800/99009 P	Représentation théâtrale en plein air	0,00	30 000,00	20 000,00	0,00		
	Le crédit est destiné à élaborer un évènement d'une plus grande envergure en collaboration avec le Théâtre municipal.						
	Total 831	804 081,57	1 367 871,00	1 330 497,20	1 433 065,60		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	58 828,40	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
608122/99001	Ecole de musique / matériel pédagogique	20 464,61	9 000,00	9 000,00	24 000,00		
	Achat des partitions nécessaires à la bibliothèque interne de la commission nationale des programmes.						
608122/99002	Acquisition instruments de musique	21 268,44	48 000,00	48 000,00	23 000,00		
	Instruments à louer aux élèves + mise en ordre et accordages.						
608122/99003	Ecole de musique / projets pédagogiques	17 095,35	18 000,00	18 000,00	28 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	991,20	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212/99001	Ecole de musique - frais de route	991,20	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241	Frais de réception	46 605,41	12 000,00	12 000,00	18 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
615241/99001	Participation communale à l'organisation d'un festival musical bi-annuel - DIFFWINDS	36 000,00	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2021, le festival DIFFWINDS figure au budget de l'article 3/839/648110/99004.						
615241/99002	Festival musical international bi-annuel - Drummerdays	10 605,41	12 000,00	12 000,00	18 000,00		
618820	Frais de formation	1 383,27	5 000,00	5 000,00	8 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel de l'Ecole de Musique	1 383,27	5 000,00	5 000,00	8 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de formations continues obligatoires pour les enseignants.						
621000	Rémunérations des salariés	1 759 344,93	2 100 618,80	1 990 203,60	2 088 873,00		
621000/99100	*Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts	1 759 344,93	2 100 618,80	1 990 203,60	2 088 873,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	307 762,85	379 673,00	360 082,80	378 603,00		
623000/99100	*Ecole de musique / charges sociales (part patronale)	307 762,85	379 673,00	360 082,80	378 603,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	31 257,59	35 500,00	35 500,00	35 500,00		
648800/99001 P	Ecole de musique - frais d'exploitation	17 305,81	23 000,00	23 000,00	20 000,00		
	- Cotisation AEM, Duonet - Indemnités jury concours, accompagnateurs et remplaçants - Collège des directeurs - Accordage de pianos et réparation instruments						
648800/99002 P	Ecole de Blues - frais d'exploitation	13 951,78	12 500,00	12 500,00	15 500,00		
	Total 836	2 206 173,65	2 609 291,80	2 479 286,40	2 605 476,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
608122	Petit équipement	88 580,62	168 000,00	168 000,00	118 000,00		
608122/99001	Bibliothèque publique municipale - frais de fonctionnement	20 021,05	20 000,00	20 000,00	28 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de l'acquisition d'une nouvelle armoire à DVDs au prix d'environ 8.000.- EUR.						
	Le crédit 2020 tient compte de la mise en place d'une armoire						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/837/	837 Bibliothèques						
	spécifique pour retours de livres en-dehors des heures d'ouverture. La dépense pour la participation au programme ebooks.lu figure également à cet article (5.000 / an).						
608122/99002	<i>Bibliothèque publique municipale - fournitures diverses p.ex. achat de livres, journaux et DVD</i>	52 425,65	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Achat de livres et de journaux, activités d'animation et de promotion de la lecture et organisation d'un centre de documentation communal. En tant que « bibliothèque publique » (-> obtention d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010; voir sous 2/0823), différentes conditions sont à remplir, dont notamment l'aménagement d'une Médiathèque.						
608122/99003	<i>Archives - fournitures diverses</i>	9 743,92	68 000,00	68 000,00	10 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de l'acquisition d'un logiciel de gestion des archives.						
608122/99005	<i>Archives - frais de digitalisation</i>	6 390,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
615241	Frais de réception	7 812,96	30 000,00	25 000,00	28 000,00		
615241/99001	<i>Lundi littéraire</i>	3 756,86	20 000,00	15 000,00	18 000,00		
	Le crédit 2020 tient compte d'un Lundi littéraire avec M. Eric-Emmanuel Schmit en date du 27 avril 2020 organisé en collaboration avec le service culturel (-> reporté en 2021).						
615241/99002	<i>Lecture et animations pour enfants</i>	4 056,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	538 654,06	563 179,60	564 321,80	592 970,40		
621000/99100	<i>*Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts</i>	538 654,06	563 179,60	564 321,80	592 970,40		
623000	Charges sociales (part patronale)	94 226,95	101 791,00	102 101,40	107 474,40		
623000/99100	<i>*Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale)</i>	94 226,95	101 791,00	102 101,40	107 474,40		
	Total 837	729 274,59	862 970,60	859 423,20	846 444,80		
3/838/	838 Patrimoine culturel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/838/	838 Patrimoine culturel						
612200	Entretien et réparations	5 534,85	90 000,00	0,00	30 000,00		
612200/99001	Patrimoine culturel / travaux d'entretien	5 534,85	90 000,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte d'une rénovation du pavillon au Parc Gerlache.						
	Total 838	5 534,85	90 000,00	0,00	30 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608122	Petit équipement	32 654,00	65 000,00	30 000,00	55 000,00		
608122/99001	Fournitures pour sociétés culturelles	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à l'acquisition de matériel. Article géré par le service culturel.						
608122/99002	Acquisition d'objets d'art	32 654,00	50 000,00	30 000,00	15 000,00		
608122/99003	Livre sur Differdange et concours photos	0,00	5 000,00	0,00	30 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	42 066,24	655 000,00	505 000,00	1 155 000,00		
615100/99001	Gadgets - merchandising	1 260,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615100/99003	Frais pour la Capitale européenne de la Culture "Esch 2022"	40 806,24	650 000,00	500 000,00	1 150 000,00		
	voir article de recettes 2/839/748800/99001						
621000	Rémunérations des salariés	701 412,85	715 279,20	728 018,20	750 197,40		
621000/99100	*Service culturel / rémunérations et salaires bruts	701 412,85	715 279,20	728 018,20	750 197,40		
623000	Charges sociales (part patronale)	122 698,40	134 483,00	131 718,60	135 971,40		
623000/99100	*Service culturel / charges sociales (part patronale)	122 698,40	134 483,00	131 718,60	135 971,40		
648110 P	Subventions non affectées	89 870,33	90 000,00	108 000,00	108 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel	89 870,33	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Le crédit tient également compte d'un subside spécial COVID-19 pour compenser une certaine partie des pertes des associations à but culturel.						
	À partir de l'exercice 2021, le festival DIFFWINDS figure également sur cet article. Le festival se tient tous les deux						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	ans avec attribution d'un subside total de 36.000 euros. Le subside est payé via acompte de 18.000 euros sur un exercice et via solde de 18.000 euros sur présentation d'un budget/bilan de l'évènement et d'un tableau récapitulatif des factures. En 2020 le montant de 36.000 a été payé en totalité pour les exercices 2020/2021.						
648110/99004 P	<i>Subventions aux associations à but culturel : subvention à l'organisateur du festival DIFFWINDS</i>	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00		
	À partir de l'exercice 2021, le festival DIFFWINDS figure sur cet article. Le festival se tient tous les deux ans avec attribution d'un subside total de 36.000 euros. Le subside est payé via acompte de 18.000 euros sur un exercice et via solde de 18.000 euros sur présentation d'un budget/bilan de l'évènement et d'un tableau récapitulatif des factures. En 2020 le montant de 36.000 a été payé en totalité pour les exercices 2020/2021.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	3 286,27	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
648800/99001 P	<i>Service culturel / frais d'exploitation</i>	3 261,27	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800/99003 P	<i>Bons cadeau</i>	25,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 839	991 988,09	1 670 762,20	1 513 736,80	2 215 168,80		
3/850/	850 Cultes						
608111	Eau	0,00	0,00	0,00	0,00		
608111/99100	<i>Eglises et presbytères - eau (facturation interne)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112/99100	<i>Eglises et presbytères - électricité</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608113	Gaz de canalisation	0,00	0,00	0,00	0,00		
608113/99100	<i>Eglises et presbytères - gaz</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00		
608118/99100	<i>Eglises et presbytères - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	5 000,00	250,00	0,00	0,00	
608121/99001	<i>Eglises et presbytères - fournitures d'entretien des bâtiments</i>	0,00	5 000,00	250,00	0,00	0,00	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	Les dépenses ayant figurées dans le chapitre 3/850 sont transférées vers 3/132 Bâtiments communaux.						
612200	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
612200/99001	Eglises et presbytères - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	Les dépenses ayant figurées dans le chapitre 3/850 sont transférées vers 3/132 Bâtiments communaux.						
	Total 850	0,00	10 000,00	250,00	0,00	0,00	
3/860/	860 Fêtes publiques						
608121	Fournitures d'entretien	86 700,98	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
608121/99001	Frais de fournitures pour manifestations diverses	86 700,98	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Article géré par le CID.						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	4 382,76	60 000,00	30 000,00	60 000,00		
612180/99001	Frais de gardiennage/surveillance lors de manifestations culturelles diverses	4 382,76	60 000,00	30 000,00	60 000,00		
612300	Contrats de maintenance	19 164,53	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612300/99001	Lavage et remplacement de gobelets réutilisables "Cup-System"	19 164,53	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense annuelle de 10.000 euros pour l'achat de nouveaux gobelets.						
615241	Frais de réception	173 735,21	765 000,00	532 000,00	826 500,00		
615241/99001	Marché de Noël	36 973,84	110 000,00	110 000,00	120 000,00		
	Le crédit 2022 tient également compte des frais pour l'engagement de l'Anima-Team (avant comptabilisés sur le Plan communal Jeunesse). voir également article de recettes 2/860/706080/99003						
615241/99002	Blues Express	37 390,67	200 000,00	180 000,00	230 000,00		
	voir également article de recette 2/860/706080/99002						
615241/99007	Frais divers pour fêtes publiques	17 225,87	25 000,00	25 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241/99008	<i>Frais de jumelage</i> Le crédit afférent est prévu pour les activités organisées dans le cadre du jumelage avec les communes d'Ahlen, Penzberg, Chaves, Fiuminata, Longwy et Oxford (Ohio).	5 698,13	30 000,00	15 000,00	40 000,00		
615241/99010	<i>Kermesses</i>	14 405,27	15 000,00	15 000,00	20 000,00		
615241/99015	<i>Weekend des cultures</i> voir également article de recette 2/860/706080/99005. - Confirmation du nouveau format à succès réalisé en 2019 (20e édition). Pas d'édition en 2020 et en 2021 à cause du COVID-19. - Espace culturel pédagogique pour public familial (Zone piétonne).	0,00	65 000,00	0,00	75 000,00		
615241/99016	<i>Kermesse enfantine et marché produits du terroir</i>	0,00	6 000,00	0,00	20 000,00		
615241/99022	<i>Megafuesend</i>	57 516,45	80 000,00	55 000,00	80 000,00		
615241/99023	<i>Hippches op Haapches, alles em de Béier</i>	585,00	5 000,00	0,00	25 000,00		
615241/99025	<i>Live am Park</i>	3 939,98	12 000,00	0,00	12 000,00		
615241/99026	<i>Fête Nationale</i>	0,00	47 000,00	37 000,00	47 000,00		
615241/99027	<i>Acquisition de boissons pour la revente</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
615241/99028	<i>Participation au Steam Punk</i> recettes, voir article 2/860/748380/99003	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
615241/99031	<i>Summerfeeling</i> Les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu à cause du COVID-19.	0,00	60 000,00	60 000,00	42 500,00		
615241/99032	<i>Cortège St. Nicolas</i> Le crédit 2022 tient également compte des frais pour l'engagement de l'Anima-Team (avant 2022 comptabilisés sur le Plan communal Jeunesse).	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
615241/99033	<i>Fête de la musique</i> voir également article 3/919/615241/99001.	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
615241/99034	<i>Konschtfoire am Süden</i> La foire est organisée en biennale, donc prochain crédit en 2023.	0,00	60 000,00	35 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241/99035	Fête d'anniversaire 100 ans Thillebiérg	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
622000	Autre personnel	1 777,60	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
622000/99001	*Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents	1 777,60	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
	Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents du Luxembourg sur les revenus provenant de l'exercice d'une activité littéraire et artistique et d'une activité sportive professionnelle au Grand-Duché à opérer par le débiteur des allocations.						
646700	Taxe de cabaretage	7 983,89	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
646700/99001	*Taxe de cabaretage, concessions et droits d'auteurs	7 983,89	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 860	293 744,97	998 000,00	735 000,00	1 059 500,00		
	Total général 8	10 709 870,08	13 474 977,90	13 172 774,70	14 903 807,20	13 172 524,70	14 903 807,20
3/911/	9 Enseignement						
	911 Education précoce						
608122	Petit équipement	42 452,77	52 300,00	52 300,00	50 400,00		
608122/99001	Education précoce - acquisition de mobilier	3 055,45	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
608122/99002	Education précoce - matériel didactique	29 624,36	36 000,00	36 000,00	35 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel pour la classe 790€ et 49€ par élève, matériel pour la récréation, matériel pour l'équipement des cuisines, papier pour photocopieurs en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99003	Education précoce - Bibliothèques et médiathèques scolaires	2 190,68	3 300,00	3 300,00	2 900,00		
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 170€ par classe et 2€ par élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99004	Education précoce - distribution de prix	7 582,28	8 500,00	8 500,00	8 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense de 22€ pour un livre par						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/911/	911 Education précoce						
	élève ou de 30€ par élève pour une excursion de fin d'année.						
621000	Rémunérations des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99100	*Education précoce / rémunérations et salaires bruts	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000/99100	*Education précoce / charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 911	42 452,77	52 300,00	52 300,00	50 400,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
608122	Petit équipement	135 632,79	172 500,00	172 500,00	175 700,00		
608122/99001	Enseignement préscolaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	4 689,20	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99002	Enseignement préscolaire - acquisition de mobilier	9 248,98	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
608122/99003	Enseignement préscolaire - matériel didactique	90 500,99	112 000,00	112 000,00	115 000,00		
608122/99004	Enseignement préscolaire - Bibliothèques et médiathèques scolaires	11 427,87	14 000,00	14 000,00	14 200,00		
608122/99005	Enseignement préscolaire - distribution de prix	19 765,75	22 000,00	22 000,00	22 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
608122/99006	<i>Enseignement préscolaire - projet pour le développement de la langue luxembourgeoise (DLL)</i> Budget pour le matériel spécifique pour les postes accordés pour le projet pour le développement de la langue luxembourgeoise au cycle 1.	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	2 110,90	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
615212/99001	<i>Enseignement préscolaire - sorties pédagogiques</i> Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions... des élèves du cycle 1.	2 110,90	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	6 000,00	6 000,00	6 200,00		
648800/99001 P	<i>Enseignement préscolaire - animation culturelle</i> Articlé géré par les écoles pour l'animation culturelle (concerts, théâtre, cinéma etc.) des élèves du cycle 1.	0,00	6 000,00	6 000,00	6 200,00		
	Total 912	137 743,69	213 500,00	213 500,00	216 900,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122	Petit équipement	308 695,05	232 500,00	237 500,00	235 400,00		
608122/99001	<i>Enseignement primaire - acquisition petit équipement informatique</i> Article géré par le service informatique. Le crédit rectifié 2019 tient compte de l'acquisition de tablettes pour les écoles.	39 950,03	50 000,00	55 000,00	55 000,00		
608122/99002	<i>Enseignement primaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique</i> Article géré par le service scolaire. Relieuses, plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...	5 212,35	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99003	<i>Enseignement primaire - acquisition de mobilier</i>	11 001,98	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608122/99004	<i>Enseignement primaire - matériel didactique</i> Le crédit rectifié 2020 tient compte de l'acquisition de beamers pour les salles de classe.	218 922,36	91 000,00	91 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	Pour l'acquisition de matériel pour les élèves, les classes, les enseignants et les écoles; livres, dossiers didactiques, matériel pour l'éveil aux sciences en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99005	<i>Enseignement primaire - bibliothèques et médiathèques scolaires</i>	20 107,90	36 000,00	36 000,00	38 900,00		
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 120€ par classe et 200€ par bibliothèque des enseignants, et 2€/élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99008	<i>Appui Dyslexie-Dysphasie-Dyscalculie</i>	600,00	3 500,00	3 500,00	3 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel didactique pour le travail avec les élèves et pour la bibliothèque et médiathèque spécialisée.						
608122/99009	<i>Enseignement primaire - matériel pour l'éducation musicale</i>	2 082,37	2 500,00	2 500,00	3 000,00		
608122/99010	<i>Matériel pour "Kloterwand"</i>	2 357,55	8 000,00	8 000,00	5 000,00		
	Um Bock et Differdange-Centre						
608122/99011	<i>Enseignement primaire - matériel pour l'éducation sportive</i>	8 460,51	16 500,00	16 500,00	15 500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	49 304,54	60 000,00	60 000,00	70 000,00		
611200/99002	<i>Enseignement primaire - contrats de location pour matériel informatique</i>	49 304,54	60 000,00	60 000,00	70 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	0,13	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200/99002	<i>Enseignement primaire - entretien et réparation matériel informatique</i>	0,13	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	2 320,99	43 000,00	43 000,00	42 000,00		
615212/99002	<i>Enseignement primaire - sorties pédagogiques</i>	2 320,99	43 000,00	43 000,00	42 000,00		
	Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions, ...						
621000	Rémunérations des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99100	<i>*Enseignement primaire / rémunérations et salaires bruts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000/99100	*Enseignement primaire / charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	111 054,53	270 000,00	270 000,00	270 000,00		
648120/99001 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des classes scolaires dans l'enceinte AQUASUD	111 054,53	270 000,00	270 000,00	270 000,00		
648330 P	Aides aux enfants	53 275,13	61 000,00	61 000,00	59 000,00		
648330/99001 P	Enseignement primaire - distribution de prix	53 275,13	61 000,00	61 000,00	59 000,00		
	À partir de l'exercice 2018 le crédit tient compte d'une dépense de 22€ pour un livre par élève ou de 30€ par élève pour une excursion de fin d'année.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	47 014,60	82 500,00	82 500,00	82 300,00		
648800/99001 P	Reitpädagogik - frais divers de fonctionnement	1 332,10	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
648800/99002 P	Enseignement primaire - frais divers d'exploitation	45 682,50	61 500,00	61 500,00	62 000,00		
	Crédit estimé selon les besoins, respectivement en tenant compte du prix du matériel à acquérir (papier photocopieurs, matériel de bureau pour les comités, frais de diverses fêtes, cartons, publications, ...).						
648800/99003 P	Enseignement primaire - animation culturelle	0,00	17 000,00	17 000,00	16 300,00		
	Pour l'animation culturelle des élèves des cycles 2 à 4, concerts, théâtre, cinéma, lectures d'auteurs, ...						
	Total 913	571 664,97	752 000,00	757 000,00	761 700,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	62 916,67	94 325,00	94 325,00	100 450,00		
603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets	62 916,67	94 325,00	94 325,00	100 450,00		
608111	Eau	39 241,46	23 250,00	23 250,00	30 000,00		
608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne)	39 241,46	23 250,00	23 250,00	30 000,00		
608112	Electricité	130 351,47	140 650,00	140 650,00	145 000,00		
608112/99100	Enseignement fondamental - électricité	130 351,47	140 650,00	140 650,00	145 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608113	Gaz de canalisation	117 759,59	165 750,00	165 750,00	202 725,00		
608113/99100	Enseignement fondamental - gaz	117 759,59	165 750,00	165 750,00	202 725,00		
608114	Chaleur	59 017,30	72 000,00	72 000,00	98 760,00		
608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération)	59 017,30	72 000,00	72 000,00	98 760,00		
608118	Autres fournitures non stockables	0,00	22 500,00	19 500,00	22 500,00		
608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne)	0,00	22 500,00	19 500,00	22 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	354 180,60	420 000,00	420 000,00	465 000,00		
608121/99001	Enseignement fondamental - fournitures d'entretien	283 572,54	290 000,00	290 000,00	290 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Enseignement fondamental - fournitures pour sécurité dans les bâtiments	70 608,06	130 000,00	130 000,00	175 000,00		
	Article géré par le CID et le service entretien/sécurité bâtiments..						
608122	Petit équipement	210 447,87	220 000,00	220 000,00	237 000,00		
608122/99001	Enseignement fondamental - Fournitures pour ateliers d'apprentissage et pour les interventions ESEB et I-EBS	7 634,86	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99002	Enseignement primaire - fournitures en nature aux élèves	200 960,30	200 000,00	200 000,00	217 000,00		
	Livres du MENFP et autres, matériel pour les cours 'vie et société', cahiers, porte-folio.						
608122/99003	Enseignement fondamental - remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique	1 852,71	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique - tous les cycles.						
611200	Loyers et charges mobilières	204 919,99	230 000,00	230 000,00	240 000,00		
611200/99001	Enseignement fondamental / loyers et charges locatives machines à copier	204 919,99	230 000,00	230 000,00	240 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	259 408,28	280 000,00	280 000,00	280 000,00		
612200/99001	Enseignement fondamental - travaux d'entretien et de réparation	259 408,28	280 000,00	280 000,00	280 000,00		
	Article géré par le CID.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	3 922,20	26 000,00	16 000,00	150 000,00		
615212/99001	Enseignement primaire - séjours scolaires	3 922,20	26 000,00	16 000,00	150 000,00		
	Une grande partie du crédit 2020 a été transféré vers l'article 3/913/608122/99004 pour l'achat de beamers. Le crédit 2021 est moins élevé étant donné que des acomptes pour les séjours scolaires 2021 ont déjà été payés moyennant le budget 2019/2020.						
	Vu l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement fondamental, les crédits budgétaires pour les cycles 1 et 2 à 4 ont été regroupés au présent article. Séjours de 3 ou 5 jours p.ex. au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en Suisse pour ca. 1/3 des classes.						
615241	Frais de réception	35 011,00	50 000,00	50 000,00	34 000,00		
615241/99001	Fête St. Nicolas - frais divers	35 011,00	50 000,00	50 000,00	34 000,00		
	voir également article 3/860/615241/99032.						
618820	Frais de formation	271,30	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
618820/99001	Enseignement fondamental - frais de formation	271,30	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648110 C	Subventions non affectées	0,00	0,00	0,00	560 000,00		
648110/99001 C	Subside et mérite scolaire	0,00	0,00	0,00	560 000,00		
	Avant l'exercice 2022, ce crédit figurait à l'article 3/251/648380/99001.						
648212 C	Participations à caractère spécifique	39 878,43	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648212/99001 C	*Frais de prise en charge pour élèves admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence	39 878,43	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités de refacturation entre les communes concernées sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009 (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents).						
	Voir article 2/910/744611/99003 pour les recettes y relatives.						
648800 C	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	1 250,00	1 250,00	2 000,00		
648800/99011 C	Plan de développement scolaire PDS	0,00	1 250,00	1 250,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	91 977,22	213 000,00	183 000,00	108 600,00		
648800/99002 P	Projet Séchere Schoulwee	27 148,51	111 000,00	81 000,00	6 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 sont destinés à mettre en pratique divers projets avec l'objectif de promouvoir le vélo et la marche à pied pour se rendre à l'école.						
648800/99003 P	Ecole Nature Lasauvage - frais divers d'exploitation	10 834,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Nature afin d'être introduites dans les thématiques relatives au respect de la nature, du monde animal, des plantes, etc.						
	Le crédit 2020 tient compte d'un projet estimé à 8.000 euros pour la renaturation d'une partie de la Crosnière en collaboration avec le service écologique.						
648800/99004 P	Education artistique - frais divers d'exploitation	29 668,61	55 000,00	55 000,00	54 000,00		
	Matériel pour les activités créatrices à raison de 25 € par élève et matériel mis à disposition pour les cours d'Art à l'Ecole.						
648800/99005 P	Technikschoul - frais divers d'exploitation	9 033,69	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Technique afin d'être introduites dans les thématiques relatives à la recherche scientifique et les activités techniques et manuelles.						
648800/99008 P	Kreativschoul - frais de fonctionnement	14 094,06	2 000,00	2 000,00	3 000,00		
	Les crédits 2019 et 2020 étaient destinés à organiser des semaines créatives. À partir de l'exercice 2021 l'article tient compte des frais de fonctionnement de la Kreativschoul.						
648800/99009 P	Schoulgaard - frais de fonctionnement	680,33	2 000,00	2 000,00	2 500,00		
648800/99010 P	Activités culinaires avec les classes - frais de fonctionnement	517,82	7 200,00	7 200,00	7 100,00		
648800/99012 P	Enseignement fondamental - entretien cuisines	0,00	800,00	800,00	1 000,00		
	Total 919	1 609 303,38	2 010 725,00	1 967 725,00	2 728 035,00		
3/925/	925 Cours d'accueil						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 527,33	1 750,00	1 750,00	1 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/925/	925 Cours d'accueil						
648800/99001 P	Cours d'accueil - frais divers de fonctionnement	1 527,33	1 750,00	1 750,00	1 750,00		
	Matériel didactique spécial pour des élèves nouvellement arrivés au pays, pour l'apprentissage des langues et des mathématiques.						
	Total 925	1 527,33	1 750,00	1 750,00	1 750,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
608122/99001	Frais de réparation/remplacement matériel - budget commun Campus	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
	Article géré par le service scolaire.						
613484	Honoraires médicaux et de soins	19 845,25	60 000,00	60 000,00	55 000,00		
613484/99001	Honoraires et autres frais du service médical scolaire	19 845,25	60 000,00	60 000,00	55 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	6 500,00	0,00	7 000,00		
615241/99001	Fête sportive de la jeunesse européenne	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00		
	Pas d'édition en 2020 et en 2021.						
615241/99002	Manifestations et festivités - budget commun Campus	0,00	0,00	0,00	500,00		
	Article géré par le service scolaire.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	186 326,30	200 000,00	200 000,00	210 000,00		
616000/99001	Transport scolaire par entreprise privée	186 326,30	200 000,00	200 000,00	210 000,00		
	Dernière soumission publique faite pour les années scolaires 2018/2019 - 2019/2020 et 2020/2021.						
621000	Rémunérations des salariés	4 564 996,30	4 838 411,60	5 014 279,20	5 233 413,00		
621000/99100	*Service scolaire / rémunérations et salaires bruts	426 273,00	460 409,60	452 319,00	637 892,40		
621000/99101	*Services annexes à l'enseignement / salaires bruts	3 979 839,73	4 188 905,20	4 393 956,00	4 420 324,80		
621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses	158 883,57	189 096,80	168 004,20	175 195,80		
	Délibération du conseil communal du 13/12/2017: Indemnité de 5,67€/heure (n.i. 100) pour les enseignants non-						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	brevetés. Indemnité de 7,05€/heure (n.i. 100) pour les enseignants brevetés.						
	Délibération CC. du 27 octobre 2000 approuvée le 24 novembre 2000. Indemnité de 4,83 euros/heure (n.i. 100) pour les enseignants non-brevetés. Indemnité de 6,69 euros/heure (n.i. 100) pour les enseignants brevetés.						
623000	Charges sociales (part patronale)	798 556,48	874 511,00	907 221,60	948 543,00		
623000/99100	*Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale)	798 556,48	874 511,00	907 221,60	948 543,00		
642800	Autres indemnités	15 094,43	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
642800/99001	Enseignement fondamental - indemnités diverses	15 094,43	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Crédit nécessaire pour parer au paiement de diverses activités, suivant délibération du conseil communal du 7 février 2007. Suite aux dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental les deux indemnités concernant le gestionnaire de l'équipe d'intervention et la distribution des livres sont maintenues.						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	4 202,49	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
643400/99001	Commission scolaire - jetons de présence	4 202,49	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	2 596,91	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Cours pour adultes - frais divers de fonctionnement	2 596,91	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 930	5 591 618,16	6 009 422,60	6 212 500,80	6 486 456,00		
	Total général 9	7 954 310,30	9 039 697,60	9 204 775,80	10 245 241,00		
	TOTAL GENERAL	87 477 586,76	97 976 649,21	98 363 105,31	105 856 346,44	98 362 855,31	

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
292100	Reprises sur recettes extraordinaires restant à recouvrer	1 243,89	0,00	0,00	0,00		
<i>292100/99001</i>	<i>Recettes extraordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	1 243,89	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	1 243,89	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	1 243,89	0,00	0,00	0,00		
1/121/	1 Services généraux des administrations publiques						
	121 Affaires générales						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	2 145 000,00	0,00	0,00		
<i>161000/18003 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i>	0,00	2 145 000,00	0,00	0,00		
	Le présent projet ne sera pas exécuté dans sa forme actuelle.						
	Accord de principe du Ministère de l'Intérieur pour un subside de 2.860.000 euros (28,60% du montant éligible estimé à 10.000.000). Le taux de la subvention varie en fonction de la situation financière de la commune, de l'envergure du projet et du nombre de la population. Une 1ère tranche (estimée à 75%) est versée dès le début du projet et le solde après le décompte.						
	dépense voir article 4/121/221311/18003						
	Total 121	0,00	2 145 000,00	0,00	0,00		
1/131/	131 Urbanisme						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	123 750,00	0,00	60 000,00	300 000,00		
<i>169210/99001</i>	<i>Participation par le lotisseur aux frais d'équipements publics</i>	123 750,00	0,00	60 000,00	300 000,00		
	2022: - Servior pour l'accès Woierwisen +/- 300.000€ (montant à définir après le décompte du projet)						
	2021: - PAP Mathendahl 4 / Integra Investment 60.000 €						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/131/	131 Urbanisme						
	2020: - PAP Op de breeden Dréischer / BEPE Immo - PAP Ronnwisen (mobilier urbain)						
169221	Taxe de viabilisation	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>169221/99002</i>	<i>Taxe pour frais de procédure dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Suivant taxe dûment votée par le conseil communal en sa séance du 19/12/2014 et remboursement avis de publication dans la presse.						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00		
<i>169280/14019</i>	<i>Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl - refacturation à SNHBM et au promoteur</i>	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00		
	Recette pour refacturation des parts du promoteur et de SNHBM: Coût total du projet estimé à 4.217.000 €: - 2.417.000.000 € part communale totale - 300.000 € participation SNHBM (à refacturer à SNHBM -> encaissés le 18/11/2021) - 1.500.000 € participation promoteur (à refacturer au promoteur) dépense voir article 4/131/222100/14019						
	Total 131	123 750,00	10 000,00	1 870 000,00	310 000,00		
1/132/	132 Bâtiments communaux						
161000 G	Terrains et constructions	5 398,38	0,00	13 043,00	8 351,00		
<i>161000/19001 G</i>	<i>Participation étatique au projet Ferme Lommel</i>	5 398,38	0,00	13 043,00	8 351,00		
	Une demande de subside sera introduite auprès des instances compétentes dès que le projet global sera figé. - 2022: subside de 8.351 euros à recevoir pour étude géotechnique - 2021: subside de 8.845 euros à recevoir du Service des Sites et Monuments pour travaux de gros oeuvre et de ferronnerie (remise en état du portail) et 4.198 euros pour repérage aminate avant travaux et analyses de sol - 2020: subside de 5.398,38 euros reçu du Service des Sites et						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/132/	132 Bâtiments communaux						
	Monuments pour travaux de sondage dépendance voir article 4/132/221311/19001						
	Total 132	5 398,38	0,00	13 043,00	8 351,00		
1/134/	134 Ecologie						
161000 I	Terrains et constructions	102 250,62	17 750,00	17 750,00	0,00		
<i>161000/19010 I</i>	<i>Subvention projet européen NOE/NOAH</i>	102 250,62	17 750,00	17 750,00	0,00		
	Le projet avait été prévu d'être réalisé en deux étapes (60.000€ de subside par étape). Dépendance voir article 4/134/211000/19010						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
<i>288180/19011</i>	<i>Remboursement d'une partie des avances dans le cadre de la participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)</i>	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
	dépendance voir article 4/134/211000/19011						
	Total 134	102 250,62	17 750,00	17 750,00	120 000,00		
1/141/	141 City Management						
161000 I	Terrains et constructions	0,00	0,00	260 000,00	0,00		
<i>161000/22006 I</i>	<i>Subvention européenne dans le cadre des activités du projet Fusilli</i>	0,00	0,00	260 000,00	0,00		
	À côté du financement des diverses activités du projet, les frais de personnel sont également financés à 80 % par la commission européenne pendant 4 exercices. - tranche de 201.957,81 euros encaissés le 10/11/2021 Dépendance voir article 4/141/221200/22006.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/141/	141 City Management						
	Total 141	0,00	0,00	260 000,00	0,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	9 200 000,00	0,00	0,00		
194000/99001	<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0,00	9 200 000,00	0,00	0,00		
	Exercice 2021: l'emprunt d'équilibrage prévu lors de l'élaboration du budget initial 2021 n'a pas été nécessité.						
	pour mémoire: articles de dépenses (amortissement et intérêts): 3/180/655220/99001 annuités emprunts - intérêts 3/180/658200/99001 annuités emprunts - amortissement						
198200	Autres emprunts et dettes assimilées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00	18 500 000,00	27 502 957,66	10 000 000,00		
198200/14018	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale</i>	0,00	8 500 000,00	19 502 957,66	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte: - bâtiment Police (-> 19.500.000 mise à disposition intégrale du montant de l'emprunt contracté avec la CCRA / 4/319/221312/14018)						
	Le crédit 2019 tenait compte: - du financement de l'élaboration du projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la police grand-ducale (-> 290.000 euros / article 4/131/211000/14018)						
	Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la CCRA (approbation ministérielle 26/6/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 19.285.535,88 voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/319/261300/14018).						
198200/16013	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire</i>	0,00	10 000 000,00	8 000 000,00	10 000 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte: - EIDE école primaire (-> 10.000.000 / article 4/910/221311/16013)						
	Le crédit 2021 tient compte: - EIDE école primaire (-> 8.000.000 / article 4/910/221311/16013)						
	Le crédit 2020 tient compte: - EIDE école primaire (-> 7.200.000 / article						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	4/910/221311/16013) Le crédit 2019 tient compte: - du financement des premières dépenses pour la construction de l'EIDE école primaire (-> 1.500.000 euros / article 4/910/221311/16013) Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la BCEE (approbation ministérielle 29/5/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 34.624.200,73 voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 20 septembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/910/261300/16013).						
	Total 180	0,00	27 700 000,00	27 502 957,66	10 000 000,00		
	Total général 1	231 399,00	29 872 750,00	29 663 750,66	10 438 351,00		
1/229/	2 Protection sociale						
	229 Autre Troisième âge						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00		
<i>161000/22012 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de 45 logements pour citoyens seniors dans l'immeuble Gulliver situé 10, Grand-Rue</i>	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00		
	Accord de principe du 15/11/2021 du Ministère du Logement pour le financement à 75% sur la partie éligible des 45 logements pour citoyens seniors dans le cadre de l'acquisition du Gulliver situé 10, Grand-Rue. Dépense voir article 4/229/221312/22012						
	Total 229	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions	956 957,00	1 671 750,00	1 004 250,00	2 106 750,00		
<i>161000/16002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle Maison Relais Place Nelson Mandela à Differdange</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Projet suspendu.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Demande de subside à introduire en temps utile auprès du ministère compétent (dépense voir article 4/242/221311/16002).						
161000/16005 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle maison relais au campus scolaire Um Bock	0,00	0,00	1 004 250,00	0,00		
	Accord de subside du Ministère de l'Education nationale projet intégré: - capacité d'accueil estimée à +/- 200 enfants scolarisés -> 200 x 12.500.- = 2.500.000.- (pour projet intégré 12.500 par enfant -> demande transmise le 16/11/2021) - aire de jeux: 8.500.- 2021: 1.004.250 euros 1ère tranche payée au début des travaux. Le solde sera liquidé après le décompte du projet (2023). dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
161000/16007 G	Subvention de l'Etat pour travaux d'extension de la Maison Relais Woier	680 750,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord de subside de 1.518.500 (1.510.000 pour construction et 8.500 pour aire de jeux) suivant convention signée le 9/1/2017. Subside encaissé en 2017: 759.250 euros (début des travaux) Solde encaissé en 2020: 680.750 euros (après décompte voté le 21/1/2020) Le montant du subside est calculé sur l'attribution d'une aide étatique de 50% et à hauteur de 10.000€/chaise max. (151 enfants). Dépenses voir art. 4/242/221311/16007						
161000/16009 G	Subvention de l'État pour travaux d'extension Maison Relais Oberkorn	276 207,00	0,00	0,00	0,00		
	Suivant convention du 4 octobre 2016 avec l'État accordant une participation financière de 50% du coût de l'aménagement de l'infrastructure, destinée à l'accueil de 104 enfants scolarisés, avec un montant total maximum de subvention de 1.103.776 € ttc. Subside encaissé en 2016: 551.888 (début des travaux) Solde encaissé en 2020: 276.207 (au lieu de 551.888 attendu suivant convention -> 77 enfants au lieu de 104). Dépenses voir art. 1/242/221311/16009						
161000/18002 G	Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité	0,00	1 671 750,00	0,00	1 671 750,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	<i>Mathendahl à Niederkorn</i>						
	Accord de subside du Ministère de l'Education pour un montant total de 3.343.500 euros à savoir: - 2.710.000 euros pour 271 enfants scolarisés (271 x 10.000€/chaise) - 500.000 euros pour 200 enfants équipement spécifique (200 x 2.500€/chaise) - 125.000 pour une cuisine de production - 8.500 aire de jeux extérieure 2019: - 1.671.750 reçu -> première tranche de 50% versée dès le début des travaux. - solde à recevoir après le décompte des travaux. (dépense voir art.4/242/221311/18002).						
161000/19009 G	<i>Subvention étatique pour la rénovation de la Maison Relais Oberkorn bâtiment existant</i>	0,00	0,00	0,00	435 000,00		
	Accord de subside du Ministère de l'Education suivant convention signée le 13 février 2019: - 870.000 maximum: 87 enfants scolarisés et 50% du coût total des travaux. 2019: - 435.000 euros: 1ère tranche payée dès le début des travaux 2021: - solde à recevoir après le décompte Dépense voir article 4/242/221311/19009						
161000/19034 G	<i>Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de tranformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Education dans le cadre de l'extension de la surface pour la maison relais. Dépense voir article 4/910/221311/19034.						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	6 600,76	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
163000/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de mobilier pour maisons relais</i>	6 600,76	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00		
169280/18027	<i>Participation aux frais de rénovation du parquet dans la maison relais Woïwer</i>	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Les frais de rénovation sont à partager entre 3 parties (commune, entrepreneur et sous-traitant). dépense voir article 4/242/221311/18027						
	Total 242	963 557,76	1 740 250,00	1 006 750,00	2 175 250,00		
1/259/	259 Autre Jeunesse						
108180 P	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>108180/20003 P</i>	<i>Apport en capital de la Fondation Miami University dans le cadre des 50 studios coliving du projet Gravity</i> <i>La participation est prévue d'être versée dès achèvement des travaux de construction début 2023.</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Total 259	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	963 557,76	1 740 250,00	1 006 750,00	10 175 250,00		
1/319/	3 Ordre et sécurité publics						
	319 Autres Services d'ordre						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>261300/14018</i>	<i>Nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement - cession à l'Etat</i> <i>Suivant courriers du Ministère des Finances du 11 janvier et 24 juillet 2019 l'Etat procédera à l'acquisition du bâtiment après achèvement des travaux et décompte du projet. Le prix de 19.300.000 euros tel que mentionné est à considérer comme indicatif et sera adapté selon l'évolution du degré de planification.</i> <i>Préfinancement voir article 1/180/198200/14018.</i> <i>Dépense voir article 4/319/221312/14018 et 4/131/211000/14018</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Total 319	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
261300	Constructions	2 787 095,62	0,00	0,00	0,00		
261300/14013	Centre d'intervention Scheierhaff - cession du bâtiment au CGDIS	2 787 095,62	0,00	0,00	0,00		
	Reprise du nouveau bâtiment Centre de secours au Scheierhaff par le CGDIS suivant concession d'un droit de superficie entre la commune de Sanem et le CGDIS -> part communale de la Ville de Differdange avec prise en compte d'une part d'amortissement fixée à 2.787.095,62 euros.						
	Total 322	2 787 095,62	0,00	0,00	0,00		
	Total général 3	2 787 095,62	0,00	0,00	0,00		
1/425/	4 Affaires économiques						
	425 Production et Distribution de l'électricité						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000/99001 G	Subvention de l'Etat pour installations photovoltaïques sur bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
	ancien article 1/0730/1440/008						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
169100/99001	Participation Enovos/Creos aux chantiers	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 425	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
1/430/	430 Tourisme						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	700 000,00	0,00	951 884,00		
161000/17015 G	Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère du Tourisme et du Service des Sites et Monuments sera introduite en temps utile.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/430/	430 Tourisme						
161000/20020 G	dépense cf art. 4/430/238120/17015 <i>Subventions de l'Etat pour l'aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail</i>	0,00	300 000,00	0,00	329 000,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé à 329.000 euros (subside de 50%). Une demande de subside auprès du Service des Sites et Monuments nationaux a également été introduite. Dépense voir article 4/430/221312/20020						
161000/21005 G	<i>Subventions de l'Etat pour la rénovation et la transformation des maisons situées Place Saintignon (adjacentes au gîte)</i>	0,00	400 000,00	0,00	622 884,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé de 595.000 euros (subside de 50%). Service des Sites et Monuments nationaux: accord du 2/7/2021 pour un subside estimé à 27.884 euros. Dépense voir article 4/430/221312/21005.						
	Total 430	0,00	700 000,00	0,00	951 884,00		
1/441/	441 Transports routiers						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
162000/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de bornes pour véhicules électriques</i>	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. voir dépense art. 4/441/221313/99001						
	Total 441	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
108180	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	25 000,00	0,00	7 408,10	0,00		
108180/99001	<i>SIKOR - décaissement unique extraordinaire</i>	25 000,00	0,00	7 408,10	0,00		
	2021: remboursement extraordinaire de 7.408,10 euros						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	2020: décaissement extraordinaire de 25.000 euros voir également article 3/470/648211/99001						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	58 431,00		
<i>162000/16034 G</i>	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux d'extension de la zone Hahneboesch</i>	0,00	0,00	0,00	58 431,00		
	Accord de subside de l'AGE du 25/10/2019 pour un montant de 58.431 euros. Dépense voir article 4/470/221313/16034.						
261100	Terrains	52 050,00	1 339 420,00	729 409,27	881 425,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Autres droits de superficie zone régionale Hahneboesch</i>	52 050,00	1 339 420,00	729 409,27	881 425,00		
	Crédit 2020-2021-2022: - remboursement de l'Etat (Ministère de l'Economie) pour des terrains non-exploitable (114,58 ares intégrés dans la trame verte et 52,02 ares site Costantini) -> valeur initiale : 166,60 ares x 6.200 = 1.032.920 € (pour 50 ans) -> valeur actuelle : (1.032.920/600 mois) x 512 mois = 881.425,06 - zone communale de 62.34 ares nets située entre la RN31 et la route menant vers le centre de distribution ArcelorMittal -> 623.400 € Contrats et actes soumis au vote du conseil communal en 2021 : - 122.800 € Carrosserie Salis - 111.000 € DC Systèmes de sécurité - 95.000 € Lux-Magnet - 51.200 € Mirotech - 51.100 € Art Thermic - 106.009,27 € prolongation concession droit de superficie initial Auto-Mécanique sàrl du 31/5/2041 -> 31/12/2051 (127/360 basé sur indemnisation forfaitaire unique de 10.000 € / are = 106.009,27 €) votée par le conseil communal en date du 24/11/2021						
	Total 470	77 050,00	1 339 420,00	736 817,37	939 856,00		
	Total général 4	77 050,00	2 089 420,00	786 817,37	2 441 740,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	5 Protection de l'environnement						
1/510/	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>288180/99001</i>	<i>Remboursement apport en capital - SIDOR</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 510	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	37 000,00		
<i>161000/20005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat (AGE) dans le cadre des travaux de canalisation du lotissement SNHBM route de Pétange</i>	0,00	0,00	0,00	37 000,00		
	Un subside attribué à SNHBM sera à récupérer par la commune dans le cadre du décompte du projet. article de dépense voir 4/520/222100/20005						
162000 G	Installations techniques et machines	93 457,77	116 878,23	0,00	116 878,23		
<i>162000/12019 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage</i>	93 457,77	86 878,23	0,00	86 878,23		
	Subside étatique de 180.336 € accordé par l'AGE en date du 2/1/2018. - 1ère tranche de 93.457,77 euros reçue le 30/9/2020 - solde à recevoir après le décompte du projet Projet, voir article 4/520/222100/12019.						
<i>162000/16005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour le campus scolaire Um Bock - aménagement d'un bassin d'eau</i>	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Accord de subside de l'AGE pour un montant de 108.706 euros (33% du montant éligible de 479.516 euros). Le crédit 2022 tient compte d'une première tranche de subside. dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
<i>162000/19005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'évacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès de l'AGE en date du 30/1/2019. Accord AGE du 10/6/2020 pour un montant de 322.310 euros.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Dépense voir article 4/520/222100/19005						
162000/21006 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmswiss et la rue du Stade Henri Jungers Une demande de subside a été introduite auprès de l'AGE en date du 27/7/2021. Dépense voir article 4/520/222100/21006.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 520	93 457,77	116 878,23	0,00	153 878,23		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	206 400,00	488 430,00	18 150,00	967 605,00		
161000/12011 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de construction à basse consommation d'énergie de nouveaux ateliers communaux (CID) Accord du Ministère de l'Environnement du 11/8/2021 pour un subside estimé à 486.786 euros pour une construction à basse consommation d'énergie: - 191.640 €: Bâtiment A (construction à basse consommation d'énergie) - 95.160 €: Bâtiment C (construction à basse consommation d'énergie) - 164.520 €: Atelier/Parking (construction à basse consommation d'énergie) - 10.330 €: Installation photovoltaïque - 1.000 €: Panneau de présentation - 24.136 €: Chaudière à granulés de bois	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/14012 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) au standard passif - phase I Accord de subside pour un montant de 262.300 euros du Département de l'Environnement en date du 19/4/2018.	0,00	262 300,00	0,00	262 300,00		
161000/14018 G	Subvention de l'État pour la construction standard passif d'un nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement Ministère de l'Environnement: accord de subside du 20/4/2021 pour un montant estimé à 464.800 € (bâtiment passif, installation photovoltaïque, panneau de présentation et pompe à chaleur géothermique verticale).	0,00	0,00	0,00	464 800,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	Dépense voir article 4/319/221312/14018.						
161000/16005 G	<i>Subvention de l'Etat pour le campus scolaire Um Bock - mesures de rénovation énergétique</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement, montant estimé 500.000.-.						
	dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
161000/16019 G	<i>Subvention de l'État pour la construction d'un nouveau hall polyvalent au standard passif</i>	206 400,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord d'un subside étatique du Département de l'Environnement au montant de 206.400 € du 19/4/2017 pour la construction au standard passif. Montant de 206.400 € encaissé le 24/2/2020.						
	Avant la recette était encodée à l'article 1/831/161000/16019.						
161000/18002 G	<i>Subvention de l'État pour la construction du campus scolaire Mathendahl au standard passif</i>	0,00	197 030,00	0,00	197 030,00		
	Accord de subside du Ministère de l'Environnement pour un montant de 197.030 euros. Dépense voir article 4/242/221311/18002 et 4/910/221311/18002						
161000/18003 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Le présent projet ne sera pas exécuté dans sa forme actuelle.						
	Ministère de l'Environnement: accord de subside du 3/3/2021 pour un montant estimé à 177.000 € pour une construction à basse consommation d'énergie.						
	Dépense voir article 4/121/221311/18003						
161000/19023 G	<i>Subvention de l'Etat pour la rénovation énergétique partielle (assainissement) de l'Ecole Fousbann - ancien bâtiment</i>	0,00	0,00	0,00	32 525,00		
	Accord d'un subside étatique du Département de l'Environnement au montant de 32.525.-€ du 06/11/2019 pour l'assainissement de l'Ecole Fousbann à Differdange.						
161000/19034 G	<i>Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de tranformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
161000/19040 G	<p>Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique. Dépense voir article 4/910/221311/19034.</p> <p><i>Subventions de l'Etat pour la réfection des chemins ruraux Am Schäffelchen et Heideroicht</i></p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Agriculture du 28 avril 2020: - 18.150 euros pour le projet Am Schäffelchen - 10.950 euros pour le projet Heideroicht (réalisation reportée en 2022). Dépense voir article 4/542/221313/19040.</p>	0,00	29 100,00	18 150,00	10 950,00		
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000/22015 G	<p><i>Subvention étatique pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Villa Hadir</i></p> <p>Une demande de subside sera introduite auprès du Ministère de l'Environnement pour les travaux d'amélioration énergétique. Dépense voir article 4/132/222100/22015</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 542	206 400,00	488 430,00	18 150,00	967 605,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	107 587,10		
162000/12006 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage</i></p> <p>Accord de l'AGE pour un subside de 1.279.181 euros reçu le 25/3/2016. - 1ère tranche de 1.171.593,90 euros reçue le 14/09/2018 - solde de 107.587,10 euros à recevoir après le décompte Projet voir article 4/520/222100/12006.</p>	0,00	0,00	0,00	107 587,10		
	Total 550	0,00	0,00	0,00	107 587,10		
	Total général 5	299 857,77	605 308,23	18 150,00	1 229 070,33		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
261100	Terrains	7 272 100,00	0,00	56 850,00	0,00		
261100/99001	Vente de places à bâtir pour construction de logements	72 100,00	0,00	56 850,00	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte du paiement d'une indemnité pour la revente anticipative d'un terrain dans la Cité Galerie Hondsbësch (-> acte Jalabert du 10/11/2015 - clause contenue dans l'article 5).						
	Le crédit 2020 tient compte de la vente du dernier terrain de 2,06 ares situé dans le lotissement Cité Galerie Hondsbësch à Niederkorn.						
261100/99002	Vente de terrains dans le cadre du PAP Tower	7 200 000,00	0,00	0,00	0,00		
	D'après les termes de la convention conclue avec la société BPI, une quote-part de 10% a été réglée en 2017, le solde de 7.200.000 euros été réglé en 2020 après l'approbation du PAP (convention et projet d'exécution) et la signature de l'acte notarié.						
	Total 611	7 272 100,00	0,00	56 850,00	0,00		
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	138 750,00	7 140 000,00	14 275 000,00	7 913 000,00		
161000/20003 G	Subvention de l'Etat pour l'acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower au Plateau du Funiculaire	0,00	7 140 000,00	14 275 000,00	7 913 000,00		
	Accord de subside du Ministère du Logement moyennant une convention signée en date du 28/4/2021.						
	partie 80 logements						
	2021 :						
	- 6.744.596 € liquidation d'une 1ère tranche (dont 1.959.496 € partie frais d'études logements locatifs et 4.785.098 partie frais d'acquisition de terrain logements locatifs).						
	- 3.347.016 € liquidation d'une 2ème tranche pour les premières dépenses de construction (dalle rdch et 1er étage).						
	2022: estimation de 6.735.000 euros						
	2023: estimation de 2.982.000 euros						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	partie co-living: 2021: estimation de 4.184.000 euros 2022: estimation de 1.178.000 euros 2023: estimation de 197.000 euros article de dépense voir 4/612/221312/20003						
161000/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles à des fins d'habitation</i> Accord du Ministère du Logement, suivant convention, pour la participation étatique dans le cadre de l'acquisition d'un appartement situé 50, Grand-Rue destiné à donner en location: 2020: 138.750 € encaissés.	138 750,00	0,00	0,00	0,00		
261300	Constructions	0,00	8 180 000,00	5 500 000,00	6 718 000,00		
261300/20003	<i>Revente de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower au Plateau du Funiculaire</i> L'article tient compte des actes notariés concernant les logements de la résidence Gravity destinés à la revente directe suivant critères d'attribution approuvés par le conseil communal en date du 22/7/2020 2021: estimation de 45% 2022: estimation de 55% 2023: estimation de 5% article de dépense voir 4/612/221312/20003	0,00	8 180 000,00	5 500 000,00	6 718 000,00		
	Total 612	138 750,00	15 320 000,00	19 775 000,00	14 631 000,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	104 912,00	0,00	104 912,00		
161000/19036 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour la réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre route de Bascharage et Haneboesch (hall poutrelles Eucosider)</i> Accord de subside AGE du 4 décembre 2019 pour un montant de 104.912 euros (33% du montant éligible de 317.915 euros).	0,00	104 912,00	0,00	104 912,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
	article de dépense voir 4/624/221313/19036						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	291 722,00	0,00	429 375,00		
162000/10007 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la Grand-rue	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Aide étatique de la part de l'administration de la gestion de l'eau, suivant courrier du 3 octobre 2012 (33% des coûts jusqu'à concurrence d'un montant de 167.668 €).						
	Subside encaissé en 2015: 13.098,30 euros Solde du subside encaissé en 2017: 154.569,70 euros						
	2019: subside de 27.701 euros encaissé de la part du Service des Sites et Monuments pour la rénovation du lavoir rue Victor Hugo.						
	Dépenses, voir article 4/624/221313/10007.						
162000/11013 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la partie inférieure rue Woïwer et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre	0,00	159 731,00	0,00	159 731,00		
	Accord de subside AGE pour un montant de 159.731 euros du 1/4/2020.						
	dépense voir article 4/624/221313/11013						
162000/13027 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la rue Bessemer, rue de Soleuvre et rues connexes	0,00	131 991,00	0,00	131 991,00		
	Subside accordé par l'AGE pour un montant de 131.991 € (33% sur montant éligible de 399.792 €)						
	article dépense voir 4/624/221313/13027						
162000/15008 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de l'Entrée en Ville	0,00	0,00	0,00	91 900,00		
	Participation étatique de 312.602€, suivant disposition N°F 082/15 du 1/12/2015.						
	2018: reçue 1ère tranche 220.702,77 euros Solde à recevoir après le décompte du projet.						
	Dépenses, voir art.4/624/221313/15008.						
162000/17005 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour l'aménagement de l'accès et des infrastructures dans les "Woïwerwisen"	0,00	0,00	0,00	45 753,00		
	Accord de subside le 8 janvier 2019 de 33% de l'AGE pour un montant de 45.753 (part éligible de 138.646 euros).						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
	dépense voir article 4/624/221313/17005						
169280	Autres participations aux frais	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00		
169280/18032	Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage - remboursement des frais par les propriétaires	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte d'une partie des remboursements échelonnés par les propriétaires svt convention de novembre 2019. Le solde sera inscrit aux budgets 2021-2024. dépense cf art. 4/624/221313/18032						
	Total 624	0,00	432 634,00	0,00	570 287,00		
1/627/	627 Ateliers						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00		
161000/12011 G	Subvention de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers communaux (CID)	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00		
	Une demande de subside a été introduite en date du 30/7/2020 auprès du Ministère de l'Intérieur (le taux de la subvention varie en fonction de l'envergure du projet et le nombre de la population -> la subvention étatique approximative à recevoir se situe à +/- 8.200.000). Une 1ère tranche pourra être versée lors du début des travaux fin 2021. Dépense voir article 4/627/221311/12011						
	Total 627	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement	94 343,70	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
169100/99001	Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de distribution d'eau	94 343,70	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	Recette représentant la participation des particuliers aux frais de confection des raccordements privés au réseau de distribution d'eau potable. Délibération du conseil communal du 19 décembre 2014 fixant de nouvelles taxes de raccordement, facturées au coût réel.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
	Caution pour la mise à disposition des entrepreneurs d'un compteur d'eau pendant la durée d'un chantier: 500 euros						
	Total 630	94 343,70	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	234 000,00	6 000 000,00	5 000,00	8 942 000,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Vente de terrains communaux</i>	<i>234 000,00</i>	<i>6 000 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>8 942 000,00</i>		
	2022:						
	- revente à l'État du terrain de 20a du nouveau bâtiment de la police grand-ducale (300.000 €),						
	- revente de parcelles situées à Oberkorn / rue Duchscher dans le cadre de la réalisation d'un PAP (+/- 2.600.000 €)						
	- revente à l'Etat du terrain situé près de l'EIDE au prix de 157.650 € (surfaces préfabriquées également vendues à l'Etat, voire article 1/650/261300/99001) -> suspendue: pas encore réalisée en 2022						
	- revente de terrains situés au lieu-dit Zwësche Lauterbännchen acquis par divers actes notariés au cours des derniers exercices dont notamment:						
	- 60,90 ares: parcelles 2851/2316 avec 37,60 ares (valeur 940.000 €), 2849/0 avec 10,90 ares, 2850/2315 avec 12,40 ares (valeur 582.500 € les deux), situés au lieu-dit "Zwischen Lanterbännchen" acquis par un acte d'échange sans soulte voté par le conseil communal en date du 22/11/2017 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 22/1/2018;						
	- terrain Lauterbännchen/Schoué (achat: 1.402.750 €)						
	- terrains Lauterbännchen/Grethen-Thill (achat: 562.500 €)						
	- terrain Lauterbännchen/Schranz (achat: estimé à 250.000 €)						
	- etc.						
	2020:						
	- vente d'un terrain de 4,67 ares situé au lieu-dit rue Waterloo (233.500 €),						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
261300/99001	Vente d'immeubles bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00		
	L'article est basé sur des prévisions de ventes, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. 2022: - revente à l'Etat des surfaces préfabriquées situées sur le campus EIDE 971.000 € (vente terrain voire article 1/650/261100/99001)-> suspendue car pas de vente Portakabin en 2021/2022 2021: acte notarié avec la société VOI sarl concernant l'échange sans soulte de l'immeuble Maxim's situé avenue Parc des Sports (346/7733 et 346/7734) contre 3 appartements dans la nouvelle résidence à construire.						
	Total 650	234 000,00	6 000 000,00	5 000,00	8 942 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	650 000,00		
168000/99001 G	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	0,00		
	Les contributions financières de l'ETAT prévues dans le budget rectifié 2020 et dans le budget initial 2021 sont basées sur la convention "pacte logement" signée en date du 11 décembre 2008 avec le Ministère du Logement. Le paiement se fait au cours de l'année qui suit celle pour laquelle il est dû. -> estimation pour 2020 (budget 2021 -> dernier !) : nombre d'habitants au 31.12.2019: 27.367 nombre d'habitants au 31.12.2020 (estimation): 27.967 croissance de 27.967 - 27.367 = 600 habitants 1% de la population au 31.12.2019: 1% de 27.367 = 274 croissance dépassant 1%: 600 - 274 = 326 habitants Contribution financière pour 2020 (budget 2021): 326 x 4.050 = 1.320.300 € arrondis Sont pris en compte les données suivantes:						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	<p>4.050 euros par habitant dépassant 1% de la croissance de l'année pour laquelle la contribution est calculée (à partir de l'exercice 2017 la contribution est diminuée de 900 euros par an, pour être payée une dernière fois au courant de l'année 2021 -> art. 2 de la convention pacte logement)</p> <p>-> estimation pour 2019 (budget 2020): nombre d'habitants au 31.12.2018: 26.772 nombre d'habitants au 31.12.2019 (estimation): 27.375 croissance de 27.375 - 26.772 = 603 habitants 1% de la population au 31.12.2018: 1% de 26.772 = 268 croissance dépassant 1%: 603 - 268 = 335 habitants Contribution financière pour 2019 (budget 2020): 335 x 4.950 = 1.658.250 € arrondis</p> <p>(voir également articles 4/690/291500/99001, 1/910/292300/99001).</p>						
168000/99002 G	<p>Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement 2.0</p> <p>Dans le cadre de la phase transitoire du pacte logement 2.0 les recettes 2022 se composent comme suit (conformément à l'art. 7 de la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500.000 dotation forfaitaire unique de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois, - 150.000 subvention calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire differdangeois et ayant été affectés au cours de l'année précédente au régime de la gestion locative (2.500€/unité) <p>voir également article de dépense 4/690/291500/99002</p>	0,00	0,00	0,00	650 000,00		
	Total 690	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	650 000,00		
	Total général 6	9 328 719,70	24 347 934,00	21 692 336,50	26 068 287,00		
1/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	30 000,00	237 500,00	50 000,00	237 500,00		
161000/18018 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un stade d'athlétisme régional au Woiver	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
	Accord de principe du Département ministériel des Sports pour un montant de 3.000.000 euros (participation étatique de 50% des frais opposables estimée à 5.981.040 euros) dépense art. 4/821/221311/18018						
161000/20004 G	Subvention de l'Etat pour la remise en état du terrain synthétique Woiver	0,00	187 500,00	0,00	187 500,00		
	Accord du Ministère des Sports du 31/3/2021 pour un subside estimé à 187.500 euros (participation étatique de 25% étant accordée pour une telle rénovation). Dépense voir article 4/821/221313/20004						
161000/21009 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de mise en conformité du Stand de Tir	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside sera introduite auprès du Département ministériel des Sports en temps utile. Dépense voir article 4/821/221312/21009						
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. terrains multisports	30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	p.ex. route de Pétange, Plateau du Funiculaire, Cité O', terrain boulistes parc AS, terrain multisports parc AS, alentours campus scolaire Niederkorn						
	Total 821	30 000,00	237 500,00	50 000,00	237 500,00		
1/822/	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	1 229 150,00	16 025 000,00	15 525 000,00	920 350,00		
161000/14012 G	Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation et d'extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) - phase I	0,00	15 525 000,00	15 525 000,00	0,00		
	Revente à l'État, via acte notarié à conclure pour la fin de l'exercice 2021, des surfaces de la Sportfabrik y inclus le premier équipement. Dépense voir article 4/822/221311/14012						
161000/15021 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau hall sportif au campus scolaire Niederkorn-Centre	998 850,00	0,00	0,00	328 650,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
	<p>Le projet figure au plan quinquennal 2018-2022 du Département ministériel des Sports. Accord d'un subside étatique de 2.191.000 euros (35% des frais opposables).</p> <p>- 1ère tranche de 863.500 euros payée le 15/7/2019 - 2ème tranche de 998.850 euros payée en octobre 2020 - solde à recevoir après le décompte du projet</p> <p>Dépense voir art. 4/822/221311/15021</p>						
161000/16005 G	<p>Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock"</p> <p>Une demande de subside a été introduite en date du 4/12/2019 auprès du Département ministériel des Sports (35% du montant éligible) salle de défoulement: 124.054.- salle judo: 62.436.- mur escalade: 64.132.- hall sportif: 2.342.058.- Une première tranche de subside sera demandée au cours de l'exercice 2022.</p> <p>dépenses voir articles 4/822/221311/16005, 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005</p>	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00		
161000/16007 G	<p>Subvention de l'Etat pour l'équipement sportif dans la maison relais Woier</p> <p>Le ministère des sports a accordé un subside estimé à 247.500 euros (35% d'une dépense estimée à 706.736,04 euros) pour l'aménagement d'une aire de jeux indoor (salle de motricité) au rez-de-chaussée ainsi que pour l'équipement d'une salle de motricité au 1er étage de la maison relais Woier. 2020: paiement du solde de 230.300 euros après le décompte du projet.</p>	230 300,00	0,00	0,00	0,00		
161000/18020 G	<p>Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation du Centre Sportif John Scheuren à Oberkorn - phase II</p> <p>Une demande de subside a été introduite auprès du Département ministériel des Sports. Le projet pourra uniquement figurer sur le prochain plan quinquennal (-> la partie subventionnable pourra faire l'objet d'une aide étatique approximative de 35%; une 1ère tranche ne sera versée qu'au début de l'exercice 2023).</p> <p>Dépense voir article 4/822/221311/18020</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
161000/19022 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole des Garçons à Niederkorn - salle de gymnastique Accord de subside du Département ministériel des Sports pour un montant de 91.700 euros en date du 7/7/2020 pour la partie rénovation salle de gymnastique. Dépense voir article 4/910/221311/19022.	0,00	0,00	0,00	91 700,00		
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. équipement salles de défolement Subsides accordés par le Département ministériel des Sports. En 2018: 21.000 euros pour la salle de motricité MR Oberkorn après décompte du projet	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 822	1 229 150,00	16 025 000,00	15 525 000,00	920 350,00		
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	102 725,75	0,00		
161000/05004 G	Subvention de l'Etat (MiCu) pour la modernisation/extension de l'Ancien Hôtel de Ville ancien article 1/0125/1440/002 Suivant convention entre l'Etat du Luxembourg et la Ville de Differdange du 8 décembre 2010. Le montant inscrit pour 2013 représente le solde de l'aide étatique. Le montant global du subside ne peut pas dépasser 2.054.515 €. <ul style="list-style-type: none"> - 1.129.085,06 € encaissés en 2010 - 561.191,96 € encaissés en 2011 - 261.512,23 € encaissés en 2013 - 102.725,75 € solde encaissé en 2021 après décompte du projet Une demande d'augmentation du subside n'a pas été considérée par le Ministère de la Culture. Dépenses, voir article 4/0125/2123/013 resp. 4/831/221311/05004.	0,00	0,00	102 725,75	0,00		
	Total 831	0,00	0,00	102 725,75	0,00		
1/838/	838 Patrimoine culturel						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/838/	838 Patrimoine culturel						
161000/99001 G	Subvention d'Etat pour la rénovation et la remise en valeur du patrimoine culturel	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 838	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/850/	850 Cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00		
161000/12017 G	Subvention de l'Etat (SSMN) rénovation église Lasauvage	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00		
	Accord de subside 4/7/2019 du Ministère de la Culture - Service des Sites et Monuments pour un montant de 450.000 euros.						
	2018: subside de 15.725 euros déjà encaissé pour les travaux d'études de rénovation de l'église Lasauvage.						
	Dépenses voir article 4/850/221312/12017						
	Total 850	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00		
1/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280/99001	Remboursement dommages et intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article "pour mémoire". Remboursement dommages subis par la Ville de Differdange concernant l'incident dans le cadre du projet immobilier "Nei Déifferdeng".						
	Total 890	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	1 259 150,00	16 712 500,00	15 677 725,75	1 607 850,00		
1/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	184 122,00	4 651 000,00	1 295 359,00	3 760 812,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000/16002 G	<p><i>Subvention de l'État pour la construction d'une école primaire sur la Place Nelson Mandela à Differdange</i></p> <p>Projet suspendu. Demande de subside à introduire auprès du Ministère de l'Intérieur en temps utile (dépense voir article 4/910/221311/16002).</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/16005 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension au campus scolaire Um Bock</i></p> <p>Accord définitif du Ministère de l'Intérieur du 13/9//2021 pour un subside de 4.212.372 euros. - 2021: 850.000 euros encaissés comme 1ère tranche des 80% à verser par le Ministère de l'Intérieur après le début des travaux; tranches suivantes à encaisser en 2022 - solde après le décompte du projet. dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005</p>	0,00	4 157 000,00	850 000,00	2 550 000,00		
161000/16007 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour travaux d'extension de l'école Woier</i></p> <p>- création 3 nouvelles salles pour le précoce, subsidiables à hauteur de 200.000 € / salle, dont 30% seront prévisiblement attribués en 2016 - création de 7 salles de classes primaires, dont un subside global de 750.000 est à envisager, dont 30% en 2016</p> <p>Accord du subside du Ministère de l'Intérieur du 14/12/2016 pour un total de 920.610 €. - 736.488 € encaissés en 2016 - 184.122 € encaissé en 2020</p> <p>dépenses, voir art.4/910/221311/16007</p>	184 122,00	0,00	0,00	0,00		
161000/18002 G	<p><i>Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Niederkorn</i></p> <p>Subside accordé en date du 12 juin 2019 par le Ministère de l'Intérieur pour un montant total de 2.470.015 euros. - 1ère tranche de 1.976.012 euros (80%) payée en 2019 - solde de 494.000 € à recevoir après le décompte du projet</p> <p>Dépense voir art. 4/910/221311/18002</p>	0,00	494 000,00	0,00	494 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000/19022 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation et de mise en conformité de l'Ecole des Garçons à Niederkorn Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur. Dépense voir article 4/910/221311/19022.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19023 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole Fousbann - ancien bâtiment Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur. Dépense voir article 4/910/221311/19023.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19032 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole Woïwer - ancien bâtiment Accord de subside du Ministère de l'Intérieur en date du 15/7/2019 pour un montant de 1.226.791 euros. - 1ère tranche payée en 2019 : 981.432 euros - solde demandé après le décompte du projet 9/6/2021 Dépense voir article 4/910/221311/19032.	0,00	0,00	245 359,00	0,00		
161000/19034 G	Subvention de l'État pour les travaux de rénovation, de tranformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'extension de la surface pour l'École fondamentale. Dépense voir article 4/910/221311/19034.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/20007 G	Subvention de l'Etat pour les travaux d'extension de l'Ecole rue St Pierre Niederkorn Accord de subside du 5/10/2021 du Ministère de l'Intérieur pour un montant plafonné à 916.812 euros lequel sera versé en tranches et le solde après le décompte du projet. 2021: 200.000 euros 1ère tranche article de dépense voir 4/910/221311/20007	0,00	0,00	200 000,00	716 812,00		
161000/21007 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire Woïwerwisen Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/21007.	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000/21008 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire à Niederkorn Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/21008.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/22031 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire Differdange Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/22031.	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000 G	Installations techniques et machines	114 359,00	0,00	0,00	0,00		
162000/15007 G	Subvention de l'Etat pour la mise en place d'une chaudière à pellets de bois sur le campus scolaire Niederkorn Accord de subside du Ministère de l'Environnement pour un montant de 114.359 euros -> montant encaissé en 2020 après le décompte du projet. dépenses, voir art.4/910/222100/15007	114 359,00	0,00	0,00	0,00		
261300	Constructions	18 790 581,03	0,00	0,00	0,00		
261300/16010	EIDE / Ecole Internationale à Differdange - cession à l'Etat du lycée structure provisoire Suivant acte de vente avec l'Etat approuvé par le conseil communal en sa séance du 22/7/2020 et comprenant: • frais réels de construction ; • frais d'assainissement du site et de déplacement du centre de recyclage ; • parcelles à acquérir par l'Etat ; • frais de gestion du projet (ingénieur de la Ville) ; • frais bancaires.	18 790 581,03	0,00	0,00	0,00		
261300/16013	EIDE / Ecole Internationale à Differdange - cession à l'Etat de l'école primaire L'Etat procède à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet (suivant engagement gouvernemental du 20/7/2018). L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018: - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	- frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme						
	Préfinancement voir article 1/180/198200/16013. Dépense voir article 4/910/221311/16013.						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	0,00		
292300/99001	Reprise du fonds pacte logement pour investissements dans l'infrastructure scolaire	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	0,00		
	Lorsque la commune aura recours à l'aide financière pour contribuer au financement des frais liés à la création de nouveaux logements et des équipements collectifs induits par l'accroissement de la population, le montant de l'aide sera porté en diminution du fonds de réserve pacte logement (4/690/291500/99001) et en recette extraordinaire sous cet article. (voir également article 1/690/168000/99001)						
	Total 910	20 678 588,03	5 971 300,00	1 875 845,50	3 760 812,00		
	Total général 9	20 678 588,03	5 971 300,00	1 875 845,50	3 760 812,00		
	TOTAL GENERAL	35 626 661,77	81 339 462,23	70 721 375,78	55 721 360,33		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/121/	121 Affaires générales						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	35 000,00	35 000,00	117 000,00		
211000/16028	<i>Étude démographique et sociale</i>	0,00	35 000,00	35 000,00	15 000,00		
	Une nouvelle étude en 2021 s'est avérée appropriée afin de prendre les décisions de développement urbanistique nécessaires qui en découlent. Une suite est prévue pour 2022.						
	En 2015, l'Institut Européen de Recherche, de Développement et d'Action asbl avait effectué une première étude.						
211000/22027	<i>Analyse du patrimoine existant et élaboration d'un inventaire</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte d'une analyse du patrimoine existant par la création d'un inventaire détaillé avec évaluation de la valeur.						
211000/22030	<i>Frais d'études pour l'élaboration d'un screening du bien-être</i>	0,00	0,00	0,00	52 000,00		
	Le crédit tient compte du projet "Gemeinwohloökonomie" réparti sur les exercices 2022-2023-2024 en vue d'une certification basée sur des critères sociaux, d'égalité, de développement durable, etc.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 227 259,58	4 203 500,00	1 250 000,00	0,00		
221311/16002	<i>Place Nelson Mandela - acquisition d'un bâtiment administratif et travaux de finalisation</i>	1 241 497,21	308 500,00	400 000,00	0,00		
	Acquisition d'un local pour les besoins de l'administration situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction au 20-22 avenue Charlotte.						
	Acte de vente en futur état d'achèvement voté par le conseil communal en date du 27/5/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 31/7/2020.						
	- tranche de 1.041.302,36 payée après approbation de l'acte						
	- le solde sera réglé suivant tranches pour l'avancement des travaux						
	Le crédit 2021 tient compte de divers travaux d'aménagement extérieur (surface devant la résidence menant vers la Place Mandela) ainsi que travaux d'aménagement mobilier en vue de transférer certains services communaux dans ce local jusqu'à la réalisation du projet d'extension de l'Hôtel de Ville.						
221311/18003	<i>Modernisation de l'Hôtel de Ville (phase 6) - extension et mise en conformité</i>	985 762,37	3 895 000,00	850 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/121/	121 Affaires générales						
	Le projet sous sa forme actuelle ne sera pas exécuté. Le crédit rectificatif tient compte du décompte des honoraires et autres frais pour l'élaboration du projet.						
	Devis pour un montant de 31.215.366 euros ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020.						
	recettes voir articles 1/121/161000/18003 et 1/542/161000/18003.						
222100	Installations techniques	0,00	14 100,00	0,00	0,00		
222100/18028	Hôtel de Ville - nouvelle signalisation interne et externe	0,00	14 100,00	0,00	0,00		
	Total 121	2 227 259,58	4 252 600,00	1 285 000,00	117 000,00		
4/125/	125 Informatique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	89 394,03	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
211000/99002	Modernisation des outils informatiques de communication externe et interne	89 394,03	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	114 340,80	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
223500/99001	Modernisation réseau et matériel informatique / téléphonique	114 340,80	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat intercommunal pour investissements à réaliser - SIGI	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 125	203 734,83	225 000,00	225 000,00	225 000,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	177 796,45	524 000,00	479 000,00	280 000,00		
211000/13022	City-Parking du Contournement	0,00	100 000,00	120 000,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte de frais d'études pour l'organisation d'un concours d'investisseurs moyennant une convention signée avec la société Ernst&Young Real Estate en date du 3/2/2021. Un						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						
211000/14018	Construction d'un nouveau bâtiment pour la Police Grand-ducale sur le parking du contournement Projet transféré vers article 4/319/221312/14018. Le présent article servait à réaliser les études nécessaires. Les dépenses et recettes concernant la réalisation du projet figureront dorénavant au chapitre 319 Ordre et Sécurité, voir articles 4/319/221312/14018, 1/319/261300/14018, 1/180/198200/14018. Devis pour un montant de 19.285.535,88€ voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019. Le crédit 2019 était destiné à élaborer l'APD. Le projet intégral sera préfinancé par la Ville de Differdange et cédé à l'Etat après le décompte du projet.	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/22022	Ancien couvent / hôpital de Differdange - frais d'études pour nouvelle affectation Le crédit 2022 tient compte des frais d'études pour élaborer un projet de transformation de l'immeuble en vue de la nouvelle affectation du site.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
211000/99001	Plan d'Aménagement Général (PAG) : frais d'études Crédit inscrit pour l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général (PAG) conformément à la législation en vigueur (incluant aussi une étude environnementale « SUP »). Le crédit rectifié 2021 tient compte du paiement d'une facture de décompte pour une étude de l'architecte Feis dans le cadre des planifications du Centre culturel Aalt Stadhaus et Place du Marché (25.000 euros). Le crédit 2020 tient également compte du contrat d'urbaniste du 11/11/2019 concernant l'élaboration du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune de Differdange. Les dépenses pour les procédures de modifications ponctuelles du PAG sont également comptabilisées sur cet article.	68 406,51	214 000,00	239 000,00	30 000,00		
211000/99002	Plans d'Aménagement Particuliers (PAP) : frais d'études Le crédit 2022 tient compte des projets suivants: - Quartier +	109 389,94	160 000,00	120 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	- PAP 4 Grand-Rue - Campus Liberté - route de Pétange						
	Le crédit 2021 tient compte des projets suivants: - nouveau CID						
	Le crédit 2020 tient compte des projets suivants: - Quartier + - Plateau Hauts Fourneaux - CID - Seniorenresidenz						
211000/99003	Frais d'études pour le développement du centre-ville	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	174 038,49	30 960,00	10 000,00	0,00		
221311/16002	Place Nelson Mandela - développement et réaménagement	174 038,49	30 960,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Le crédit couvre les frais d'études liés au réaménagement urbain (chemins, pont piétons et place). Les projets de construction qui en découlent étant inscrits sur des articles budgétaires séparés (4/121/221311/16002, 4/242/221313/16002, 4/623/221313/16002 et 4/910/221311/16002).						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	10 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00		
221313/22014	Trame verte au Plateau du Funiculaire - travaux d'aménagement des surfaces menant du croisement vers le Parc de la Chiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00		
	Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
221313/99001	Participation communale aux frais d'infrastructures dans le cadre d'un PAP	10 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2020 tient compte de la participation communale aux frais d'installation de l'aire de jeux du lotissement Loushof (suivant convention PAP).						
222100	Installations techniques	0,00	1 280 000,00	1 065 000,00	3 153 000,00		
222100/14019	Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl	0,00	1 280 000,00	1 065 000,00	3 153 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	Coût total du projet estimé à 4.217.000 €: - 2.417.000.000 € part communale totale - 300.000 € participation SNHBM (à refacturer à SNHBM) - 1.500.000 € participation promoteur (à refacturer au promoteur) recette voir article 1/131/169280/14019 Crédit 2021: - 1.064.594,04 acompte Crédit 2022: - 3.153.000 solde						
	Total 131	361 834,94	1 834 960,00	1 554 000,00	4 433 000,00		
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	144 187,09	125 000,00	100 000,00	400 000,00		
221311/19001	<i>Ferme Lommel - étude et développement du projet</i>	19 771,67	125 000,00	100 000,00	400 000,00		
	Le crédit permet d'effectuer des travaux de désamiantage et d'étudier plusieurs variantes de projet. Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 17/3/2021 pour travaux de remise en état de l'entrée et aménagement de deux bureaux. article de recette voir 1/132/161000/19001.						
221311/19006	<i>Travaux d'assainissement thermique Centre Médico</i>	64 607,03	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 1.000.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le projet a été suspendu. Décompte voté le 9/6/2021.						
221311/20010	<i>Bâtiment 4 avenue de la Liberté - travaux de transformation</i>	59 808,39	0,00	0,00	0,00		
	Décompte du projet voté le 9/6/2021.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	143 670,84	111 829,16	75 829,16	211 000,00		
221312/20018	<i>Travaux de rénovation de la maison située 40 Balcon à Lasauvage</i>	74 766,31	40 233,69	40 233,69	0,00		
	Devis pour un montant de 115.000 euros voté par le conseil						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	communal en sa séance du 26/2/2020.						
221312/20019	Travaux de rénovation de la maison située 52 Grand-Rue à Differdange	68 904,53	35 595,47	35 595,47	0,00		
	Devis pour un montant de 102.500 euros voté par le conseil communal en sa séance du 6/5/2020.						
221312/21009	Stand de Tir Oberkorn - travaux de mise en conformité	0,00	36 000,00	0,00	0,00		
	Projet transféré vers l'article 4/821/221312/21009.						
221312/22011	Travaux de rénovation de la maison située 11 Grand-Rue à Differdange	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
	Un devis est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
221312/22018	Maison 33 avenue Charlotte - travaux de rénovation de la toiture et de la façade	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article pour mémoire, un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile pour effectuer les travaux.						
221312/22026	Travaux de rénovation de la maison située au coin 21, rue Adolphe Krieps / 30, avenue de la Liberté (Maison Moderne)	0,00	0,00	0,00	111 000,00		
	Devis pour un montant de 111.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 8/12/2021.						
221312/22028	Bâtiment Maison Krieps 2-4 Place du Marché - travaux de transformation	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	410 000,00		
222100/22015	Villa Hadir - remplacement des menuiseries extérieures	0,00	0,00	0,00	410 000,00		
	Devis pour un montant de 410.0000 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour le remplacement intégral des menuiseries. Recette voir article 1/542/162000/22015.						
	Total 132	287 857,93	236 829,16	175 829,16	1 021 000,00		
4/134/	134 Ecologie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	58 104,40	131 716,00	131 716,00	215 000,00		
211000/19010	Projet européen NOE/NOAH	18 234,00	81 716,00	81 716,00	0,00		
	Le projet sera réalisé en plusieurs étapes 130.000€).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/134/	134 Ecologie						
	Recette voir article 1/134/161000/19010						
211000/19011	<i>Participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)</i>	10 012,00	10 000,00	10 000,00	170 000,00		
	Crédit 2022: projet Smart Light Hub estimé à 120.000 (subvention européenne)et autres projets à définir						
	Crédit 2020-2021 tenait compte du début du projet Smart Light Hub.						
211000/19015	<i>recette voir article 1/134/288180/19011</i> <i>Analyse de la qualité de l'air</i>	29 858,40	40 000,00	40 000,00	45 000,00		
	Le crédit tient compte des dépenses dans le cadre Biomonitor et Administration de l'Environnement.						
223210	Véhicules automoteurs	281 167,00	310 000,00	300 000,00	245 000,00		
223210/14008	<i>Mobilité douce</i>	281 167,00	310 000,00	300 000,00	245 000,00		
	L'article tient compte des projets suivants: - étude/analyse - réorganisation des lignes Diffbus (60.000€) - semaine de la mobilité (5.000 €)						
	Voir également article 3/449/612200/99001.						
	Total 134	339 271,40	441 716,00	431 716,00	460 000,00		
4/135/	135 Travaux et services techniques						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
212000/99002	<i>Adaptation programme de gestion informatique WIGES</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID.						
	Total 135	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
4/141/	141 City Management						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/141/	141 City Management						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	76 952,26	135 000,00	135 000,00	140 000,00		
211000/14027	Modernisation des outils de communication	48 324,70	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de la création d'une charte graphique pour l'ensemble des services communaux (-> service médias).						
211000/20002	Projets pour la promotion de la Ville de Differdange	28 627,56	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
	Le crédit est destiné à élaborer des projets de promotion dans le cadre de la nouvelle mission du city manager ainsi que du groupe de travail pour le développement économique de la Ville de Differdange.						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	5 000,00	5 000,00	100 000,00		
221200/22006	Projet Fusilli	0,00	5 000,00	5 000,00	100 000,00		
	Recette voir article 1/141/161000/22006.						
	Total 141	76 952,26	140 000,00	140 000,00	240 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 P	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
238180/99001 P	Remboursement anticipatif d'emprunts	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	2023: Remboursement de l'emprunt de 19.500.000 € contracté pour l'État dans le cadre du projet Nouveau Bâtiment Police (voir articles 4/131/211000/14018, 4/319/221312/14018, 1/180/198200/14018)						
	2020: Remboursement de l'emprunt contracté pour l'Etat dans le cadre du projet EIDE / Ecole Internationale à Differdange - lycée structure provisoire						
	Total 180	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 1	21 496 910,94	7 161 105,16	3 841 545,16	6 496 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	2 Protection sociale						
4/229/	229 Autre Troisième âge						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	12 870,00	60 000,00		
211000/22010	Frais d'études projet participatif Grand-Rue - mission d'accompagnement	0,00	0,00	12 870,00	60 000,00		
	Suivant offre de service de Nouma sarl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans le cadre du projet d'habitat participatif Grand-Rue. Les frais y investis seront refacturés aux futurs acquéreurs du projets (article à créer).						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	12 500 000,00		
221312/22012	Immeuble Gulliver - acquisition de 45 logements pour citoyens seniors avec parking couvert adjacent et premier équipement de base	0,00	0,00	0,00	12 500 000,00		
	Acquisition de 45 logements avec 27 emplacements parking couvert / immeuble Gulliver situé 10, Grand-Rue en vue d'une future location à des citoyens seniors. La valeur des emplacements se chiffre à 662.000 euros. L'article tient également compte d'un crédit de 500.000 euros pour l'adaptation de l'équipement de base en vue de la location et de divers travaux nécessaires pour la mise ne conformité.						
	Recette voir article 1/229/161000/22012.						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	60 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
221321/20006	Droits d'admission prioritaire dans la Maison de Soins à Erpeldang-sur-Sûre (Association Alzheimer)	60 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
	Acquisition de 2 droits d'admission prioritaire dans la Maison de Séjour et de Soins Beim Goldknapp suivant proposition du collège échevinal retenue en date du 19 juillet 2019. Une convention y relative pour une durée de 25 ans a été approuvée par le conseil communal en date du 9/12/2020.						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	10 950,00	9 763,51	0,00		
223210/21002	Participation aux frais d'acquisition d'un minibus du Club Senior	0,00	10 950,00	9 763,51	0,00		
	La Ville de Differdange a participé au prorata (36,5%) à l'acquisition d'un nouveau minibus pour le Club Senior dont les frais sont partagés entre les quatre communes (Differdange, Pétange, Sanem et Käerjeng).						
	Total 229	60 000,00	130 950,00	142 633,51	12 560 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	115 049,28	35 000,00	0,00	30 000,00		
221311/16025	Foyer du Jour Kornascht / travaux de rénovation et de réparation	115 049,28	35 000,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2019 tenait compte des travaux suivants: remplacement toiture, étanchéité, garde-corps extérieurs. Devis pour un montant de 200.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
	Le crédit 2018 tenait compte de travaux de mise en peinture et rénovation plafonds et sols. Devis pour un montant de 130.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
	Devis pour un montant de 210.000 euros voté par le conseil communal en date du 16 décembre 2016 (éclairage de secours, isolation thermique, cuisine, mise en peinture et clôture sur enceinte)						
221311/19035	Campus Bëschcrèche II - étude de faisabilité	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	L'article est conservé pour mémoire en vue d'entamer des études pour un deuxième site.						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
223500/99001	Equipement informatique spécifique pour les crèches et foyers du jour	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
	Total 241	115 049,28	45 000,00	10 000,00	40 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 050 708,78	7 177 253,16	3 789 343,98	3 140 000,00		
221311/16002	Place Nelson Mandela - construction d'une nouvelle Maison Relais	0,00	95 000,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Un devis sera soumis au conseil communal en temps utile (recette voir article 1/242/161000/16002).						
221311/16005	Campus scolaire Um Bock - construction d'une nouvelle maison relais	39 035,49	3 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Devis pour un montant de 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Volet école/maison-relais: 20.953.040,00 hTVA volet hall sportif: 6.005.278,00 hTVA volet containers provisoires: 3.907.617,00 hTVA honoraires: 3.388.426,00 hTVA hausse de prix (poste alternatif): 1.182.796,00 hTVA TVA: 5.823.241,00						
	Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005						
221311/18002	Travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl Niederkorn	1 297 090,82	3 702 909,18	2 500 000,00	0,00		
	Devis pour un montant global de 14.096.400 euros voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit rectifié 2021 tient compte de la fin des travaux. Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 270 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas						
221311/18027	Maison Relais Woiver - travaux de rénovation	0,00	100 000,00	0,00	140 000,00		
	Recette voir art. 1/242/161000/18002 et 1/910/161000/18002 Le crédit 2022 inclut les travaux de rénovation du parquet. Devis pour un montant de 215.000 euros voté le 30/1/2019. voir également article de recette 1/242/169280/18027.						
221311/19009	Travaux de rénovation Maison Relais Oberkorn bâtiment existant	714 582,47	279 343,98	279 343,98	0,00		
	Devis pour un montant de 1.220.382 € voté par le conseil communal en date du 21/11/2018. Un devis supplémentaire pour le montant approximatif de 300.000 euros sera soumis au vote du conseil communal dans les meilleurs délais. Recette voir article 1/242/161000/19009						
222100	Installations techniques	65 400,27	0,00	0,00	0,00		
222100/18026	Maisons Relais - registre de sécurité / adaptations suivant rapports Luxcontrol	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
222100/20009	Maison Relais Differdange Centre - travaux de parachèvement Devis pour un montant de 100.000 euros voté par le conseil communal en date du 18/12/2019. Le crédit prévoit les travaux de peinture et de protection murale. Décompte du projet voté le 9/6/2021.	65 400,27	0,00	0,00	0,00		
222100 P	Installations techniques	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00		
222100/20001 P	Maisons Relais Differdange - systèmes de buffet (réaménagement/mise en conformité) Le projet est reporté en attendant le retour à la normalité après COVID-19 pour introduire le système de buffet pour les enfants. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	3 004,87	40 000,00	40 000,00	60 000,00		
223500/99001	Équipement informatique spécifique pour les maisons relais Les crédits 2020 et 2021 tiennent compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022. Le crédit tient compte de l'installation d'une sonorisation dans les maisons relais et de la mise en place du WIFI -> article géré par le service informatique.	3 004,87	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
223500/99002	Maisons Relais - Installation borne WIFI Article géré par le service informatique.	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
223800	Autres installations	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
223800/99001	Maisons relais - acquisition équipement de base Le crédit 2021 tient compte de l'acquisition de l'équipement de base pour la maison relais du nouveau campus Mathendahl.	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	Total 242	2 119 113,92	7 347 253,16	3 879 343,98	3 280 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	250 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221313/22005	Aménagement d'un lieu de rencontre pour jeunes au site du Thillebiérg Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	Total 253	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	69 683,19	72 486,30	72 486,30	0,00		
221311/18017	Bâtiment pour crèche et logements pour étudiants sur le Plateau du Funiculaire Suivant acte notarié du 20/12/2017, ce bâtiment avec sa valeur totale de 9.557.392 € ainsi qu'une quote-part terrain de 1.555.854 € sera achevé en automne 2019. Le crédit rectifié 2020 tient compte de divers travaux supplémentaires (chemin d'accès, garde-corps, etc.) pour un montant chiffré à 70.000 euros (accord du collège échevinal 7/10/2020). Le crédit pour 2018 correspond aux tranches de finition sur cet exercice telles que prévues dans l'acte notarié du 20/12/2017 voté par le conseil communal en sa séance du 3/1/2018. Le crédit 2019 tient compte du solde (3.734.046 euros) du prix d'achat fixé dans l'acte notarié ainsi que de divers travaux de finalisation chiffrés à 150.000 euros. voir article de recette 1/259/161000/18017	69 683,19	72 486,30	72 486,30	0,00		
	Total 259	69 683,19	72 486,30	72 486,30	0,00		
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	3 065,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
238180/99001 O	Dotation au Fonds de Roulement de l'Office Social Suivant circulaire ministérielle n°2884 du 16 novembre 2010.	3 065,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Total 263	3 065,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/264/	264 Aides au réemploi						
238120 P	Apports pour investissements à réaliser	25,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
<i>238120/99001 P</i>	<i>Apport à une mesure d'emploi pour investissements à réaliser / CIGL</i>	25,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Centre d'Initiative et de Gestion locale (C.I.G.L.) Le crédit budgétaire permet la réalisation de divers projets d'aménagement extérieurs.						
	Projets 2021-2022: - clôture et abri moutons (Tourmalet -> s. écologique) - Ferme Lommel/Esch2022 -> exécution d'un couloir (plafond en bois) vers le jardin; exécution d'un escalier et une rampe inclinée antidérapante vers le jardin; exécution d'une clôture avec un portail dans le jardin; exécution d'un chemin/trottoir de sécurité/fuite le long de la N31 - Parc Grouwen (pavillon/parcours de fitness): devis pour un montant de 43.016,57 € voté par le conseil communal en date du 8/12/2021						
	Frais de fonctionnement, voir art. 3/264/622000/99001.						
	Total 264	25,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total général 2	2 366 936,39	7 648 689,46	4 157 463,79	16 183 000,00		
4/319/	3 Ordre et sécurité publics						
4/319/	319 Autres Services d'ordre						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	450 013,28	8 500 000,00	4 000 000,00	10 000 000,00		
<i>221312/14018</i>	<i>Construction du nouveau bâtiment pour la Police Grand-ducale sur le parking du contournement</i>	450 013,28	8 500 000,00	4 000 000,00	10 000 000,00		
	Devis pour un montant de 19.285.535,88€ voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019.						
	Le projet intégral sera préfinancé par la Ville de Differdange et cédé à l'Etat après décompte du projet.						
	Les frais d'études et d'élaboration du projet figurent à l'article 4/131/211000/14018.						
	Articles de recette voir 1/180/198200/14018, 1/319/261300/14018 et 1/542/161000/14018.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/319/	319 Autres Services d'ordre						
222100	Installations techniques	7 905,02	100 000,00	10 000,00	200 000,00		
222100/19051	Installation de caméras de surveillance pour améliorer la sécurité publique	7 905,02	100 000,00	10 000,00	200 000,00		
	Le crédit 2022 est réservé pour la mise en place de caméras dans les cours d'écoles (Differdange, Fousbann, Woier, Niederkorn). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	L'article tenait initialement compte de la mise en place de caméras de surveillance dans le Parc Gerlache. Devis pour un montant de 150.000 € voté par le conseil communal en date du 18 décembre 2019 incluant l'équipement informatique ainsi que les travaux de génie civil.						
	Surveillance par firme de sécurité/gardiennage voir article 3/319/612180/99001.						
	Total 319	457 918,30	8 600 000,00	4 010 000,00	10 200 000,00		
	Total général 3	457 918,30	8 600 000,00	4 010 000,00	10 200 000,00		
4/430/	4 Affaires économiques						
430	Tourisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	23 771,87	70 000,00	45 000,00	100 000,00		
211000/99001	Frais d'études pour divers projets touristiques	23 771,87	70 000,00	45 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte d'une étude concept Lasauvage & Réalisations stations du parcours touristique.						
	Le crédit 2021-2022 tient compte d'une étude pour la revalorisation du village de Lasauvage et du Musée Pesch.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	27 988,90	1 822 011,10	1 501 054,52	570 000,00		
221312/20020	Aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail	8 945,48	651 054,52	651 054,52	170 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
	Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 658.155,67 euros voté par le conseil communal en sa séance du 16/9/2020.						
	Recette voir article 1/430/161000/20020.						
221312/21005	<i>Rénovation et transformation des maisons situées Place Saintignon (adjacentes au gîte)</i>	19 043,42	1 170 956,58	850 000,00	400 000,00		
	Devis pour un montant de 1.190.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 21/10/2020.						
	Recette voir article 1/430/161000/21005.						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
222100/22003	<i>Gîtes Lasauvage - équipement mobilier</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Article géré par le service culturel.						
238120 P	Apports pour investissements à réaliser	0,00	50 000,00	6 000,00	50 000,00		
238120/17015 P	<i>Aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras</i>	0,00	50 000,00	6 000,00	50 000,00		
	Projet à réaliser en collaboration avec la commune de Pétange et l'Etat (Services des Sites et Monuments nationaux).						
	recette cf art. 1/430/161000/17015						
	Total 430	51 760,77	1 942 011,10	1 552 054,52	820 000,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	100 000,00	100 000,00	150 000,00		
221323/99001	<i>Aménagement/remplacement d'arrêts de bus sur le territoire de la commune</i>	0,00	100 000,00	100 000,00	150 000,00		
	Le crédit 2021/2022 tient compte du lancement du projet pour la mise en place de panneaux digitaux sur les arrêt de bus. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	370 325,85	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	<i>Apport à un syndicat de transport public pour investissements à réaliser - TICE</i>	370 325,85	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/441/	441 Transports routiers						
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE (courriel 14/10/2020).						
	Total 441	370 325,85	100 000,00	100 000,00	150 000,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	717 732,88	536 267,12	556 550,58	50 000,00		
221313/16026	Travaux d'infrastructures PAP "zwësché Lauterbännchen" et accès nouveaux ateliers communaux CID / zoning	83 283,46	301 716,54	322 000,00	50 000,00		
	Devis actualisé à voter par le conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 493.341,91€ ttc, voté par le conseil communal en sa séance du 16 décembre 2016.						
221313/16034	Zone d'activité communale Hahneboesch / travaux d'extension	634 449,42	234 550,58	234 550,58	0,00		
	Devis actualisé à voter par le conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 608.206,95 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018. Recette voir article 1/470/162000/16034.						
	Il s'agit d'une parcelle située derrière le site Socclair, classée zone industrielle et qui sera morcellée en 7 lots distincts. Recette voir article 1/470/162000/16034 (voir également 1/470/261100/99001).						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	57 525,54	29 000,00	30 000,00	3 750,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de développement économique pour investissement à réaliser - SIKOR	57 525,54	29 000,00	30 000,00	3 750,00		
	Quote-part statutaire au développement de zones régionales.						
	Total 470	775 258,42	565 267,12	586 550,58	53 750,00		
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 159 135,43	4 381 953,16	3 751 953,16	823 000,00		
221311/16001	1535° / bâtiment B - travaux d'aménagement	1 133 046,84	3 666 953,16	3 666 953,16	500 000,00		
	Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 5.962.000.-€ voté par le conseil communal en date du 6 mars 2019. Le crédit 2022 tient compte de la fin des travaux.						
221311/19052	1535° Bâtiment A - travaux d'aménagement co-working et isolation de la toiture	11 637,71	630 000,00	0,00	0,00		
	Le projet est reporté en 2023 pour ne pas entraver les événements sur le site dans le cadre d'Esch2022.						
	Devis pour un montant de 626.001,48 euros voté par le conseil communal en date du 9/12/2020.						
221311/20008	1535° Creative Hub - travaux d'aménagement extérieur	14 450,88	85 000,00	85 000,00	323 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte de l'élaboration du projet. Devis pour un montant de 2.097.892,38 euros ttc voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 (réalisation des travaux phase I en 2022 et phase II en 2023).						
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00		
221322/22013	Luxembourg Science Center - participation communale au projet de développement (phase 2)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	article pour mémoire						
	Accord de principe de la Ville de Differdange pour participer, ensemble avec le Gouvernement, au financement du développement de la phase 2 du Science Center (dépenses prévisionnelles de 7.000.000 € à répartir sur plusieurs exercices et après finalisation du projet et création de la structure de gestion).						
	Total 493	1 159 135,43	4 381 953,16	3 751 953,16	823 000,00		
	Total général 4	2 356 480,47	6 989 231,38	5 990 558,26	1 846 750,00		
	5 Protection de l'environnement						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/510/	510 Gestion des déchets						
222100	Installations techniques	0,00	90 000,00	98 000,00	0,00		
222100/20013	Installation de puces électroniques (chip) sur les poubelles servant au recyclage	0,00	90 000,00	98 000,00	0,00		
	Article géré par le service écologique. À partir de l'exercice 2022, les frais de gestion courante sont transférées vers l'article 3/510/608121/99002.						
	Total 510	0,00	90 000,00	98 000,00	0,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	50 000,00	0,00		
211000/99001	Frais d'études sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux usées	0,00	0,00	50 000,00	0,00		
	Le crédit rectifié 2021 tient compte d'une étude sur l'état des infrastructures des eaux usées pour donner une suite aux récentes inondations qui ont eu lieu au cours de l'été (4 juin et 14 juillet).						
222100	Installations techniques	1 827 732,64	1 825 945,83	1 786 945,83	287 000,00		
222100/09002	Assainissement de la Chiers - étude - lot 2: raccordement de la Ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration du SIACH à Pétange	0,00	41 000,00	41 000,00	152 000,00		
	Maître de l'ouvrage: SIACH Le crédit rectifié 2021 et initial 2022 est destiné à prendre en charge le décompte des honoraires du bureau Schroeder&Associés dans le cadre du dernier lot du projet Rocade. subside: voir article 1/520/162000/09002.						
222100/12006	Aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage	277 399,22	237 600,78	237 600,78	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte du solde du projet y inclus un devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal. Devis initial de 2.455.000 € ttc voté par conseil 12/06/2013 Devis définitif de 3.381.000 € ttc voté par conseil 15/7/2015 Subside voir article 1/550/162000/12006.						
222100/12019	Élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage	998 678,47	1 360 000,00	1 360 000,00	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte du solde du devis.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Crédit rectifié 2019: un montant de 145.000 euros a été transféré vers l'article 4/520/222100/19056 pour des travaux urgents (voir séance du conseil communal du 23/10/2019). Ces 145.000 euros figurent à nouveau au crédit 2020.						
	Devis actualisé pour un montant de 3.540.000 euros voté le 7/3/2018 par le conseil communal et approuvé 19/3/2018 par le Ministère de l'Intérieur.						
	Un premier devis pour un montant de 533.000€ ttc avait été approuvé par le conseil communal en sa séance du 11 janvier 2012. Diverses études ont été approfondies en 2016 en collaboration avec l'AGE avant de lancer les mesures techniques appropriées.						
	Subside voir article 1/520/162000/12019.						
222100/19005	Evacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Diverses autorisations à prolonger en 2022 en vue de la future construction d'une nouvelle école à Niederkorn.						
	Devis pour un montant arrondi de 1.145.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018 dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 12/3/2019.						
	Recette voir article 1/520/162000/19005						
222100/19017	Bassin d'orage Plateau du Funiculaire - déversement dans la Chiers	0,00	39 000,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit tient compte des frais pour une analyse approfondie du problème. Un devis pour la réalisation du projet est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
222100/20005	Travaux de canalisation dans le cadre du lotissement SNHBM route de Pétange	551 654,95	98 345,05	98 345,05	0,00		
	L'article tient compte de - participation communale à payer à la SNHBM dans le cadre des frais d'aménagement du canal conformément à la convention du PAP route de Pétange estimée à 420.000 euros - taxe de remboursement/compensation pour la destruction de biotopes (part communale de 235.410 euros) article de recette voir 1/520/161000/20005						
222100/21006	Travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmswiss et la rue du Stade Henri Jungers	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de diverses études en guise de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	préparation du projet. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/520/162000/21006.						
222100/99001	Réfection du réseau de canalisation	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte de divers petits travaux de réfection qui surviennent en cours d'année.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	3 683 069,00	3 243 069,00	3 243 069,00	2 243 069,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de gestion des eaux usées pour investissements à réaliser - SIACH	3 683 069,00	3 243 069,00	3 243 069,00	2 243 069,00		
	Suivant les données fournies par le syndicat SIACH concernant l'apport au projet d'extension du site.						
	Total 520	5 510 801,64	5 069 014,83	5 080 014,83	2 530 069,00		
4/531/	531 Lutte contre la pollution						
221100	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
221100/14007	Plan dépollution	0,00	0,00	0,00	0,00		
	L'article est inscrit pour réaliser différentes études et analyses.						
	Total 531	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
221311/99001	Amélioration énergétique des bâtiments communaux	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Travaux et/ou études à réaliser dans le cadre du Pacte Climat. Projet 'Kloterplanzen 1535 - Bâtiment A' reporté à l'exercice 2022.						
222100	Installations techniques	78 900,19	200 000,00	70 000,00	270 000,00		
222100/99001	Promotion des énergies alternatives	78 900,19	200 000,00	70 000,00	270 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	Crédit concerne p.ex. installations photovoltaïques, éoliennes et bornes électriques, etc.						
240000	Subvention d'investissement en capital	58 067,01	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Subsides aux habitants pour mesures énergétiques</i>	58 067,01	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	Adaptation des subventions votée par le conseil communal lors de sa séance du 21/10/2020 et 27/1/2021.						
	Introduction des Diffprimes suivant décision du conseil communal du 16 décembre 2015.						
	Total 532	136 967,20	305 000,00	145 000,00	375 000,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
221100	Terrains	313 860,53	400 000,00	400 000,00	446 500,00		
<i>221100/99001</i>	<i>Plan vert / réalisations</i>	185 841,03	225 000,00	225 000,00	369 000,00		
<i>221100/99002</i>	<i>Réalisation de projets Urban Green</i>	128 019,50	175 000,00	175 000,00	27 500,00		
	À partir de l'exercice 2022, une partie des dépenses est transférée à l'article ordinaire 3/542/612200/99001 nouvellement créé.						
	Le crédit 2021 tient compte de la location d'un tracteur d'arrosage pour la durée de 8 mois au prix de 3.510 euros ttc pour une phase-test et de l'achat d'une remorque d'arrosage au prix de 54.500 euros ttc.						
<i>221100/99003</i>	<i>Travaux de réalisation de cuves d'arrosage sur divers sites</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de l'installation d'une cuve sur le site Woiwerwisen.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	210 000,00	135 000,00	150 000,00		
<i>221313/19040</i>	<i>Réfection de chemins ruraux</i>	0,00	120 000,00	120 000,00	80 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 27/10/2021 pour la réfection du chemin menant du terrain des boulistes vers Saulnes.						
	Devis établis par le Ministère de l'Agriculture en décembre 2019: - 60.500 euros pour le projet Am Schäffelchen - 36.500 euros pour le projet Heideroicht (Bache Jang) (réalisation reportée 2022)						
	Article géré par le service écologique.						
	Recette voir article 1/542/161000/19040						
221313/19041	Etang de refroidissement Lasauvage / Hussigny	0,00	25 000,00	0,00	5 000,00		
	Article géré par le service écologique.						
221313/19049	Mise en place d'une signalétique pour sentiers piétons hors zone urbanisée	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
	Article géré par le service mobilité.						
221313/20012	Analyses préparatoires de terrains et prévisions de leur intégration dans la stratégie alimentaire de la ville	0,00	15 000,00	15 000,00	65 000,00		
	Le crédit tient compte de l'analyse et des études nécessaires pour le futur projet de gestion de ces terrains (Vermunt/Saulnes). Le crédit 2022 prévoit le transfert des terres du chantier nouveau CID vers les terrains à Saulnes (+/- 15.000 €).						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de gestion de l'environnement pour investissements à réaliser - SICONA Sud-Ouest	0,00	0,00	0,00	0,00		
	voir également articles ordinaires 3/542/648211/99002 et 3/542/648211/99003						
	Total 542	313 860,53	610 000,00	535 000,00	596 500,00		
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	80 000,00	52 500,00	180 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
211000/99001	<i>Pacte Climat</i> Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2021 et avec échéance au 31/12/2030. Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre. p.ex. Cadastre énergétique, Pass énergétique pour bâtiments communaux Voir également article de recette 2/590/744710/99001.	0,00	80 000,00	52 500,00	180 000,00		
	Total 590	0,00	80 000,00	52 500,00	180 000,00		
	Total général 5	5 961 629,37	6 154 014,83	5 910 514,83	3 681 569,00		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs						
4/611/	611 Logements au prix du marché						
240000	Subvention d'investissement en capital	181 031,50	260 000,00	133 000,00	217 000,00		
240000/99001	<i>Primes de constructions</i> Décision du Conseil communal du 20.07.1956 - approbation du 14.09.1956/No 977/49. Il s'agit uniquement d'une prime pour une nouvelle construction à l'exclusion d'une prime d'acquisition. Montant : 50 % de la prime accordée par l'Etat (Ministère du Logement).	124 572,50	165 000,00	65 000,00	120 000,00		
240000/99002	<i>Primes pour façades</i> Le montant tient compte de l'application des critères retenus dans le règlement communal pour l'attribution des primes de façade voté le 19/7/2017 par le conseil communal.	51 459,00	67 000,00	55 000,00	67 000,00		
240000/99003	<i>Primes d'amélioration</i> Prime d'amélioration, par analogie à la prime du ministère du Logement (50% du subside étatique).	0,00	8 000,00	8 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché						
240000/99004	Prime pour travaux de conservation du patrimoine / immeubles protégés Règlement communal concernant la subvention des frais de travaux pour les immeubles protégés voté par le conseil communal en date du 5/12/2018. La prime est fixée à 50% de la prime accordée par le Service des Sites et Monuments et plafonnée à 5.000 euros.	5 000,00	20 000,00	5 000,00	20 000,00		
	Total 611	181 031,50	260 000,00	133 000,00	217 000,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	20 112,30	37 887,70	37 887,70	35 000,00		
211000/20021	Frais d'études projet Gravity - mission d'accompagnement dans le cadre du projet d'espaces collaboratifs Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans la conception et le développement d'espaces collaboratifs dans le projet Gravity.	20 112,30	37 887,70	37 887,70	35 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	16 536 498,05	20 143 501,95	18 062 870,00	18 111 000,00		
221312/19046	Frais d'études pour le développement de logements entrant dans le programme quinquennal étatique de l'aide au logement	0,00	200 000,00	12 870,00	200 000,00		
221312/20003	Acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower au Plateau du Funiculaire partie 80 logements: Suivant contrat de réservation du 10 septembre 2019 avec la société B.P.I. Real Estate Luxembourg S.A. dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 18 septembre 2019 la Ville de Differdange a décidé d'acquérir 80 logements ainsi que 80 emplacements (40.063.994,53 € ttc hors frais) en vue d'une revente ou location à prix abordable. L'acte notarié y relatif a été soumis au vote du conseil communal en sa séance du 21/10/2020. Le crédit 2020 se compose des montants suivants:	16 536 498,05	19 943 501,95	18 050 000,00	17 911 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	<p>612 Logements à prix réduit (social)</p> <p>- 14.866.579,93 € -> 76 appartements: prix du terrain (10.547.413,93 €) et frais d'architecte et d'ingénieur (4.319.166 €)</p> <p>- 1.532.376,89 € -> duplex/triplex:</p> <p>* lot 1 prix du terrain (189.503,25 €) et frais d'architecte et ingénieur (77.601,58 €) +</p> <p>* lot 2 prix du terrain (340.598,90 €) et frais d'architecte et ingénieur (139.475,25 €)</p> <p>Le crédit 2021 se compose de:</p> <p>- 4.906.714,84 € -> 76 appartements: tranches 1 à 3</p> <p>- 505.761,00 € -> duplex/triplex : tranches 1 à 3</p> <p>- 2.470.847,48 € -> 76 appartements: tranches 4 à 5</p> <p>- 254.683,29 € -> duplex/triplex : tranches 4 à 5</p> <p>- 1.287.499,41 € -> 76 appartements: tranche 6</p> <p>- 132.709,36 € -> duplex/triplex : tranche 6</p> <p>- 1.349.903,49 € -> 76 appartements + duplex/triplex tranche 7</p> <p>- 1.349.903,49 € -> 76 appartements + duplex/triplex tranche 8</p> <p>Le crédit 2022 se compose de:</p> <p>- 14.966.289,55 € à payer en tranches</p> <p>- 210.000,00 € à payer pour diverses adaptations aux logements (suppléments acquéreurs et transformation triplex en logements collectifs)</p> <p>Le crédit 2023 tiendra compte d'une dernière tranche de 1.349.903,49 €.</p> <p>partie 50 studios coliving: suivant acte de vente en futur état d'achèvement voté le 22/9/2021 par le conseil communal la Ville de Differdange a acquis 25 studios au 2e étage et 25 studios au 6e étage au prix de 8.791.423,50 euros divisé en:</p> <p>2.356.950,00 € prix du terrain</p> <p>1.608.618,38 € prix de la construction déjà réalisée</p> <p>4.825.855,12 € prix de la construction à réaliser</p> <p>frais d'architecte et d'ingénieur-conseil inclus</p> <p>le crédit rectifié 2021 de 5.783.307,12 € pour cette partie se compose de:</p> <p>- 4.689.446,64 € 1ère tranche à payer dès l'approbation de l'acte notarié par l'autorité supérieure,</p> <p>- 4 tranches de construction à 273.465,12 € par tranche</p> <p>le crédit 2022 de 2.734.651,24 € se compose de:</p> <p>- 2 tranches de construction à 273.465,12 €</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	- 5 tranches de construction à 437.544,20 €						
	Le crédit 2023 tiendra compte d'une dernière tranche de 273.465,12 €.						
	articles de recette voir 1/259/108180/20003, 1/612/161000/20003 et 1/612/261300/20003						
223410	Mobilier	40 740,87	0,00	0,00	0,00		
<i>223410/20017</i>	<i>Service Logement - équipement des bureaux</i>	40 740,87	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit tient compte de l'équipement des bureaux transitoires (en attendant l'extension de l'Hôtel de Ville) pour le nouveau Service Logement ainsi que l'AIS Kordall.						
	Total 612	16 597 351,22	20 181 389,65	18 100 757,70	18 146 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	107 708,76	217 444,26	217 444,26	130 000,00		
<i>221313/15018</i>	<i>Travaux de réfection de l'escalier reliant la rue Place Millchen avec la rue de la Montagne</i>	29 255,74	50 744,26	50 744,26	0,00		
	Devis pour un montant de 80.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2021 tient compte du solde du projet.						
<i>221313/15019</i>	<i>Travaux de réfection de l'escalier reliant le site Miami University avec le site scolaire</i>	3 289,25	116 700,00	116 700,00	0,00		
	Devis pour un montant de 120.000 euros voté par le conseil communal en date 14/12/2018. Le projet est réalisé en 2021.						
<i>221313/16031</i>	<i>Abris de vélos/poubelles dans les cours d'écoles</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2021-2022 tient compte des travaux suivants : Maison Erpelding, nouveau hall de gymnastique, Ecole des Garçons et St. Pierre.						
	Le crédit 2019 initial tenait compte des travaux sur le campus						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	Nieder Korn (-> projet intégré à l'article 4/910/221311/17011). Devis pour un montant de 25.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
221313/19053	Entrée en Ville - concept d'aménagement de trois places publiques	75 163,77	0,00	0,00	0,00		
221313/22019	Place Jehan Steichen - travaux de réaménagement	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit 2022 est destiné à élaborer un projet global. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Total 621	107 708,76	217 444,26	217 444,26	130 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	14 579,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
211000/12007	Adaptation règlement de la circulation / signalisation verticale	14 579,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le service mobilité.						
	Total 622	14 579,61	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
4/623/	623 Parking						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	38 838,31	529 500,00	260 000,00	499 500,00		
221313/10006	Aménagement d'un parking souterrain sur la Place des Alliés Fousbann et réaménagement de la place	0,00	199 500,00	0,00	199 500,00		
	Suivant devis pour un montant arrondi de 9.900.000€ ttc dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 27 juillet 2011. Le décompte du projet, avec prise en compte des hausses légales, sera soumis au vote du conseil communal dans les meilleurs délais.						
221313/16002	Place Nelson Mandela - construction d'un parking souterrain	30 947,24	30 000,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
221313/19019	<i>Aménagement d'un parking couvert dans la zone Hahneboesch</i> Le crédit 2020-2021 était destiné à élaborer un projet pour +/- 300 emplacements. Un devis ne sera cependant soumis au conseil communal uniquement en temps utile.	7 891,07	50 000,00	50 000,00	0,00		
221313/21001	<i>Aménagement d'un parking écologique provisoire Woïwerwisen (exploitation SERVIOR)</i> Le crédit 2021/2022 est destiné à effectuer les travaux d'aménagement d'un parking provisoire de 100 emplacements pour SERVIOR lors de l'ouverture de leur établissement prévue pour mi 2022. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette à prévoir pour refacturation ou location à SERVIOR.	0,00	100 000,00	50 000,00	300 000,00		
221313/21010	<i>Réaménagement d'un parking sur le Plateau du Funiculaire</i> Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 13/1/2021.	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00		
222100	Installations techniques	170 741,37	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
222100/13040	<i>Infrastructures techniques pour parkings payants</i> Le crédit 2022 tient compte de l'installation de bornes "minutes" et de la barrière d'accès / caisse Litho Park.	144 173,20	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
222100/14010	<i>Mise en place d'un système de signalisation des parkings (Parkleitsystem)</i> Devis pour un montant de 680.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.	7 814,38	0,00	0,00	0,00		
222100/19018	<i>Mise en place d'un système de signalisation des chemins piétonniers</i> Devis pour un montant de 255.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.	18 285,79	0,00	0,00	0,00		
222100/19044	<i>Remise en état de l'ascenseur au parking du contournement</i>	468,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 623	209 579,68	629 500,00	360 000,00	699 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	2 798 320,99	7 882 562,84	7 431 637,98	3 135 000,00		
221313/10007	Grand-rue - réaménagement Devis définitif : 3.150.000 € ttc Approbation par CC : 27/04/2011 Approbation autorité sup.: 06/06/2011 Devis actualisé pour un montant arrondi de 4.350.000 € ttc, dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 12 février 2014. Subside de la part de l'administration de la gestion de l'eau, voir article 1/624/162000/10007.	0,00	338 000,00	100 000,00	100 000,00		
221313/11013	Réaménagement de la partie inférieure rue Woiver et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre Le crédit 2022 tient compte du solde du devis. Devis pour un montant de 2.275.000 € ttc voté par le conseil communal en séance du 28/07/2010 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 09/08/2010. Un devis actualisé pour un montant de 2.560.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2022 tiendra compte du solde du devis. Recette voir article 1/624/162000/11013.	499 822,47	1 500 000,00	1 500 000,00	450 000,00		
221313/12010	Montée du Wangert et du Haut Wangert - réaménagement Le projet est finalement annulé étant donné qu'il s'est heurté à une opposition formelle de l'un ou l'autre propriétaire dans le cadre de la discussion des emprises. Devis pour un montant de 2.900.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2018 tenait compte des frais d'étude en vue d'entamer des travaux d'infrastructures et de réseaux en 2019.	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00		
221313/13027	Réaménagement de la rue Henri Bessemer Le crédit 2021 tiendra compte de la fin des travaux, les dépenses se situent en-dessous du devis étant donné que la partie réseau souterrain a été réalisée via l'article 4/630/222100/99002.	277 503,44	320 000,00	320 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	<p>Le devis du projet pour un montant total de 2.820.000 € a été voté lors de la séance du conseil communal du 1/2/2017 et dûment approuvé par l'autorité supérieure le 23/10/2018.</p> <p>(article de recette voir 1/624/162000/13027)</p> <p>La réfection des infrastructures souterraines sera préfinancée par les P&T et devra être remboursée par la suite (art.4/630/222100/99002).</p>						
221313/15008	Entrée en Ville / travaux d'aménagement	124 071,38	211 926,56	211 926,56	0,00		
	<p>Devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal dans les meilleurs délais.</p> <p>Suivant devis pour un montant total de 4 795 000 € ttc, dûment voté par le conseil communal du 17/06/2015 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 16/07/2015.</p> <p>Recette voir article 1/624/162000/15008.</p>						
221313/17005	Voie d'accès et infrastructures au lotissement à créer dans les "Woiwewisen"	389 214,41	320 785,59	320 785,59	0,00		
	<p>Devis pour un montant de 1.194.124,82 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 11 juillet 2018, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19 juillet 2018. Le crédit 2021 tient compte du solde du devis.</p> <p>Les dépenses seront refacturées ultérieurement au prorata des quote-parts des différents investisseurs / propriétaires.</p> <p>Recettes voir articles 1/131/169210/99001 et 1/624/162000/17005</p>						
221313/17010	Réaménagement de la rue Pierre Krier et de la rue Pierre Dupong	500 033,84	225 000,00	225 000,00	0,00		
	<p>Le crédit 2021 tient compte du solde des deux devis.</p> <p>Devis réaménagement rue Pierre Krier pour un montant de 1.000.000 euros voté par le conseil communal en date du 10/1/2018.</p> <p>Devis réaménagement rue Pierre Dupong pour un montant de 1.350.000 euros voté par le conseil communal en date du 7/3/2018.</p> <p>recette voir art. 1/425/169100/99001</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/17016	<i>Etude générale sur la mobilité</i> Le crédit tient compte des projets suivants: - apaisement du trafic centres urbains et campus scolaires - rues Emile Mark / rue de Soleuvre - rond-point Niederkorn	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
221313/17035	<i>Participation à la réalisation de la voie d'accès Grand-Rue / PAP 4</i> Suivant accord de principe avec le Fonds du Logement. - 2020 : 497.288,41 € première tranche - 2021 : 164.075,14 € solde	497 288,41	0,00	164 075,14	0,00		
221313/18001	<i>Réaménagement des rues St. Pierre et J.B. Scharlé à Niederkorn (phase V)</i> Le crédit 2020/2021/2022 est prévu pour effectuer des études. Réalisation du projet uniquement en 2023 en vue de la mise en conformité PMR du quai CFL à Niederkorn. Un devis sera soumis au vote du conseil communal en temps utile.	59 828,56	100 000,00	50 000,00	50 000,00		
221313/18011	<i>Suppression PN15 Differdange/Oberkorn - frais d'études et d'infrastructures</i> Le crédit tient compte des frais d'études en vue de la suppression du passage CFL dans l'avenue Charlotte. Voir également article 4/650/221311/99001 qui tient compte de diverses acquisitions de maisons qui sont nécessaires pour réaliser le projet.	0,00	50 000,00	0,00	30 000,00		
221313/18012	<i>Réaménagement de la rue Belair et de la rue Pasteur - travaux d'infrastructures et de réseaux</i> Le crédit 2022 tient compte du solde du devis. Devis pour un montant de 4.600.000 € voté par le conseil communal en date du 18 septembre 2019.	97 155,74	3 152 844,26	3 152 844,26	1 200 000,00		
221313/18013	<i>Niederkorn - réaménagement du quartier "Centre" (phases III et IV)</i> Études entamées pour la phase 3 (rue du Kirchberg, rue St. Paul, rue des Romains et rue de la Fontaine), début des travaux à prévoir 2023/2024. Un devis est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
221313/18032	<i>Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage</i>	0,00	160 000,00	0,00	245 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 158.658.-€ voté par le conseil communal en date du 3 avril 2019. Le crédit 2019/2020 tient compte du prix des travaux plus élevé après le résultat de la soumission.						
	Les frais avancés par la commune jusqu'à concurrence du devis initial seront remboursés par paiements échelonnés répartis sur 53 mensualités par les propriétaires des 10 maisons concernées svt convention établie en novembre 2019 (cf art. 1/624/169280/18032 pour la recette).						
221313/19003	<i>Réaménagement rue Emile Mark - partie entre avenue Charlotte et boulevard Emile Krieps</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article pour mémoire en attendant le projet de suppression PN15.						
221313/19036	<i>Réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre route de Bascharage et Haneboesch (hall poutrelles Eucosider)</i>	291 993,57	1 058 006,43	1 058 006,43	250 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte du solde du devis. Devis pour un montant total de 2.772.315,54 € voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019 et dont la partie communale se chiffre à 1.710.0000 € ttc dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24 juin 2019. article de recette voir 1/624/161000/19036						
221313/21004	<i>Réaménagement de la rue St. Nicolas (tronçon av. Charlotte/rue Victor Hugo)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Travaux réalisés par le promoteur de la résidence située dans la rue St. Nicolas et refacturation de notre part communale.						
221313/22001	<i>Réaménagement du rond-point à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	130 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de l'installation de feux de signalisation au rond-point à Niederkorn. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Article géré par le service circulation.						
221313/22020	<i>Travaux de réfection du mur de soutènement situé 93 rue de la Montagne</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	Réfection d'un mur suite au glissement d'un terrain communal après les inondations du 4 juin / 14 juillet 2021, les dépenses ne sont pas prises en charge par l'assurance.						
221313/99001	<i>Entretien des trottoirs</i>	59 115,56	117 000,00	100 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Projets 2022 rue St. Nicolas, Place Millchen						
	Projets 2021 rue des Ecoles, rue de la Fontaine, rue de l'Eglise						
	Projets pour 2020 av. Charlotte, rue du Chemin de Fer, Place du Marché, rue E. Mark, rue M. Rodange, rue Prinzenberg						
	Le crédit prévoit également l'abaissement de divers trottoirs pour faciliter l'accès aux personnes en chaise roulante. Devis pour un montant de 240.000 euros voté par le conseil communal en date du 24/1/2018. Dépenses à répartir sur plusieurs exercices.						
221313/99002	Reprofilage de diverses rues sur le territoire de la ville	2 293,61	213 000,00	213 000,00	250 000,00		
	Pour pour 2022 rues des Celtes, rue des Trévires, Cité Henri Grey, rue de la Poste, rue du Chemin de Fer, rue Metzkiimmert, Col de l'Europe/Kannerbongert						
	Projets pour 2021 rue St. Nicolas, Place Millchen, rue de la Poste, rue Laboulle, rue des Celtes, rue des Trévires, rue de l'Hôpital, rue de Lasavage						
	Projets pour 2020 rue de la Montagne						
222100	Installations techniques	111 801,83	430 000,00	430 000,00	320 000,00		
222100/13007	<i>Modernisation éclairage public</i>	111 801,83	130 000,00	130 000,00	200 000,00		
222100/18009	<i>Installation de bornes de sécurité sur la voie publique</i>	0,00	300 000,00	300 000,00	120 000,00		
	Les projets prévus sur l'article 4/910/222100/17038 sont transférés sur cet article plus général. Article géré par le service mobilité.						
223300	Outillage	7 405,51	90 000,00	0,00	90 000,00		
223300/16037	<i>Travaux de marquage - voie publique et pistes cyclables</i>	7 405,51	90 000,00	0,00	90 000,00		
	Article géré par le service mobilité.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Total 624	2 917 528,33	8 402 562,84	7 861 637,98	3 545 000,00		
4/625/	625 Parcs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	4 474,87	400 000,00	50 000,00	1 000 000,00		
221313/18014	<i>Aménagement d'un parc sur l'ancien terrain AS</i>	4 474,87	400 000,00	50 000,00	1 000 000,00		
	Le crédit 2023 tiendra compte du solde du devis (part communale).						
	Le devis global pour un montant de 2.317.138,70 euros ttc (hors honoraires) a été voté par le conseil communal en date du 11/7/2018 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/7/2018.						
	La part communale se chiffre à 1.240.811,91 euros, l'autre partie étant prise en charge par l'Administration des Ponts et Chaussées.						
	Le Département ministériel des Sports accorde un subside pour l'aménagement de la piste pour boulistes et du terrain multisports. Recette voir article 1/821/161000/99001						
	Total 625	4 474,87	400 000,00	50 000,00	1 000 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	50 962,86	654 000,00	297 000,00	489 000,00		
221313/17006	<i>Réfection et reprofilage des chemins sur les cimetières</i>	0,00	215 000,00	215 000,00	100 000,00		
	Devis pour un montant de 190.000 euros voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 pour réaliser des travaux sur l'enceinte du cimetière à Oberkorn.						
	Devis pour un montant de 50.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 concernant des travaux à Differdange et Niederkorn.						
221313/18006	<i>Cimetières - installation de colombaires et de nouveaux carreaux dans l'enceinte des cimetières</i>	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
	Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour des travaux à Differdange et Niederkorn.						
221313/19012	<i>Cimetières - réaménagement et équipement divers</i>	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00		
	Crédit 2022: - frigo morgue Differdange et évacuation eaux usées						
	Crédit 2019: - mise en sécurité escalier cimetière Niederkorn - réaménagement place devant la morgue Niederkorn - chambre froide Differdange						
	Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
221313/19013	<i>Cimetière Oberkorn - aménagement vestiaires, WC public et chaudière</i>	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00		
	Devis pour un montant de 200.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 13/1/2021.						
221313/20015	<i>Cimetières - travaux de réfection de divers murs d'enceinte</i>	50 962,86	55 000,00	0,00	5 000,00		
	Le crédit 2022 prévoit la préparation de la remise en état des murs d'enceinte à Niederkorn et surtout à Lasauvage (-> travaux à réaliser sur 3 ans). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Total 626	50 962,86	654 000,00	297 000,00	489 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 872 491,89	7 500 000,00	2 000 000,00	14 000 000,00		
221311/12011	<i>Aménagement de nouveaux ateliers communaux (CID)</i>	1 872 491,89	7 500 000,00	2 000 000,00	14 000 000,00		
	Devis pour un montant de 69.285.776 euros ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020.						
	Taxe de remboursement/compensation pour la destruction d'habitat chauve-souris estimée à +/- 300.000.- sera également comptabilisée sur cet article.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
	Recettes voir articles 1/542/161000/12011 et 1/627/161000/12011						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	28 184,66	65 000,00	10 000,00	55 000,00		
221321/16015	Travaux de réparations et d'aménagements au hall de stockage situé à la rue de Hussigny	13 994,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
221321/18010	Travaux de réaménagement dans les anciens locaux du service d'incendie	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018. Devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
	Le projet tient compte de travaux de transformation après le déménagement du service d'incendie au site Scheierhaff.						
221321/19014	Aménagement conteneurs et surface de stockage sur le site EFCO	14 190,66	55 000,00	0,00	55 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de travaux de transformation de la fosse sur le site.						
223210	Véhicules automoteurs	561 198,00	2 315 000,00	2 315 000,00	558 000,00		
223210/99001	Acquisition de camionnettes et voitures utilitaires (parc automobile)	325 664,37	850 000,00	850 000,00	100 000,00		
	Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins du CID.						
	2021/2022: camionnettes pour divers services communaux						
	2020: remplacement camionnette frigorifique pour transport repas des maison relais et plusieurs camionnettes âgées de plus de 19 ans ainsi que des camionnettes supplémentaires pour service de jardinage, ATI de nouvelles bennes pour la voirie etc.						
	2019: 5 camionnettes transit, 7 bennes, 2 bennes saleuses, tondeuses, etc.						
223210/99002	Acquisition de voitures (parc automobile II)	48 065,59	165 000,00	165 000,00	48 000,00		
	Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins des autres services communaux.						
	2021/2022: voitures de services pour divers départements communaux						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
	2020: remplacement des voitures de services dépassant 10 ans par des voitures électriques ainsi que des voitures supplémentaires pour différents services comme travailleurs désignés, nettoyage, délégation e.a. Les voitures de service sont gérées en « pool ».						
223210/99003	Acquisition de camions Crédit 2022: camion de nettoyage siphons Crédit 2021: camion enlèvement des déchets et benne. Crédit 2020: remplacement d'un camion d'ordures et nouvelle acquisition d'un véhicule du genre Unimog pour le service hivernal et la lutte contre les mauvaises herbes; équipement de tous nos gros camions de caméras 360°.	187 468,04	1 300 000,00	1 300 000,00	410 000,00		
223300	Outillage	280 790,96	300 000,00	300 000,00	250 000,00		
223300/99001	Acquisition d'équipements techniques Le crédit tient compte de diverses acquisitions comme p.ex. un silo supplémentaire pour le stockage du sel de neige, groupes, désherbeuse, etc.	280 790,96	300 000,00	300 000,00	250 000,00		
	Total 627	2 742 665,51	10 180 000,00	4 625 000,00	14 863 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	25 000,00	25 000,00	65 000,00		
211000/99001	Frais d'étude sur l'état des infrastructures d'approvisionnement en eau Mission donnée au bureau d'ingénieurs-conseils Schroder&Associés pour la mise à jour du calcul hydraulique du réseau d'eau potable (120.000 euros ttc à répartir sur les exercices 2021-2022-2023).	0,00	25 000,00	25 000,00	65 000,00		
222100	Installations techniques	430 485,27	1 175 000,00	1 145 000,00	1 760 000,00		
222100/99002	Renouvellement de conduites d'eau - remboursement des frais d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
	<i>réalisés par P&T</i>						
222100/99003	Renouvellement de conduites d'eau et réseau chauffage urbain - remboursement des frais d'investissement réalisés par SUDENERGIE (SUDGAZ)	366 239,63	975 000,00	975 000,00	860 000,00		
	Les crédits 2021-2022 tiennent compte des travaux dans la zone industrielle Hahneboesch et Cité Henri Grey préfinancés par Sudenergie et à rembourser en 2021-2022, conduite chauffage urbain Gravity et aménagement plateforme conteneur Luxenergie.						
222100/99004	Bassins d'eau - réparation et remplacement d'équipements techniques	64 245,64	200 000,00	170 000,00	900 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la remise en état du bassin Ratterm (cloison hermétique de la chambre de soupape, mise en état des chambres de conteneurs, joints extérieurs, armoire électrique) et de remplacements périodiques tels que Roudenhaff et rue de Hussigny. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Le crédit 2021 tient compte de la station de pompage rue de Hussigny, crépissage et peinture bassin Ratterm, étude de pression pour fichier WSP.						
	Total 630	430 485,27	1 200 000,00	1 170 000,00	1 825 000,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	4 079 500,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 000 000,00		
221100/99001	Acquisition de terrains	4 079 500,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 000 000,00		
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu.						
	Crédit 2022:						
	- rue Michel Rasquin / Woiwerwisen (Werding) 2.828.000€						
	- rue Charles Schambourg (Nardecchia) 50.000€						
	- petite réserve pour autres acquisitions potentielles						
	Crédit 2021:						
	- acquisition d'une parcelle appartenant à la société ArcelorMittal sur le site anciennement Lux-Hygiène (1.000.000€)						
	- acquisition du Lot 10 de 7,92 ares dans le cadre du PAP Ouschterbour (276.500€)						
	- acquisition de divers lots au Giele Botter / Gratia (210.000€)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	Crédit 2020: - terrain de 66,4 ares Im Pesch à Niederkorn (ArcelorMittal): 1.279.762,79€ - terrain de 178,36 ares Thillebiery (ArcelorMittal): 2.0000.000€ - terrain 22,50 ares Zwischen Lanterbännen (Thill): 562.500€ - terrain de 13,99 ares Zwischen Lanterbännen (Schrantz): 216.000€ - terrain de 1,05 ares Peschgarten à Niederkorn (ArcelorMittal): 21.237,21€ - petite réserve pour autres acquisitions potentielles						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 259 500,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00		
221311/99001	Acquisition d'immeubles bâtis	1 259 500,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00		
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. Crédit 2022: - acquisition maison coin 37, rue M. Rodange: +/- 3.000.000 € Crédit 2021: - acquisition de surfaces préfabriquées Ecole ménagère / EIDE (1.287.000 €) -> suspendu car pas de vente par la firme Portakabin ! - acquisitions immobilières dans le cadre de la future suppression du PN 15 (+/- 1.500.000 €) -> suspendu Crédit 2020: - hangar de stockage Ratterm à Oberkorn (Bausch): 250.000 € - acquisition maison Wolff (coin av. Liberté/A. Kriepps): 1.000.000 € - garage rue de Differdange à Lasauvage (Scaccia): 9.500 € - petite réserve pour autres acquisitions potentielles						
	Total 650	5 339 000,00	4 500 000,00	1 500 000,00	6 000 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	16 365,53	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221313/16042	<i>Kannerbongert - travaux d'infrastructures et équipements collectifs</i>	16 365,53	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2017 tenait compte des travaux d'infrastructures sur le site du Kannerbongert en vue d'y implanter les serres potagères ainsi que les crèche/écoles/maison relais forestières. Devis de 500.000 euros voté par le conseil communal en date du 16 décembre 2016.						
291500	Dotations au fonds de réserve logement	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	650 000,00		
291500/99001	<i>Dotations au fonds de réserve pacte logement</i>	1 589 526,00	1 320 300,00	580 486,50	0,00		
	Cet article sert au suivi de l'utilisation effective de cette contribution financière et le cas échéant, pour avoir un aperçu rapide sur l'éventuelle restitution (partielle ou complète) de cette contribution financière dans le cas où l'objectif fixé n'est pas atteint par la commune. (voir également articles 1/690/168000/99001 et 1/910/292300/99001)						
291500/99002	<i>Dotations au fonds de réserve Pacte Logement 2.0</i>	0,00	0,00	0,00	650 000,00		
	article de recette voir 1/690/168000/99002						
	Total 690	1 605 891,53	1 320 300,00	580 486,50	650 000,00		
	Total général 6	30 201 259,14	47 960 196,75	34 910 326,44	47 579 500,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221312/22021	<i>Etude pour la création de surfaces de stockage pour associations locales</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit tient compte des frais d'étude pour élaborer un projet pour l'aménagement de surfaces supplémentaires à mettre à disposition pour le matériel de stockage des associations locales.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	122 358,52	395 000,00	395 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
221313/11007	<i>Piste cyclable reliant les centres de Differdange et de Niederkorn</i>	0,00	345 000,00	345 000,00	0,00		
	Devis élaboré par le bureau Schroeder: - part communale 345.000.- euros votée par le conseil communal en date du 20/11/2019 - part Ponts&Chaussées 1.920.000 euros L'aménagement du chemin cyclable sera effectué par l'Administration des Ponts et Chaussées. Le crédit 2019/2020 tient compte des travaux pour l'installation de l'éclairage et mobilier urbain à effectuer par la commune.						
221313/18004	<i>Aménagement terrain multisports nouveau lotissement Cité O' et travaux de rénovation terrain multisports Plateau du Funiculaire</i>	81 375,76	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 190.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018. Recette voir article 1/821/161000/99001.						
221313/99001	<i>Aménagement de nouvelles aires de jeux et remplacement de jeux sur aires existantes</i>	40 982,76	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Renouvellement de différentes aires de jeux existantes. Voir également articles ordinaires 3/621/608121/99002 et 3/621/612200/99002.						
223300	Outillage	71 947,80	0,00	0,00	0,00		
223300/99001	<i>Acquisition de machines d'entretien pour l'exploitation du Hall O</i>	71 947,80	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2020 prévoit l'achat de 2 machines de nettoyage et d'un tracteur multiusuel pour les alentours.						
	Total 810	194 306,32	395 000,00	395 000,00	80 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	38 668,50	465 000,00	300 000,00	175 000,00		
221311/18018	<i>Construction d'un stade d'athlétisme régional au Woier</i>	0,00	15 000,00	0,00	25 000,00		
	Projet suspendu.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	Le crédit tenait compte des frais d'étude pour élaborer un projet définitif pour la phase I y incluant le stade avec parking souterrain ainsi qu'une aire multifonctionnelle avec avec modules de motricité et de défoulement. Accord du Département ministériel des Sports pour l'octroi éventuel d'un subside de 3.000.000 euros (50% des frais opposables). voir article de recette 1/821/161000/18018.						
221311/18019	<i>Thillebierg - travaux de rénovation du stade et adaptation des réseaux</i>	38 668,50	450 000,00	300 000,00	150 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	22 000,00	50 000,00	460 000,00		
221312/21009	<i>Stand de Tir Oberkorn - travaux de mise en conformité</i>	0,00	22 000,00	50 000,00	410 000,00		
	Les travaux en question ne seront exécutés qu'après une cession gratuite préalable du site à la commune. Un devis est soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/821/161000/21009						
221312/22023	<i>Terrain d'entraînement de chiens Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la rénovation de la surface synthétique.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	800 000,00	800 000,00	50 000,00		
221313/20004	<i>Remise en état du terrain synthétique Woiver</i>	0,00	750 000,00	800 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 750.000 voté par le conseil communal en date du 25/11/2020. recette voir article 1/821/161000/20004						
221313/21011	<i>Travaux de réaménagement du terrain de football Stade Jos Hauptert à Niederkorn</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte du remplacement de la chaudière et d'une analyse des futurs besoins sur le site.						
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	48 259,32	0,00	0,00	0,00		
221322/15004	<i>Terrain de football "Jean Jaminet" / travaux de rénovation et de mise en conformité</i>	48 259,32	0,00	0,00	0,00		
	Suivant devis pour un montant total de 1 080 000 € ttc, dûment voté par le conseil communal en sa séance du 04/03/2015.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	Devis actualisé de 1 580 000 € ttc, dûment voté par le conseil communal en sa séance du 16/12/2015.						
	Devis supplémentaire pour un montant ttc de 35.000 € pour les travaux de bardage sur les vestiaires, voté par le conseil communal en date du 16 décembre 2016.						
	Décompte du projet voté par le conseil communal en date du 12/9/2018.						
	Subvention étatique, voir art.1/821/161000/15004						
223300	Outillage	138 962,64	200 000,00	200 000,00	127 000,00		
223300/16018	Acquisition de machines d'entretien	138 962,64	200 000,00	200 000,00	127 000,00		
	Aquisition de machines suivant desiderata du service des sports.						
	Total 821	225 890,46	1 487 000,00	1 350 000,00	812 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 228 002,45	13 672 003,99	12 122 003,99	6 800 000,00		
221311/14012	Centre Sportif Oberkorn / rénovation et extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) - phase I	1 461 095,09	10 164 904,91	10 164 904,91	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte du solde du devis initial, du devis supplémentaire pour équipements spécifiques et d'un devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal en 2021 (création surface supplémentaire de 400m2, mobilier et hausse de prix).						
	La phase I portant sur la construction d'une annexe latérale a été votée le 10/5/2017 au montant de 9.106.784,38 € et inclut le projet "SportFabrik", base scientifique et sportive nationale exploitée ultérieurement par le LIHPS (Luxembourg Institute for High Performance in Sports).						
	Devis supplémentaire de 3.519.399 € pour équipements spécifiques voté par le conseil communal en date du 22/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 13/8/2020.						
	Accord de subside du Département ministériel des Sports. Recettes voir articles 1/822/161000/14012 et 1/542/161000/14012.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
221311/15021	<p>Construction d'un nouveau hall sportif au campus scolaire Niederkorn-Centre</p> <p>Plans de base et cahier des charges fonctionnel pour lancer un marché public européen à dialogue compétitif votés par le conseil communal en sa séance du 15/06/2016 et dûment approuvés par l'autorité sup. le 09/08/2016.</p> <p>Offre finale au montant de 5.990.000 euros htva (7.008.300 ttc) retenue lors de la séance du conseil communal du 19/7/2017.</p> <p>Le crédit 2020 tiendra compte du solde du devis final avec un total se chiffrant finalement à 8.100.000 euros avec prise en compte des honoraires et diverses hausses. Le devis supplémentaire y relatif a été voté par le conseil communal en date du 1/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 22/7/2020.</p> <p>Subside du Département ministériel des Sports accordé pour un montant de 2.310.000 euros -> recette voir art. 1/822/161000/15021.</p>	2 459 367,25	7 099,08	7 099,08	0,00		
221311/16005	<p>Construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock"</p> <p>Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Volet école/maison-relais: 21.000.000.- hTVA volet hall sportif: 6.000.000.- hTVA volet containers provisoires: 4.000.000.- hTVA honoraires: 3.200.000.- hTVA hausses de prix (poste alternatif): 1.000.000.- hTVA TVA 5.800.000.-</p> <p>Voir également articles 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005</p>	192 622,75	2 000 000,00	450 000,00	2 000 000,00		
221311/18020	<p>Centre sportif John Scheuren à Oberkorn / projet de rénovation et assainissement phase II</p> <p>Devis pour un montant total de 23.072.198,08 euros ttc voté par le conseil communal en date du 27/10/2021. Le projet comprend les travaux de rénovation, d'extension, de mise en conformité et les honoraires).</p> <p>Devis pour travaux préliminaires pour un montant de 1.205.100 euros ttc voté par le conseil communal en date du 1/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 16/7/2020.</p>	114 917,36	1 500 000,00	1 500 000,00	4 800 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	Devis pour un montant de 350.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour la partie mise en conformité. recette voir article 1/822/161000/18020						
222100	Installations techniques	413 643,99	436 356,01	436 356,01	0,00		
222100/17040	<i>Parc des Sports: aménagements infrastructurel et paysager, concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce</i>	413 643,99	436 356,01	436 356,01	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte du solde des 3 devis.						
	Devis de 1.200.000 € pour travaux de canalisation, réseaux et aménagement bassins de rétention voté le 15/3/2017.						
	Devis complémentaire de 2.167.770,74 € voté le 19/7/2017 pour réaliser concept global comprenant aménagement paysager, création concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce.						
	Devis de 385.951,50 euros pour le poste de transformation voté le 20/7/2016 par le conseil communal (dépense initialement prévue sur l'article 4/831/22131116019 nouveau Hall polyvalent).						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	0,00		
223210/99001	<i>Acquisition de véhicules utilitaires pour le service des sports</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
223300	Outillage	0,00	0,00	0,00	0,00		
223300/99001	<i>Acquisition de machines d'entretien</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 822	4 641 646,44	14 108 360,00	12 558 360,00	6 800 000,00		
4/823/	823 Piscines						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
221313/19038	<i>Aquasud / extension de la piscine</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
	Le crédit est destiné à réaliser les analyses nécessaires pour élaborer un projet d'extension de la piscine Aquasud (en attendant le projet EIDE).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/823/	823 Piscines						
	Total 823	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 418 654,42	783 849,64	783 594,28	0,00		
221311/05004	Rénovation de l'Ancien Hôtel de Ville	6 136,44	1 238,16	982,80	0,00		
	Devis avant-projet: 10.755.023,36 eur ttc, approuvé par le conseil communal en date du 12.12.2007, respectivement par l'autorité supérieure en date du 03.07.2008 (n°D/19/2008).						
	Devis projet définitif pour un montant de 11.753.863,36 € ttc dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 17.12.2008.						
	Devis supplémentaire de 3.600.000 € dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 12 février 2014.						
	Le crédit rectifié 2016 tient compte d'une dépense de 65.000 pour les dégâts d'intrusion d'eau (remboursement par assurance voir art. 1/132/228180/05004)						
	Le décompte du projet a été voté le 9/6/2021.						
	Accord du Ministère de la Culture d'un subside et convention signée le 8/12/2010 pour un montant total de 2.054.515€ (voir article 1/0125/1440/002 resp. 1/831/161000/05004).						
221311/16019	Construction d'un nouveau hall polyvalent à Oberkorn	1 402 496,93	742 632,53	742 632,53	0,00		
	Le crédit rectifié 2019 tient compte de travaux supplémentaires pour un montant actuellement estimé à 1.515.000 euros, un devis y relatif sera soumis au conseil communal dans les meilleurs délais.						
	Devis pour un montant de 7.485.000 euros ttc soumis au vote du conseil communal le 2/12/2016 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/1/2017.						
	Le devis pour la partie Medientechnik ainsi que pour le 1er équipement pour un montant actuellement estimé à 2.200.000 euros a été soumis au vote du conseil communal lors de la séance du 30/1/2019.						
221311/18031	Centre culturel régional Aalt Stadhaus - aménagement d'un accès permanent pour	10 021,05	39 978,95	39 978,95	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	<i>personnes à mobilité réduite</i>						
	Total 831	1 418 654,42	783 849,64	783 594,28	0,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
222100	Installations techniques	11 349,48	20 000,00	20 000,00	40 000,00		
<i>222100/15030</i>	<i>Ecole de musique / équipement</i>	11 349,48	20 000,00	20 000,00	40 000,00		
	Total 836	11 349,48	20 000,00	20 000,00	40 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	39 694,82	120 000,00	20 000,00	130 000,00		
<i>221313/13008</i>	<i>Remise en valeur patrimoine culturel</i>	2 254,82	100 000,00	20 000,00	80 000,00		
	Le crédit 2021-2022 tient compte de la remise en état du site Hondsbësch. Devis pour un montant de 100.000 euros voté le 22/9/2021.						
<i>221313/19042</i>	<i>Mine Renkert - travaux de sécurisation</i>	37 440,00	20 000,00	0,00	0,00		
	Projet suspendu. Article géré par le service culturel, avant l'exercice 2020 le projet figurait à l'article 4/542/221313/19042.						
<i>221313/22002</i>	<i>Remise en valeur du patrimoine culturel: travaux de transformation de l'accès vers le Monument aux Morts ArcerlorMittal</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Article géré par le service culturel.						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
<i>222100/22004</i>	<i>Eglise Lasauvage - équipement mobilier</i>	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Article géré par le service culturel.						
	Total 838	39 694,82	120 000,00	20 000,00	170 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	8 775,00	500 000,00	193 000,00	500 000,00		
221311/20011	<i>Eglise Lasauvage - travaux d'aménagement extérieur</i>	8 775,00	500 000,00	193 000,00	500 000,00		
	Le crédit est destiné à élaborer un concept pour les alentours jusqu'à la Pierre de Cron. Devis pour un montant de 185.158 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour la partie "aménagement de toilettes publiques".						
	Le crédit 2022 tient compte du réaménagement de la place autour de l'église ainsi que de travaux de drainage. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	602 991,07	1 184 008,93	1 184 008,93	300 000,00		
221312/12017	<i>Eglise Lasauvage / travaux de rénovation</i>	602 991,07	1 184 008,93	1 184 008,93	300 000,00		
	Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal lors du décompte du projet.						
	Le crédit 2018 était prévu pour réaliser une étude et élaborer un devis actualisé pour un montant de de 1.850.871,76 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
	Devis initial pour un montant de 1.413.860,89 € ttc voté par le conseil communal en date du 14/12/2012.						
	Le subside du Service des Sites et Monuments nationaux est estimé à 450.000 euros.						
	Voir article de recettes 1/850/161000/12017.						
	La Ville de Differdange est propriétaire de l'édifice conformément à la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes (-> voir également la séance du conseil communal du 21/11/2018 portant sur la décision du dégrèvement de l'Eglise de Lasauvage).						
	Total 850	611 766,07	1 684 008,93	1 377 008,93	800 000,00		
4/860/	860 Fêtes publiques						
223800	Autres installations	58 829,64	20 000,00	20 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/860/	860 Fêtes publiques						
223800/99001	Acquisition chalets Marché de Noël	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
223800/99003	Acquisition de matériel technique pour fêtes publiques	43 829,64	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Le crédit 2021 tient compte de l'acquisition de moniteurs et hardcases pour manifestations à l'extérieur. Le crédit 2020 tient compte de l'acquisition d'une table de lumières. Les crédits 2018 et 2019 tiennent compte de l'acquisition d'une sonorisation mobile et d'une table de mixage.						
	Total 860	58 829,64	20 000,00	20 000,00	0,00		
4/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
221200	Agencements et aménagements de terrains	6 318,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
221200/16030	Mäerchepark et Naturléierpad	6 318,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Total 890	6 318,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Total général 8	7 208 455,65	18 663 218,57	16 568 963,21	8 702 000,00		
4/910/	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	8 603 796,35	23 403 062,55	18 741 413,82	17 593 000,00		
221311/16002	Place Nelson Mandela - construction d'une école primaire	0,00	30 000,00	10 000,00	0,00		
	Projet suspendu. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Voir remarque sous l'article 4/131/221311/16002.						
221311/16005	Campus scolaire Um Bock - travaux de rénovation et d'extension de l'école	184 649,53	4 000 000,00	2 550 000,00	4 500 000,00		
	Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Volet école/maison-relais: 21.000.000.- hTVA volet hall sportif: 6.000.000.- hTVA volet containers provisoires: 4.000.000.- hTVA						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	honoraires: 3.200.000.- hTVA hausse de prix (poste alternatif): 1.000.000.- hTVA TVA 5.800.000.- Voir également articles 4/822/2213111/16005 et 4/242/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005						
221311/16010	EIDE / Ecole Internationale à Differdange - lycée structure provisoire	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Décompte du projet voté par le conseil communal en sa séance du 29/1/2020 et acte de vente à l'Etat voté par le conseil communal lors de sa séance du 22/7/2020 au prix de 18.790.581,03 euros. Le crédit rectifié 2019 tient compte du solde du projet ainsi que des dépenses pour l'assainissement du site du lycée après le déplacement du centre de recyclage (1.100.000 €) et pour l'aménagement de l'accès au nouveau site dans la zone Gadderscheier (350.000 €) -> prise en charge de ces frais à négocier avec l'Etat. Devis pour un montant total arrondi de 17.500.000 euros ttc pour la partie « structure provisoire du lycée », dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 16 mars 2016.L'Etat procède à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet (suivant engagement gouvernemental du 18/12/2015). Les dépenses y relatives ont été préfinancées moyennant emprunt à court terme, recette voir rubrique 1/180/198110/99004).						
221311/16013	EIDE / Ecole Internationale à Differdange - école primaire	4 334 631,05	11 000 000,00	8 000 000,00	10 000 000,00		
	Devis pour un montant de 34.624.200,73€ voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019. Le crédit 2019 tient compte des premières dépenses à effectuer dans le cadre de ce projet. Devis pour un montant de 1.433.250 euros ttc pour travaux de démolition Hall La Chiers et assainissement voté par le conseil communal en date du 30/1/2019. L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018: - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	- frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme Préfinancement voir article 1/180/198200/16013)						
221311/16042	Campus Kannerbongert - aménagement d'une école forestière pour le cycle 1 Devis de 225.000€ ttc, voté par le conseil communal en date du 16 décembre 2016. Recette voir art. 1/910/161000/17034	29 529,33	0,00	0,00	0,00		
221311/17011	Campus scolaire Niederkorn - travaux de réaménagement des alentours Le crédit 2021 tient compte du solde du devis initial et actualisé. Devis actualisé pour la phase II pour un montant de 2.150.700 € voté par le conseil communal en date du 18/12/2019. Devis pour un montant de 500.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour la phase I. Recette voir article 1/821/161000/99001.	850 264,88	1 258 460,99	1 258 460,99	0,00		
221311/17032	Campus scolaire Woiwer - mise en conformité de l'ensemble des bâtiments, installation centrale d'incendie et divers travaux de rénovation Le crédit adapté pour 2018 tient compte des travaux suivants: remise en peinture, protection murale, resserrage coupe-feu, remplacement fenêtres et lavabos, centrale d'incendie. Devis pour un montant de 500.000 euros voté par le conseil communal en date du 11/7/2018. Décompte du projet voté le 9/6/2021.	11 957,40	0,00	0,00	0,00		
221311/18002	Travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Niederkorn Devis pour un montant global de 14.096.400 euros voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2021 tient compte du solde du devis. Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 270 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1	2 184 565,21	3 145 434,79	3 145 434,79	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311/18033	<p>4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas</p> <p>Recette voir art. 1/910/161000/18002 et 1/242/161000/18002</p> <p>EIDE / Ecole internationale à Differdange - structure provisoire pour l'enseignement fondamental</p> <p>Le crédit 2020 tient compte de l'installation d'une salle de classe supplémentaire pour la durée 9-12/2020 étant donné que l'ouverture du lycée définitif est retardée. Crédit spécial pour un montant de 250.000 euros voté le 25/4/2018 par le conseil communal, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 3/5/2018, pour les travaux d'aménagement et des frais d'installation de la structure provisoire pour l'EIDE primaire.</p> <p>Dépense loyer voir article 3/121/611120/99001. Recette voir article 2/132/708212/99001.</p>	27 738,12	23 761,88	23 761,88	0,00		
221311/19022	<p>Ecole des Garçons Niederkorn - travaux de rénovation et de mise en conformité</p> <p>Devis pour un montant de 1.750.000 euros soumis au vote du conseil communal en date du 29/1/2020. Devis actualisé à voter en temps utile pour tenir compte de la mise en conformité des caves.</p> <p>Recettes voir article 1/822/161000/19022 et 1/910/161000/19022</p>	546 243,84	1 253 756,16	1 253 756,16	0,00		
221311/19023	<p>Travaux de rénovation Ecole Fousbann - ancien bâtiment</p> <p>Le crédit rectifié 2019 tenait compte d'un supplément de 250.000 euros pour l'installation de stores. Devis pour un montant de 1.463.000 euros pour la phase I (toiture et façade) voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.</p> <p>Recette voir article 1/910/161000/19023.</p>	161 792,62	15 000,00	15 000,00	0,00		
221311/19029	<p>Nouvelle Ecole ménagère - rénovation des locaux sanitaires</p> <p>Devis pour un montant de 60.000.-€ voté par le conseil communal en sa séance du 14/12/2018. Devis supplémentaire pour un montant de 95.000.-€ voté par le conseil communal en date du 23/10/2019. Décompte du projet voté le 9/6/2021.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/19032	<p>Campus scolaire Woiwer - travaux de rénovation ancien bâtiment</p>	76 073,10	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Le crédit 2020 tient compte de la démolition du parvis non-prévu dans le devis initial. Devis pour un montant de 2.093.500 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit est destiné à rénover 16 salles de classes. Recette voir article 1/910/161000/19032. Décompte du projet voté le 9/6/2021.						
221311/19034	Ecole des Filles Niederkorn - travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité	0,00	50 000,00	151 000,00	2 000 000,00		
	Devis pour un montant de 9.917.194 euros ttc (honoraires inclus) voté par le conseil communal en date du 24/11/2021. Le projet comprend notamment l'augmentation du nombre de salles de classe de 10 à 14 ainsi qu'une extension des surfaces pour la maison relais. Le crédit 2021 a permis de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Recettes voir articles 1/242/161000/19034, 1/542/161000/19034 et 1/910/161000/19034						
221311/19039	Bâtiments scolaires - remplacement des anciens sols en lino	0,00	43 000,00	0,00	43 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de travaux dans la Technikschoul/Woiwer.						
221311/20007	Ecole rue St Pierre Niederkorn - travaux d'extension	196 351,27	2 333 648,73	2 334 000,00	550 000,00		
	Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile (installation auvent prévue). Devis pour un montant de 2.530.000 euros voté par le conseil communal en date du 6 mai 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 10 juin 2020. recette voir article 1/910/161000/20007						
221311/20016	Ecole Prince Henri Oberkorn - travaux de réaménagement de la cour, reprofilage et aménagement aire de jeux	0,00	150 000,00	0,00	200 000,00		
	Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 9/12/2020.						
221311/21007	Nouveau campus scolaire Woiwerwisen	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Le crédit 2022 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet. Recette voir article 1/910/161000/21007.						
221311/21008	<i>Nouveau campus scolaire à Niederkorn</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet. Recette voir article 1/910/161000/21008.						
221311/22016	<i>Ecole des Filles Differdange - travaux de mise en conformité</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 permet de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
221311/22025	<i>Campus scolaire Differdange Centre - mise en place d'une structure préfabriquée</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la mise en place d'une structure préfabriquée avec plusieurs salles de classe. Les frais de location sont intégrés dans l'article 3/121/611120/99001.						
221311/22031	<i>Nouveau campus scolaire Differdange</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet. Recette voir article 1/910/161000/22031.						
222100	Installations techniques	42 163,92	25 000,00	25 000,00	225 000,00		
222100/15007	<i>Campus scolaire Niederkorn / mise en place d'une chaudière à pellets de bois</i>	30 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 470.000 euros voté par le conseil communal en date du 12/9/2018. Décompte voté le 24/2/2021. subvention étatique, voir art.1/910/162000/15007						
222100/18025	<i>Mise en place de plans d'évacuation dans les écoles</i>	12 163,92	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
222100/22017	<i>Installation d'une signalétique "plan catastrophe" dans les écoles</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
222100/22029	<i>Ecole Fousbann - mise en place d'une protection contre la canicule</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
223410	Mobilier	12 572,19	400 000,00	135 000,00	275 000,00		
223410/99001	<i>Bâtiments scolaires - acquisition équipement mobilier</i>	12 572,19	400 000,00	135 000,00	275 000,00		
	Renouvellement équipements dans différentes écoles.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Le crédit 2022 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Differdange-Centre - campus Mathendahl						
	Le crédit 2021 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Niederkorn - campus Mathendahl						
	Le crédit 2019 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Niederkorn (armoires, tableaux, etc.) - Airtramp (remplacement nécessaire pour cause d'usure)						
	Le crédit 2018 tient compte des installations suivantes: - nouvelle annexe école Woier - nouvelle annexe pavillon préscolaire Niederkorn St, Pierre						
223500	Matériel informatique (hardware)	99 922,21	100 000,00	100 000,00	200 000,00		
223500/99001	<i>Equipement informatique spécifique pour les écoles</i>	99 922,21	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Les crédits 2020 et 2021 tiennent compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022.						
	Le crédit 2018 tient compte de l'installation d'une sonorisation dans les bâtiments scolaires (travaux répartis sur deux exercices: 50.000 en 2018 et 50.000 en 2019) et de l'installation du WIFI (50.000 en 2018) -> article géré par le service informatique. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
223500/99002	<i>Enseignement primaire - Installation borne WIFI</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
	Total 910	8 758 454,67	23 928 062,55	19 001 413,82	18 293 000,00		
	Total général 9	8 758 454,67	23 928 062,55	19 001 413,82	18 293 000,00		
	TOTAL GENERAL	78 808 044,93	127 104 518,70	94 390 785,51	112 981 819,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice. Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99100	Rémunérations et salaires bruts	38 752 090,89	41 108 000,00	43 078 000,00	44 922 000,00		
	Dépense globale à ventiler	38 752 090,89	41 108 000,00	43 078 000,00	44 922 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/621000/99100	Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts 7,65%- 8,07%			3 295 467,00	3 625 205,40		
3/123/621000/99100	Recette communale / rémunérations et salaires bruts 0,76%- 0,78%			327 392,80	350 391,60		
3/125/621000/99100	Service informatique / rémunérations et salaires bruts 1,07%- 1,21%			460 934,60	543 556,20		
3/131/621000/99100	Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts 6,83%- 6,87%			2 942 227,40	3 086 141,40		
3/132/621000/99100	Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts 4,43%- 4,53%			1 908 355,40	2 034 966,60		
3/134/621000/99100	Service écologique / rémunérations et salaires bruts 1,25%- 1,20%			538 475,00	539 064,00		
3/135/621000/99100	Services techniques / rémunérations et salaires bruts 6,16%- 5,69%			2 653 604,80	2 556 061,80		
3/230/621000/99100	Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts 0,36%- 0,36%			155 080,80	161 719,20		
3/241/621000/99100	Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts 4,44%- 4,09%			1 912 663,20	1 837 309,80		
3/242/621000/99100	Maisons relais / rémunérations et salaires bruts 27,29%- 26,64%			11 755 986,20	11 967 220,80		
3/259/621000/99100	Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts 0,24%- 0,24%			103 387,20	107 812,80		
3/263/621000/99100	Département social / rémunérations et salaires bruts 1,89%- 2,02%			814 174,20	907 424,40		
3/264/621000/99100	Job Center / rémunérations et salaires bruts 0,33%- 0,33%			142 157,40	148 242,60		
3/311/621000/99100	Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts 1,39%- 1,67%			598 784,20	750 197,40		
3/493/621000/99100	1535° - rémunérations et salaires bruts 1,19%- 1,25%			512 628,20	561 525,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/621000/99100	Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts 2,90%- 2,90%			1 249 262,00	1 302 738,00		
3/520/621000/99100	Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts 0,28%- 0,28%			120 618,40	125 781,60		
3/611/621000/99100	Service du logement / rémunérations et salaires bruts 0,49%- 0,58%			211 082,20	260 547,60		
3/612/621000/99100	Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts 0,63%- 0,65%			271 391,40	291 993,00		
3/624/621000/99100	Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts 4,14%- 4,11%			1 783 429,20	1 846 294,20		
3/626/621000/99100	Cimetières / rémunérations et salaires bruts 0,89%- 0,90%			383 394,20	404 298,00		
3/630/621000/99100	Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts 0,99%- 1,00%			426 472,20	449 220,00		
3/821/621000/99100	Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts 1,13%- 1,14%			486 781,40	512 110,80		
3/822/621000/99100	Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts 2,46%- 2,56%			1 059 718,80	1 150 003,20		
3/829/621000/99100	Service des sports / rémunérations et salaires bruts 1,04%- 1,10%			448 011,20	494 142,00		
3/831/621000/99100	Centres culturels / rémunérations et salaires bruts 0,51%- 0,54%			219 697,80	242 578,80		
3/836/621000/99100	Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts 4,62%- 4,65%			1 990 203,60	2 088 873,00		
3/837/621000/99100	Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts 1,31%- 1,32%			564 321,80	592 970,40		
3/839/621000/99100	Service culturel / rémunérations et salaires bruts 1,69%- 1,67%			728 018,20	750 197,40		
3/930/621000/99100	Service scolaire / rémunérations et salaires bruts 1,05%- 1,42%			452 319,00	637 892,40		
3/930/621000/99101	Services annexes à l'enseignement / salaires bruts 10,20%- 9,84%			4 393 956,00	4 420 324,80		
3/930/621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses 0,39%- 0,39%			168 004,20	175 195,80		
	Total des tranches imputées			43 078 000,00	44 922 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99100	Charges sociales (part patronale)	6 778 917,32	7 430 000,00	7 794 000,00	8 142 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 778 917,32	7 430 000,00	7 794 000,00	8 142 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/623000/99100	Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale) 7,65%- 8,07%			596 241,00	657 059,40		
3/123/623000/99100	Recette communale / charges sociales (part patronale) 0,76%- 0,78%			59 234,40	63 507,60		
3/125/623000/99100	Service informatique / charges sociales (part patronale) 1,07%- 1,21%			83 395,80	98 518,20		
3/131/623000/99100	Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale) 6,83%- 6,87%			532 330,20	559 355,40		
3/132/623000/99100	Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale) 4,43%- 4,53%			345 274,20	368 832,60		
3/134/623000/99100	Service écologique / charges sociales (part patronale) 1,25%- 1,20%			97 425,00	97 704,00		
3/135/623000/99100	Services techniques / charges sociales (part patronale) 6,16%- 5,69%			480 110,40	463 279,80		
3/230/623000/99100	Egalité des chances - charges sociales (part patronale) 0,36%- 0,36%			28 058,40	29 311,20		
3/241/623000/99100	Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale) 4,44%- 4,09%			346 053,60	333 007,80		
3/242/623000/99100	Maisons relais / charges sociales (part patronale) 27,29%- 26,64%			2 126 982,60	2 169 028,80		
3/259/623000/99100	Charges sociales (part patronale) 0,24%- 0,24%			18 705,60	19 540,80		
3/263/623000/99100	Département social / charges sociales (part patronale) 1,89%- 2,02%			147 306,60	164 468,40		
3/264/623000/99100	Job Center / charges sociales (part patronale) 0,33%- 0,33%			25 720,20	26 868,60		
3/311/623000/99100	Agents municipaux / charges sociales (part patronale) 1,39%- 1,67%			108 336,60	135 971,40		
3/493/623000/99100	1535° - Charges sociales (part patronale) 1,19%- 1,25%			92 748,60	101 775,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/623000/99100	Gestion des déchets / charges sociales (part patronale) 2,90%- 2,90%			226 026,00	236 118,00		
3/520/623000/99100	Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale) 0,28%- 0,28%			21 823,20	22 797,60		
3/611/623000/99100	Service du logement / charges sociales (part patronale) 0,49%- 0,58%			38 190,60	47 223,60		
3/612/623000/99100	Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale) 0,63%- 0,65%			49 102,20	52 923,00		
3/624/623000/99100	Voirie vicinale / charges sociales (part patronale) 4,14%- 4,11%			322 671,60	334 636,20		
3/626/623000/99100	Cimetières / charges sociales (part patronale) 0,89%- 0,90%			69 366,60	73 278,00		
3/630/623000/99100	Alimentation en eau / charges sociales (part patronale) 0,99%- 1,00%			77 160,60	81 420,00		
3/821/623000/99100	Terrains de sports / charges sociales (part patronale) 1,13%- 1,14%			88 072,20	92 818,80		
3/822/623000/99100	Halls sportifs / charges sociales (part patronale) 2,46%- 2,56%			191 732,40	208 435,20		
3/829/623000/99100	Service des sports / charges sociales (part patronale) 1,04%- 1,10%			81 057,60	89 562,00		
3/831/623000/99100	Centres culturels / charges sociales (part patronale) 0,51%- 0,54%			39 749,40	43 966,80		
3/836/623000/99100	Ecole de musique / charges sociales (part patronale) 4,62%- 4,65%			360 082,80	378 603,00		
3/837/623000/99100	Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale) 1,31%- 1,32%			102 101,40	107 474,40		
3/839/623000/99100	Service culturel / charges sociales (part patronale) 1,69%- 1,67%			131 718,60	135 971,40		
3/930/623000/99100	Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale) 11,64%- 11,65%			907 221,60	948 543,00		
	Total des tranches imputées			7 794 000,00	8 142 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99100	Electricité	898 975,73	970 000,00	970 000,00	1 000 000,00		
	Dépense globale à ventiler	898 975,73	970 000,00	970 000,00	1 000 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608112/99100	Bâtiments communaux - électricité 17,25%- 17,25%			167 325,00	172 500,00		
3/241/608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité 1,00%- 1,00%			9 700,00	10 000,00		
3/242/608112/99100	Maisons relais - électricité 11,00%- 11,00%			106 700,00	110 000,00		
3/493/608112/99100	1535° / électricité 8,25%- 8,25%			80 025,00	82 500,00		
3/624/608112/99100	Voirie vicinale - électricité 29,00%- 29,00%			281 300,00	290 000,00		
3/626/608112/99100	Cimetières - électricité 1,00%- 1,00%			9 700,00	10 000,00		
3/821/608112/99100	Terrains de sports - électricité 5,50%- 5,50%			53 350,00	55 000,00		
3/822/608112/99100	Halls sportifs - électricité 7,00%- 7,00%			67 900,00	70 000,00		
3/831/608112/99100	Centres culturels - électricité 5,50%- 5,50%			53 350,00	55 000,00		
3/850/608112/99100	Eglises et presbytères - électricité 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608112/99100	Enseignement fondamental - électricité 14,50%- 14,50%			140 650,00	145 000,00		
	Total des tranches imputées			970 000,00	1 000 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99100	Gaz	461 802,33	650 000,00	650 000,00	795 000,00		
	Dépense globale à ventiler	461 802,33	650 000,00	650 000,00	795 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608113/99100	Bâtiments communaux - gaz 31,85%- 31,85%			207 025,00	253 207,50		
3/241/608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz 2,00%- 2,00%			13 000,00	15 900,00		
3/242/608113/99100	Maisons relais - gaz 11,50%- 11,50%			74 750,00	91 425,00		
3/493/608113/99100	1535° / gaz 0,75%- 0,75%			4 875,00	5 962,50		
3/626/608113/99100	Cimetières - gaz 0,90%- 0,90%			5 850,00	7 155,00		
3/821/608113/99100	Terrains de sports - gaz 6,00%- 6,00%			39 000,00	47 700,00		
3/822/608113/99100	Halls sportifs - gaz 13,50%- 13,50%			87 750,00	107 325,00		
3/831/608113/99100	Centres culturels - gaz 8,00%- 8,00%			52 000,00	63 600,00		
3/850/608113/99100	Eglises et presbytères - gaz 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608113/99100	Enseignement fondamental - gaz 25,50%- 25,50%			165 750,00	202 725,00		
	Total des tranches imputées			650 000,00	795 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Chaleur (cogénération)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99100	Chaleur (cogénération)	491 810,90	600 000,00	600 000,00	823 000,00		
	Dépense globale à ventiler	491 810,90	600 000,00	600 000,00	823 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération) 1,00%- 1,00%			6 000,00	8 230,00		
3/242/608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération) 5,00%- 5,00%			30 000,00	41 150,00		
3/423/608114/99100	Production de chaleur destinée à la revente (cogénération) 17,00%- 17,00%			102 000,00	139 910,00		
3/612/608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération) 30,00%- 30,00%			180 000,00	246 900,00		
3/821/608114/99100	Terrains de sports - chaleur (cogénération) 20,00%- 20,00%			120 000,00	164 600,00		
3/822/608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération) 11,00%- 11,00%			66 000,00	90 530,00		
3/831/608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération) 4,00%- 4,00%			24 000,00	32 920,00		
3/919/608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération) 12,00%- 12,00%			72 000,00	98 760,00		
	Total des tranches imputées			600 000,00	823 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Copeaux de bois/pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022	Budget rectificatif 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99100	Copeaux de bois/pellets	256 802,71	385 000,00	385 000,00	410 000,00		
	Dépense globale à ventiler	256 802,71	385 000,00	385 000,00	410 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets 19,50%- 19,50%			75 075,00	79 950,00		
3/242/603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets 19,00%- 19,00%			73 150,00	77 900,00		
3/493/603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets 37,00%- 37,00%			142 450,00	151 700,00		
3/919/603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets 24,50%- 24,50%			94 325,00	100 450,00		
	Total des tranches imputées			385 000,00	410 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99100	Carburants pour véhicules	161 369,81	215 000,00	225 000,00	240 000,00		
	Dépense globale à ventiler	161 369,81	215 000,00	225 000,00	240 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules 12,50%- 12,50%			28 125,00	30 000,00		
3/322/603600/99100	Services d'incendie - carburants pour véhicules 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/510/603600/99100	Gestion des déchets - carburants pour véhicules 30,00%- 30,00%			67 500,00	72 000,00		
3/520/603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules 5,00%- 5,00%			11 250,00	12 000,00		
3/621/603600/99100	Frais de carburants pour véhicules 12,00%- 12,00%			27 000,00	28 800,00		
3/624/603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules 37,50%- 37,50%			84 375,00	90 000,00		
3/630/603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules 3,00%- 3,00%			6 750,00	7 200,00		
	Total des tranches imputées			225 000,00	240 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Eau (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608111/99100	Eau (facturation interne) À partir de l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	261 609,81	155 000,00	155 000,00	200 000,00		
	Dépense globale à ventiler	261 609,81	155 000,00	155 000,00	200 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne) 17,25%- 17,25%			26 737,50	34 500,00		
3/241/608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 100,00	4 000,00		
3/242/608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne) 12,00%- 12,00%			18 600,00	24 000,00		
3/493/608111/99100	1535° / eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			3 875,00	5 000,00		
3/624/608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne) 10,20%- 10,20%			15 810,00	20 400,00		
3/626/608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			3 875,00	5 000,00		
3/821/608111/99100	Terrains de sports - eau (facturation interne) 10,00%- 10,00%			15 500,00	20 000,00		
3/822/608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne) 26,55%- 26,55%			41 152,50	53 100,00		
3/831/608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 100,00	4 000,00		
3/850/608111/99100	Eglises et presbytères - eau (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne) 15,00%- 15,00%			23 250,00	30 000,00		
	Total des tranches imputées			155 000,00	200 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Canalisation et eaux usées (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608118/99100	Canalisation et eaux usées (facturation interne) À partir de l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	0,00	150 000,00	130 000,00	150 000,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	150 000,00	130 000,00	150 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne) 17,25%- 17,25%			22 425,00	25 875,00		
3/241/608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			2 600,00	3 000,00		
3/242/608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne) 12,00%- 12,00%			15 600,00	18 000,00		
3/493/608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			3 250,00	3 750,00		
3/624/608118/99100	Vorie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,20%- 10,20%			13 260,00	15 300,00		
3/626/608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			3 250,00	3 750,00		
3/821/608118/99100	Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,00%- 10,00%			13 000,00	15 000,00		
3/822/608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne) 26,55%- 26,55%			34 515,00	39 825,00		
3/831/608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			2 600,00	3 000,00		
3/850/608118/99100	Eglises et presbytères - canalisation et eaux usées (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne) 15,00%- 15,00%			19 500,00	22 500,00		
	Total des tranches imputées			130 000,00	150 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2021		Budget 2022	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2021

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	548 985,46	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	97 652 604,00	26 766 789,00		
2	Protection sociale	16 064 470,48	24 654 153,56		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 039 758,80		
4	Affaires économiques	3 029 772,78	7 212 501,11		
5	Protection de l'environnement	7 224 046,00	6 711 221,54		
6	Logements et équipements collectifs	5 034 750,00	8 601 130,80		
8	Loisirs, culture et culte	3 138 279,00	13 172 774,70		13 172 524,70
9	Enseignement	200 250,00	9 204 775,80		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		132 893 157,72	98 363 105,31		98 362 855,31

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2021

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	29 663 750,66	3 841 545,16		
2	Protection sociale	1 006 750,00	4 157 463,79		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	4 010 000,00		
4	Affaires économiques	786 817,37	5 990 558,26		
5	Protection de l'environnement	18 150,00	5 910 514,83		
6	Logements et équipements collectifs	21 692 336,50	34 910 326,44		
7	Santé	0,00	0,00		
8	Loisirs, culture et culte	15 677 725,75	16 568 963,21		
9	Enseignement	1 875 845,50	19 001 413,82		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		70 721 375,78	94 390 785,51		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	103 320 967,00	28 224 539,50		
2	Protection sociale	17 005 000,00	25 908 337,78		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 252 436,80		
4	Affaires économiques	3 092 655,00	7 143 789,53		
5	Protection de l'environnement	7 283 000,00	7 583 156,03		
6	Logements et équipements collectifs	5 430 700,00	9 595 038,60		
8	Loisirs, culture et culte	2 974 100,00	14 903 807,20		
9	Enseignement	184 500,00	10 245 241,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		139 290 922,00	105 856 346,44		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	10 438 351,00	6 496 000,00		
2	Protection sociale	10 175 250,00	16 183 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	10 200 000,00		
4	Affaires économiques	2 441 740,00	1 846 750,00		
5	Protection de l'environnement	1 229 070,33	3 681 569,00		
6	Logements et équipements collectifs	26 068 287,00	47 579 500,00		
7	Santé	0,00	0,00		
8	Loisirs, culture et culte	1 607 850,00	8 702 000,00		
9	Enseignement	3 760 812,00	18 293 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		55 721 360,33	112 981 819,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2021

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	132 893 157,72	70 721 375,78		
Total des dépenses	98 363 105,31	94 390 785,51	98 362 855,31	
Boni propre à l'exercice	34 530 052,41		34 530 302,41	
Mali propre à l'exercice		23 669 409,73		
Boni du compte 2020	14 673 522,51			
Mali du compte 2020				
Boni général	49 203 574,92		49 203 824,92	
Mali général		23 669 409,73		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 23 669 409,73	+ 23 669 409,73		
Boni présumé fin 2021	25 534 165,19		25 534 415,19	
Mali présumé fin 2021				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	139 290 922,00	55 721 360,33		
Total des dépenses	105 856 346,44	112 981 819,00	105 856 346,44	
Boni propre à l'exercice	33 434 575,56		33 434 575,56	
Mali propre à l'exercice		57 260 458,67		
Boni présumé fin 2021	25 534 165,19		25 534 415,19	
Mali présumé fin 2021				
Boni général	58 968 740,75		58 968 990,75	
Mali général		57 260 458,67		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 57 260 458,67	+ 57 260 458,67		
Boni définitif	1 708 282,08		1 708 532,08	
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 08.12.2021

Date de l'annonce publique
de la séance 02.12.2021

Présents: AGUIAR – ALTMEISCH – BERTINELLI – BRASSEL-RAUSCH – DE SOUSA – HARTUNG –
HOBSCHEIT - LIESCH – MANGEN – MEISCH – MULLER – PREGNO – RUCKERT – SAEUL –
SCHWACHTGEN – TEMPELS – ULVELING – WEIRICH - WOHL

Date de la convocation des
conseillers 02.12.2021

Absents: a) excusés néant
b) sans motif néant

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2021 et au budget de l'exercice 2022;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

11 voix OUI et 8 voix NON
le budget rectifié de l'exercice 2021

| 11 voix OUI et 8 voix NON
le budget de l'exercice 2022

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Differdange, le 8 décembre 2021

La Bourgmestre,

Christiane BRASSEL-RAUSCH

Le Secrétaire communal,

Henri KRECKÉ

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Differdange, le _____

La Bourgmestre

La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2021 et le budget de l'exercice 2022 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

La Ministre de l'Intérieur,